

IIBRBS



**ACTUALISATION DE L'ESTIMATION DES DOMMAGES SOCIO-
ECONOMIQUES DES CRUES EN REGION PARISIENNE**

Rapport de Phase 1 :

Actualisation D'ALPHEE

DOCUMENT PROVISOIRE

JUIN 2010



Connaissance et aménagement du territoire
Système d'Information, Cartographie
Conseil, Etude, Formation



LEDOUX CONSULTANTS

Eau, risques & territoires

1.	Contexte.....	1
2.	Habitat.....	1
2.1.	Dommages directs.....	2
2.1.1.	Données de base d'ALPHEE 1998.....	2
2.1.2.	Les fonctions d'endommagement.....	5
2.1.3.	Les prix de vente des biens.....	6
2.1.4.	Actualisation financière.....	9
2.1.5.	Estimation de la valeur de construction des logements.....	10
2.1.6.	Surface et « qualité » des logements, qualité.....	13
2.1.7.	Proposition pour les actualisations.....	15
2.2.	Enjeux indirects :.....	17
2.2.1.	Coût d'intervention.....	17
2.2.2.	Évacuation/relogement.....	17
2.2.3.	Séchage.....	18
3.	Activités économiques.....	18
3.1.	Adaptation à la nomenclature NAF 2003.....	19
3.2.	Synthèse par NAP19.....	20
3.3.	Activités en bureau.....	20
3.3.1.	Immobilisation et stock.....	20
3.3.2.	Enjeux indirects des organismes financiers et assurance.....	20
3.3.3.	Dommages aux biens immobiliers.....	21
3.4.	Actualisation financière.....	21
3.4.1.	Les chiffres d'affaire.....	21
3.4.2.	Immobilisations, stocks.....	21
3.5.	Résultats.....	22
4.	Equipements/agriculture.....	22
4.1.	Dommages directes.....	22
4.1.1.	Espaces ruraux à faible niveau d'enjeux.....	22
4.1.2.	Les terres labourées.....	23
4.1.3.	Autres postes de l'agriculture.....	23
4.1.4.	Camping.....	24
4.1.5.	Terrains de loisirs engazonnées.....	25
4.1.6.	Equipements.....	25
4.2.	Dommages indirectes.....	26
4.2.1.	Enjeux nettoyage.....	26
4.2.2.	Enjeux retard (perte de valeur d'usage).....	28
4.2.3.	Enjeux remplacement.....	28
5.	MOS/ILOT MOS.....	29
5.1.	Adaptation à l'évolution de la nomenclature MOS.....	29
5.2.	Méthodologie.....	30
5.2.1.	Les données.....	30
5.2.2.	Modification de la nomenclature.....	33
5.2.3.	Intégration des données INSEE1999.....	33
5.2.4.	Intégration des casiers hydrauliques.....	33
5.2.5.	VENTIL_MOS110 actualisée 2003.....	34
6.	ANNEXES.....	35
6.1.	ANNEXE 1 : INSEE Indice des prix à la consommation (IPC).....	36
6.2.	ANNEXE 2 : INSEE Indice des prix à la construction (ICC).....	37
6.3.	ANNEXE 3 : INSEE- Notaires d'Ile de France Indice des prix de vente.....	38
6.4.	ANNEXE 4 : Spécificités communales, surfaces des logements.....	39
6.5.	ANNEXE 5 : Correspondance NAP19/naf2003.....	40
6.6.	ANNEXE 6 : Correspondance des nomenclatures 83 et 110 postes.....	41



1. Contexte

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances des phénomènes de crues pouvant affecter la région parisienne, l'IIBRBS a mené dans les années 1990 une étude socio-économique pour déterminer l'impact des inondations.

Cette étude a comporté entre autres la mise en œuvre d'un outil d'évaluation économique pour l'estimation des dommages liés aux crues (outil ALPHEE). ALPHEE est un outil logiciel basé sous SIG qui permet de calculer le coût des dommages économiques générés par les crues. Il comporte un ensemble de bases de données permettant de décrire l'occupation du sol dans l'emprise des zones inondables des principaux cours d'eau de la région parisienne (la Seine, la Marne et l'Oise). Il utilise les résultats de modélisation hydraulique qui ont été calculés par ailleurs.

L'étude de 1998 a été établie sur la base de données d'occupation du sol datant des années 1990, soit un décalage de près de 20 ans par rapport à la situation actuelle.

Depuis cette date, l'occupation du sol de certains secteurs a beaucoup évolué, notamment en périphérie des secteurs urbains. L'IIBRBS souhaite actualiser ces données.

Les objectifs assignés à la présente étude sont les suivants :

- Actualiser les coûts de dommages générés par les crues sur la base de l'occupation du sol actuelle en région parisienne ;
- Fournir les estimations actualisées des dommages socio-économiques pour 3 scénarios d'aménagement.

Ce rapport de phase 1 présente l'actualisation de l'outil ALPHEE, dans ses composantes :

- Description des enjeux, au travers de l'intégration d'une version plus récente du MOS, et d'ILOT INSEE disponibles,
- Economique, au travers de l'actualisation des valeurs de références des enjeux :
 - Habitat
 - Activités économiques
 - Equipements, Agriculture

2. Habitat

Les dommages à l'habitat représentent environ 20% des dommages calculés par « ALPHEE 1990 » pour une crue de type 1910, dont une majeure partie en dommages directs.

2.1. Dommages directs

2.1.1. Données de base d'ALPHEE 1998

La table des spécificités communales (spec_comm) contient les informations relatives aux enjeux nécessaires au calcul des dommages direct à l'habitat, par commune et par poste MOS « habitat ».

Code MOS 110	Nom	description
33	HABITAT INDIVIDUEL	Lotissements et constructions individuelles. Si la parcelle a plus de 1000 m ² ne prendre en compte que les bâtiments plus une bande de 10 m et rattacher si possible à la voirie
34	ENSEMBLES D'HABITAT INDIVIDUEL IDENTIQUE	Ensemble d'habitations réalisé par un même promoteur, maisons le plus souvent identiques et disposées régulièrement.
35	HABITAT RURAL	Il s'agit de groupements de bâtiments espacés de moins de 100 m majoritairement de forme rurale de 1 à 2 niveaux, exceptionnellement 3, édifiés en continuité les uns des autres, formant un noyau bâti, comportant dans sa partie centrale un point de convergence ou un point particulier (monument, église, ...) incluant des bâtiments de ferme (...) comportant une structure de voirie dont la faible largeur et le tracé témoignent d'une voirie d'origine villageoise. Les châteaux seront classés en habitat continu bas pour le bâtiment lui-même et en village pour les dépendances.
36	HABITAT CONTINU BAS	(R+1 à R+3) Les zones concernées sont surtout linéaires, en bordure de voirie dans les faubourgs et les centres anciens et dans les nouveaux quartiers "maisons de ville".
37	HABITAT COLLECTIF CONTINU HAUT	(R+4 à R+7) Il s'agit de centres urbains (immeubles haussmanniens ou ceux en brique de l'immédiat après-guerre), s'il y a des jardins dans ces zones, les traiter en espaces verts
38	HABITAT COLLECTIF DISCONTINU	(R+4 à R+12 et plus) Ensembles relativement récents. La zone concernée par l'emprise de ce type d'habitat sera cerné. Seront indiqués à l'intérieur, les parkings, les espaces verts, commerces, aires de jeux faisant partie intégrante de l'ensemble et repérés en tant que tels.

Définitions des types d'habitat

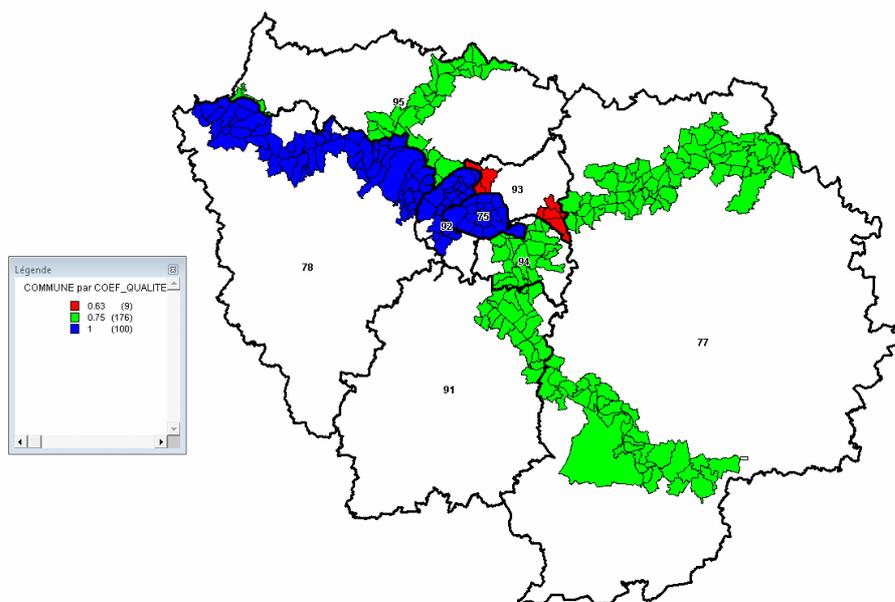
L'analyse de la table de données **spec_comm** montre que seul le coefficient de qualité, qui prend en compte la « qualité du bâti » et les surfaces de bâti évoluent d'une commune à l'autre. Les autres paramètres sont uniquement liés à la nature de l'enjeu.

Le tableau suivant présente la synthèse des valeurs observées dans les données ALPHEE. Elles reposent sur une évaluation réalisée début des années 1990 sur 4 zones témoins (Gourmay sur Marne, Villeneuve La Garenne, Villeneuve St Georgeset Paris XV)

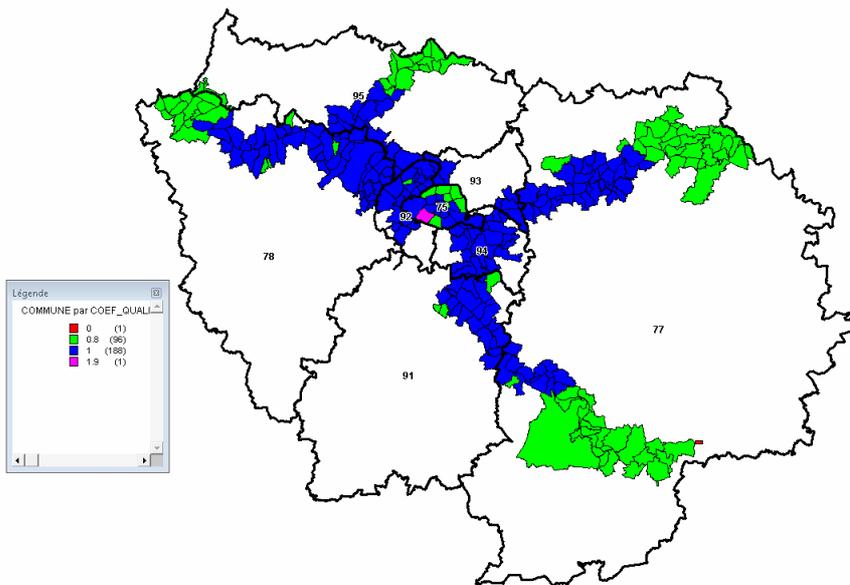
Poste habitant MOS110	Poste habitat	% sans ssol	% avec ssol	H_sans ssol	H avec ssol	Nb niveau	Coef qualité	Valeur en F 90
33	habitat individuel	50	50	.1	1.4	1	0.63 à 1	630000
34	ensemble d'habitat individuel identique	80	20	0.1	0.8	1	0.63 à 1	630000
35	habitat rural	50	50	0.1	1.4	1	0.63 à 1	630000
36	habitat continu bas	90	10	0.2	1.1	4	0.8 à 1.9	570000
37	habitat collectif continu haut	90	10	0.2	1.1	6	0.97 à 1	570000
38	habitat collectif discontinu	50	50	0.4	0.3	10	1 à 1.8	360000

H : hauteur des premiers planchers habitables

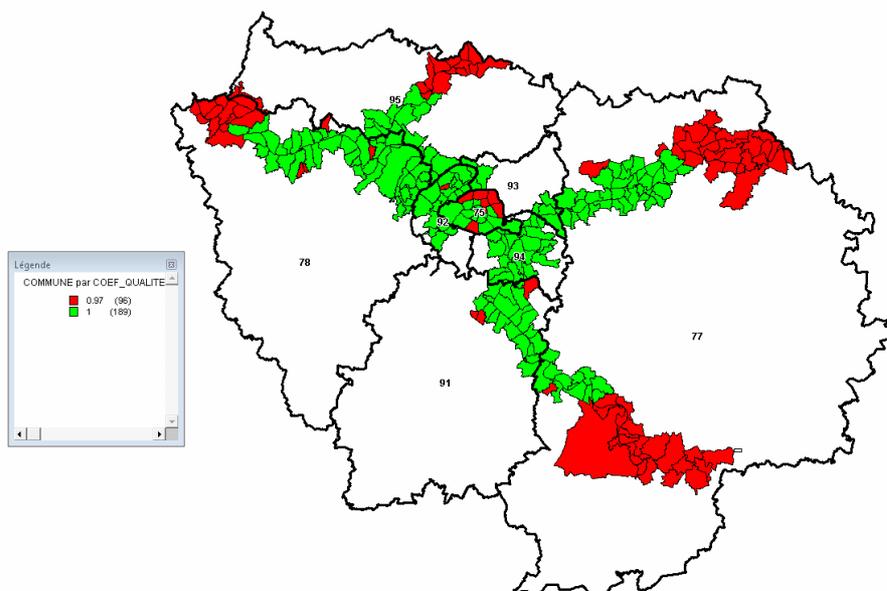
Les cartes présentées ci-après montrent la répartition géographique des coefficients de « qualité » par poste d'habitat.



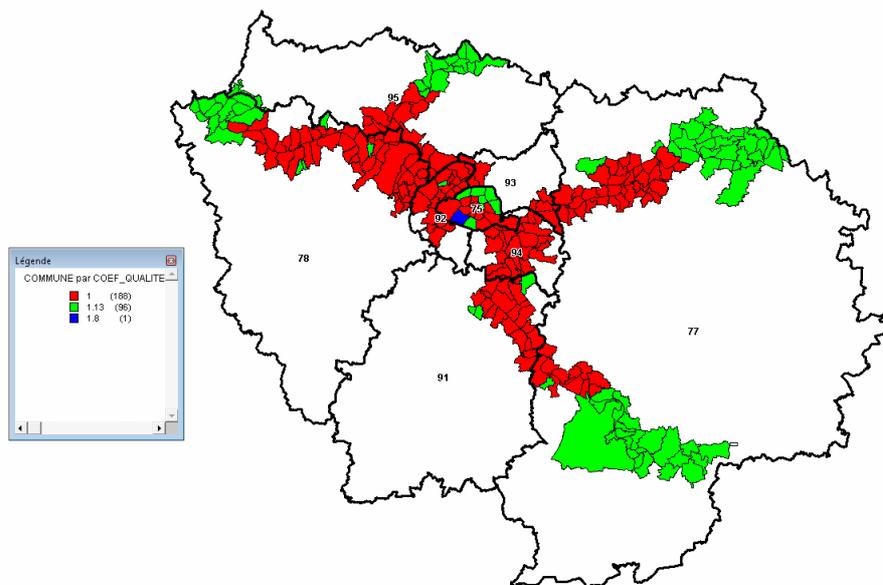
Répartition des coefficients de qualité
 Habitat individuel ou rural (postes 33, 34 et 35)



Répartition des coefficients de qualité
Habitat continu bas (poste 36)



Répartition des coefficients de qualité
Habitat collectif continu haut (poste 37)



Répartition des coefficients de qualité Habitat collectif discontinu (poste 38)

La répartition des habitats selon la présence ou non de sous-sol et les hauteurs des premiers planchers inondables repose sur des enquêtes effectuées lors des études antérieures. Dans le cadre de la mise à jour, on peut estimer que ces données sont inchangées.

La mise à jour concernera donc les paramètres :

- Valeur de référence
- Coefficient de qualité

Afin de mener à bien cette actualisation, plusieurs pistes ont été suivies :

- actualisation financière de la valeur des biens contenus dans ALPHEE
- estimation de la valeur des biens actuels

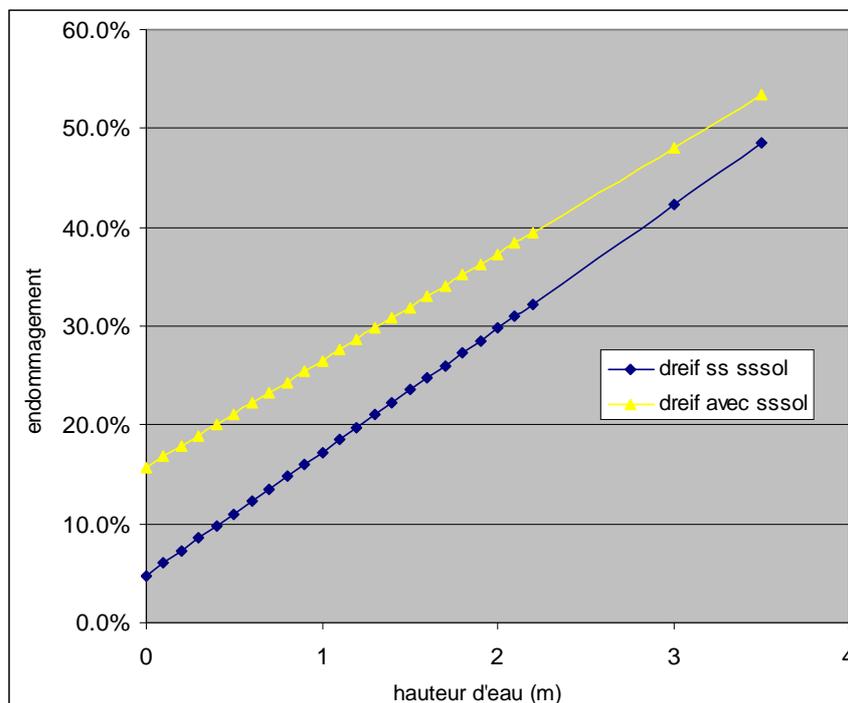
2.1.2. Les fonctions d'endommagement

Les fonctions d'endommagement dite DREIF (Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France) exploitées par ALPHEE, ont été mises au point à la fin des années 80, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Exposition aux Risques Naturels des communes de Villeneuve le Roi, Villeneuve Saint Georges et Albon sur Seine.

L'ajustement statistique s'appuie sur un échantillon constitué de 78 habitations inondées lors de la crue de l'hiver 1981-1982. Il résulte d'une enquête réalisée par la préfecture du Val de Marne, exprimant pour chaque sinistré le montant total des dommages (mobiliers et immobiliers), ainsi qu'une description des biens inondés.

La fonction d'endommagement, résultant de cette analyse statistique s'appuie sur la valeur « **vénale fictive** » du logement inondé, produit de la surface habitable du premier niveau (et éventuellement d'une partie du sous sol) et de la valeur **immobilière** du bien construit au m². Elle relie donc la hauteur d'eau, la surface de plancher inondée aux dommages mobiliers et immobiliers.

Deux courbes d'endommagement ont été mises au point par cette étude en fonction de la présence d'un sous sol aménagé ou non.



Fonctions d'endommagement « DREIF »

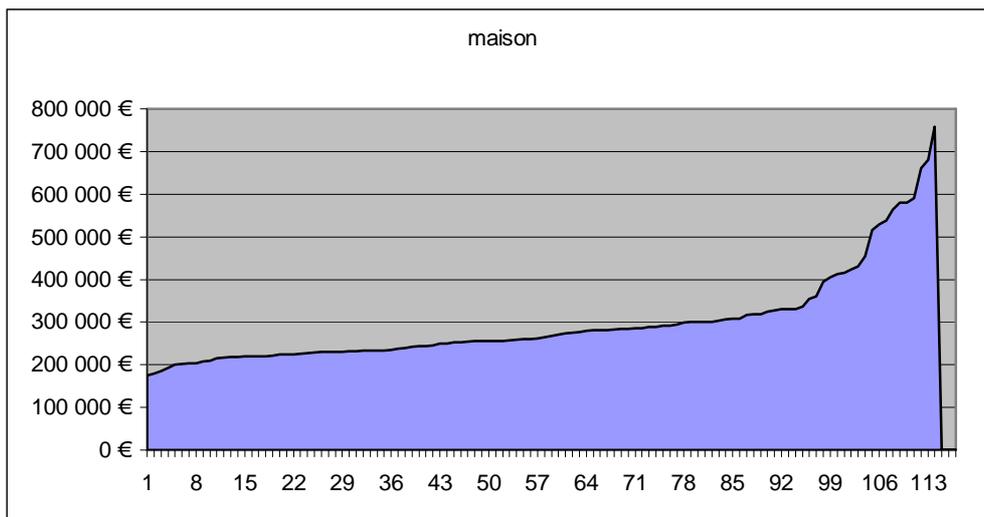
La valeur vénale fictive à laquelle doit être appliquée ces fonctions d'endommagement ne correspond pas à la valeur vénale du bien, mais à la valeur du bien immobilier touché, le prix du terrain ne doit pas être inclus dans cette valeur vénale fictive.

2.1.3. Les prix de vente des biens

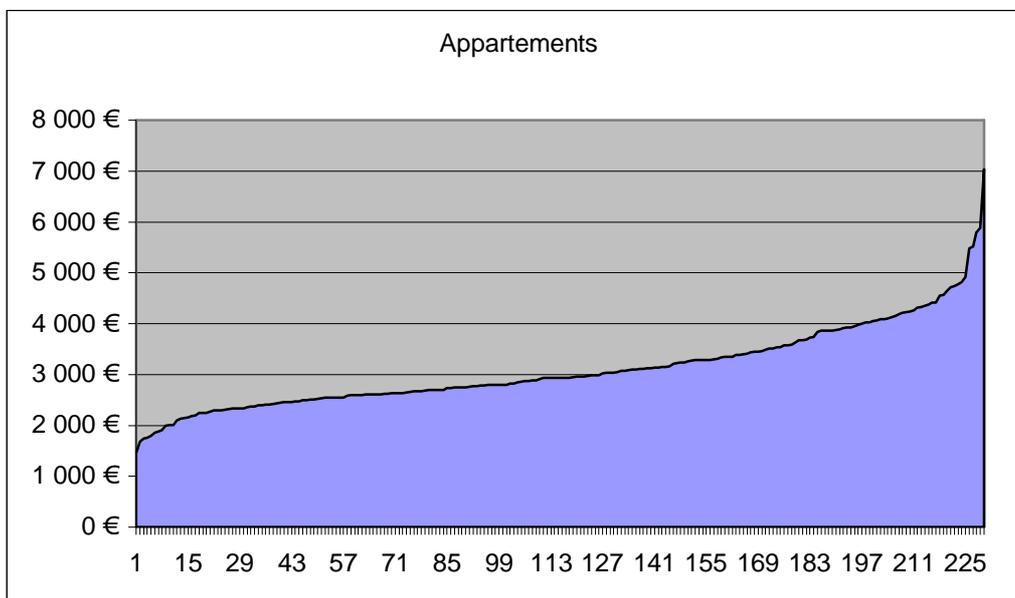
Il apparaît fréquemment que dans les études économiques des dommages potentiels provoqués par les inondations, l'utilisation des courbes DREIF est associée à une utilisation des prix de vente des biens immobiliers. Nous avons rappelé précédemment que cette démarche était erronée, notamment parce que la méthode mise au point par la DREIF ne concerne pas ce critère. D'ailleurs, les dommages imputables à une inondation correspondent à des coûts de remise en état ou de reconstruction des biens sinistrés : il est donc intuitif que ces coûts ne peuvent varier dans une proportion équivalente à la variation des prix de transaction, qui ne reflètent pas seulement les coûts de construction.

Afin d'insister sur ce point, nous avons rassemblé l'information relative aux prix de vente des biens immobiliers en Ile-de-France.

Pour les logements individuels, le coût correspond au coût de la transaction. Pour les appartements, le coût est ramené à la surface du logement.



Courbe des montants moyens communaux des transactions immobilières de maisons classés

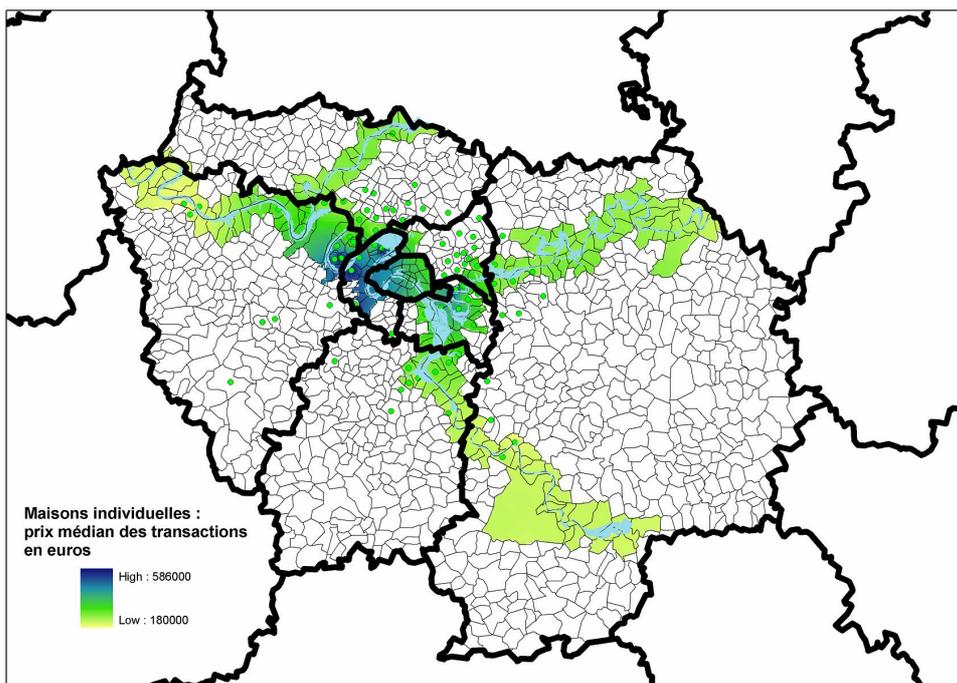


Courbe des montants surfaciques moyens communaux des transactions immobilières d'appartements classés

On observe une variabilité importante du prix des transactions d'une commune à l'autre. Il est apparu intéressant de réaliser une carte des prix des transactions immobilières moyennes.

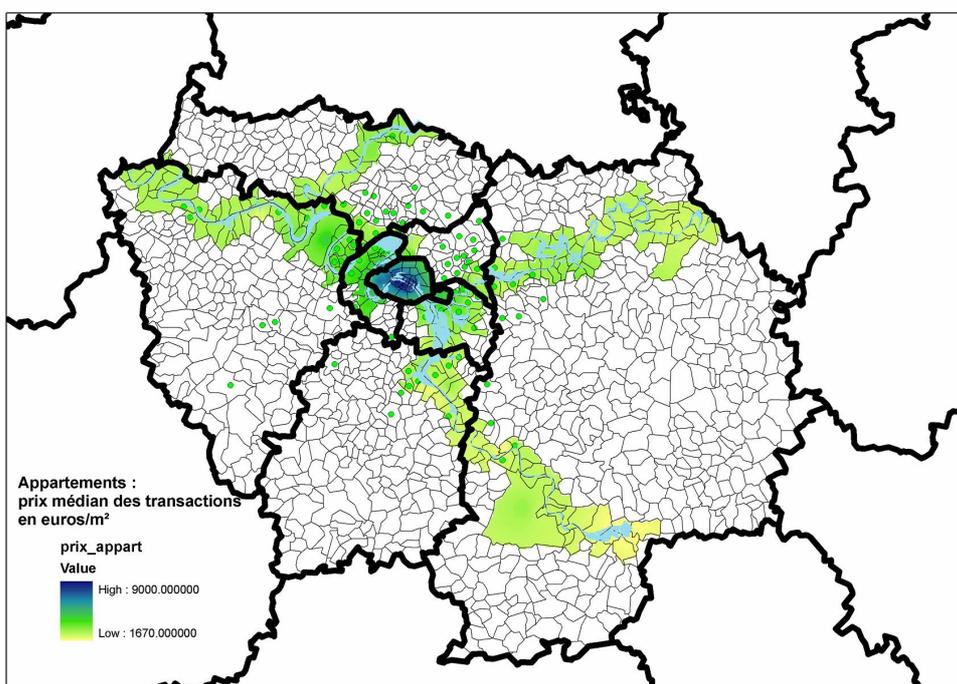
Après filtrage et interpolation, une carte des prix moyen pour les communes concernées par ALPHEE a été produite pour les appartements et pour les maisons individuelles.

Maisons individuelles :



Sur les communes du secteur d'étude, les écarts observés sont considérables de 180 000 à 585 000 euros. Ces prix à la vente des maisons individuelles reposent plus sur l'attractivité géographique que sur la valeur réelle du bien construit. La valeur des terrains à bâtir a pris ces dernières années une part prépondérante dans la valeurs des propriétés individuelles.

Appartements :



Le rapport entre les secteurs où les prix sont les plus élevés (Paris) et ceux où les prix sont les plus bas (sud de la Seine et Marne), pour l'acquisition d'appartement en île de France, est très élevé : 5.4

les chiffre et les écarts présentés ici montrent que la valeur immobilière des biens ne peut pas être exploitée comme valeur d'entrée dans ALPHEE car elle prend en compte des

éléments non compatibles avec les fonctions d'endommagement et entraînerait une trop forte distorsion géographique dans les dommages, notamment du fait de la forte évolution du prix des terrains et de l'attractivité de certaines communes qui entraîne une augmentation importante du montant des transactions, déconnectée de la valeur physique du bien bâti, donc des dommages potentiels.

On ne peut donc pas s'appuyer directement sur la valeur immobilière fournie par les agents immobiliers ou les notaires pour appliquer les fonctions d'endommagement exploités par ALPHEE.

2.1.4. Actualisation financière

Une première approche consiste à effectuer une actualisation financière des valeurs initialement intégrées à ALPHEE.

Plusieurs indices spécialisés sont testés :

L'indice des prix à la consommation n'est pas pertinent pour évaluer l'évolution des valeurs des biens immobiliers, ceux-ci n'entrant pas dans la base de calcul de cet indice généraliste. Il est donné à titre indicatif.

1 Francs 1990 équivaut à 0.21088 euros 2009 soit indice de **1.38**

La série des indices IPC est fourni annexe 1

L'indice du coût à la construction (ICC) mesure chaque trimestre l'évolution des prix des bâtiments neufs à usage principal d'habitation. Il s'agit du prix TVA incluse, payé par les maîtres d'ouvrages aux entreprises de construction. Il s'attache exclusivement aux travaux de construction. Il exclut les prix et coûts liés au terrain (viabilisation, fondations spéciales...), ainsi que les honoraires, les frais de promotion et les frais financiers. Il ne couvre pas non plus les opérations d'entretien-amélioration.

Sur la période 1990-2010 il s'élève à **1.6** (1990 : 936.5 ; 2010 : 1502.5)

La série des indices ICC est fourni annexe 2

L'Index national du bâtiment, communément appelé " **indice BT01** ", est publié chaque mois au Journal officiel. Cet indice est généralement inséré dans les contrats de construction de maisons individuelles afin de tenir compte de la hausse des prix.

Sur la période 1990-2010 il s'élève à **1.74** (1990 : 462 ; 2010 : 807.2)

L'indice INSEE/notaire. Il s'agit d'un suivi trimestriel du prix des transactions immobilières des logements anciens. Il suit donc l'évolution du prix de l'immobilier et non celui du coût réel de la construction. Cet indice distingue deux types de biens : les maisons « anciennes » et les appartements « anciens ». Il intègre en outre une composante géographique, à l'échelle départementale et à l'échelle des arrondissements pour Paris.

A l'échelle de l'île de France, cet indice n'est disponible que depuis 1996 pour la période 1996-2010 ces indices s'élèvent à :

- **2,1** pour les maisons
- **2.3** pour les appartements anciens

La série des indices NOTAIRES-INSEE est fourni annexe 3

Les indices « bâtiment » (ICC et BT01) sont proches, ils ont plus augmenté que l'indice de référence des prix à la consommation, mais tout de même beaucoup moins que ceux suivant le prix des transactions immobilières.

Appliqués aux valeurs d'ALPHEE, ces indices donneraient en valeurs 2009-2010 :

évolution 1990-2010							
Code MOS 110	libelle mos110	Coef qualité	Valeur en F 1998 dans alphee	inflation	indice cout construction	notaire	BT01
				1.38	1.6	2.3imm,2.1 maison	1.75
33	habitat individuel	0.63 à 1	630 000	132 539 €	153 669 €	201 690 €	168 075 €
34	ensemble d'habitat individuel identique	0.63 à 1	630 000	132 539 €	153 669 €	201 690 €	168 075 €
35	habitat rural	0.63 à 1	630 000	132 539 €	153 669 €	201 690 €	168 075 €
36	habitat continu bas 4 niv	0.8 à 1.9	570 000	119 916 €	139 034 €	199 861 €	152 068 €
37	habitat collectif continu haut 6 niv	0.97 à 1	570 000	119 916 €	139 034 €	199 861 €	152 068 €
38	habitat collectif discontinu 10 niv	1 à 1.8	360 000	75 737 €	87 811 €	126 228 €	96 043 €

L'application de l'indice des prix à la consommation, dont on a indiqué le peu de pertinence pour apprécier l'évolution de la valeur des biens immobiliers, conduit à des valeurs systématiquement inférieures à l'utilisation des trois autres indices. L'indice INSEE/Notaire conduit inversement à des prix extrêmement élevés. L'utilisation des indices ICC et BT01 fournit des prix moyens très proches.

2.1.5. Estimation de la valeur de construction des logements

Cette approche nous permet, sur la base de données tangibles, une remise à plat des données d'entrée d'ALPHEE concernant la valeurs des bien immobilier de référence, compatible avec les fonctions de dommages exploitées.

Elle repose sur des études récentes (2008) et des entretiens avec des professionnels de la construction.

2.1.5.1. L'évolution des parts de marché des produits et matériaux de la construction

Cette étude a été menée à la demande de l'Agence Qualité construction, sur la base de données collectées par le Commissariat Général au Développement Durable, bureau de

l'Indice du Coût de Construction (ICC), du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT).

L'échantillon porte sur les détails estimatifs de logements autorisés entre 2004 et 2006 sur l'ensemble du territoire français métropolitain :

- 2 252 maisons individuelles en diffus
- 6 734 maisons individuelles en groupé (en 490 permis)
- 69 079 appartements collectifs (en 1 240 permis)

Cette étude détaille les modes régionaux de construction et indique pour chaque type de bien étudié la valeur moyenne du prix de construction, ramenée à la surface, sans prendre en compte ni le prix d'acquisition des terrains, ni ceux des travaux extérieurs, ce qui correspond bien aux données permettant de calculer la « valeur vénale fictive ».

2.1.5.2. Enquête EPTB

Il s'agit d'une enquête menée par le MMEEDDM, déterminant le prix des terrains et de la construction des maisons individuelles en s'appuyant sur les permis délivrés sur la période 2006-2008.

L'échantillon est tiré avec une stratification par pseudo-canton et un taux de sondage de 2/3 en règle générale. Les régions Alsace, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Poitou-Charente et Pays de la Loire (pour les seuls départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée) sont enquêtées exhaustivement. Environ 120 000 unités sont enquêtées chaque année.

2.1.5.3. Synthèse des études sur les prix de construction

Les prix à la construction, contrairement à la valeur des biens vendus, dépendent peu des facteurs géographiques. Les deux études montrent que les prix à la construction varient dans une fourchette réduite de 950 à 1200 euros TTC au m² d'une région à l'autre. Les prix à la construction en Ile de France se situent dans la tranche haute.

Contrairement aux prix moyens des terrains, les prix de constructions varient assez peu d'une région à l'autre hormis trois valeurs qui nous semblent anormales en secteur groupé :

- PACA et Midi-Pyrénées, valeurs très hautes
- Midi-Pyrénées, valeur très basse

Le prix moyen des terrains en Ile de France est très largement supérieur à celui des autres régions et prend donc une part prédominante dans le prix des transactions immobilières.

Source Prix de la construction ou prix su terrain en Euros 2008 au m ²	Observatoire de la qualité de la construction			Enquête EPTB	
	Maison Secteur diffus	Maison Secteur Groupé	Immeuble Collectif	terrain	Maisons
Alsace	1140		1200	80	1139
Aquitaine	1050	1100	1170	31	1004
Auvergne	1010	1143	1280	23	1005
Basse-Normandie	930	1061	-	21	1029
Bourgogne	1040	1014	1240	23	997
Bretagne	1130	1000	1110	40	1075
Centre	930	683	1200	33	942
Champagne-Ardenne	1080	-	-	31	982
Corse	-	-		32	1197
Franche-Comté	1040	1014	1240	27	1104
Haute-Normandie	930			31	978
Ile-de-France	1060	933	1510	172	1172
Languedoc-Roussillon	990	972	1310	92	969
Limousin	1010	1143	1280	12	1010
Lorraine	1080	-	-	37	1029
Midi-Pyrénées	1020	2012	1020	30	1004
Nord-Pas-de-Calais	1040	924	1420	45	1029
Pays de la Loire	1130	943	1260	44	1063
Picardie	1040	924	1420	40	993
Poitou-Charentes	1040	1227	980	26	1024
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1260	1885	1520	90	1151
Rhône-Alpes	1130	1295	1390	68	1125
FRANCE ENTIERE	1060	1186	1317	44	1047

Synthèse des données liées aux prix de construction (valeurs 2006-2008)

2.1.5.4. Consultation des professionnels

Des architectes et promoteurs ont été consultés afin d'obtenir les ratios au m² généralement appliqué.

Maisons individuelles

Les architectes/constructeurs consultés avancent des prix de construction des maisons individuelles compris entre 850 et 1200 euros par m² suivant les niveaux de finition, la qualité des matériaux et la complexité du modèle.

Immeubles

Les prix au m² en collectif sont globalement supérieurs à ceux des maisons individuelles ; ils varient en fonction du nombre de niveaux et du standing.

Pour du « petit collectif bas de gamme », et des logements HLM bas (maximum R+2), les prix sont très proches des maisons individuelles.

Par conte avec l'élévation du standing ou du nombre d'étage, les prix montent et peuvent atteindre rapidement 1400 à 1500 euros/m² de SHON TTC pour des constructions R+2 à R+4.

Selon les professionnels les prix ne doivent pas beaucoup varier d'une région à l'autre, par contre, le coût du chantier est essentiellement influencé par la proximité ou l'éloignement de la centrale à béton.

2.1.6. Surface et « qualité » des logements, qualité

Si la surface des logements anciens vendus (transactions) a tendance à baisser en Ile de France comme en France, du fait de l'évolution croissante du prix des biens immobiliers, les constructions récentes tendent à présenter des surfaces supérieures. Aussi depuis de nombreuses années, les surfaces moyennes des logements individuels comme collectifs augmentent très légèrement.

Les surfaces des logements issues des deux études précitées (enquête EPTB et étude Agence Qualité construction) ne peuvent donc pas être prises comme valeur de référence.

Parallèlement, le nombre de logement sans confort, au sens de l'INSEE ou de mauvaise qualité de la loi SRU diminue.

Le confort des logements au sens de l'INSEE est appréhendé via la présence d'eau courante, de W.-C. et d'installation sanitaire dans les logements. Tout logement auquel un de ces éléments fait défaut est considéré comme sans confort. En 2006, seuls 1,8% des logements franciliens sont dans cette situation. Cette approche du confort ne prend pas en compte l'ensemble des défauts des logements. Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) et le décret relatif au logement décent, il est possible d'apprécier d'autres aspects de l'inconfort à partir de critères plus qualitatifs. Parmi les douze indicateurs retenus pour définir un logement décent, dix peuvent être appréhendés par le biais de l'enquête logement. Ils permettent une approche plus précise du confort du logement par la prise en compte de l'humidité, de la présence éventuelle d'infiltrations d'eau, de la qualité de l'installation électrique, de la chaleur dans le logement, des équipements de chauffage, de la présence d'eau courante, des équipements sanitaires, de l'état de la façade, de la présence d'une cuisine et de l'exposition du logement. Est considéré comme de « bonne qualité » un logement qui ne présente aucun défaut sur l'ensemble de ces indicateurs. Est considéré comme de « qualité moyenne », un logement qui présente un ou deux défauts. Enfin est considéré comme de « mauvaise qualité », un logement qui présente trois défauts ou plus. En Île-de-France, 62,1% des résidences principales sont de bonne qualité, 34,3% sont de qualité moyenne et 3,6% sont de mauvaise qualité. La situation s'améliore par rapport à 2002 où 38,2% des logements étaient de qualité moyenne et 5,5% de mauvaise qualité.

C'est pourquoi nous exploitons les données issues des recensements de l'INSEE qui permettent de déterminer les surfaces moyennes des logements d'un secteur géographique.

Les études INSEE distinguent les logements individuels et les logements collectifs et définissent la surface moyenne des logements.

Pour l'île de France, les valeurs sont les suivantes :

	Individuel	Collectif	Ensemble
Paris	87	59	59
Petite couronne	103	61	70
Grande couronne	114	65	91

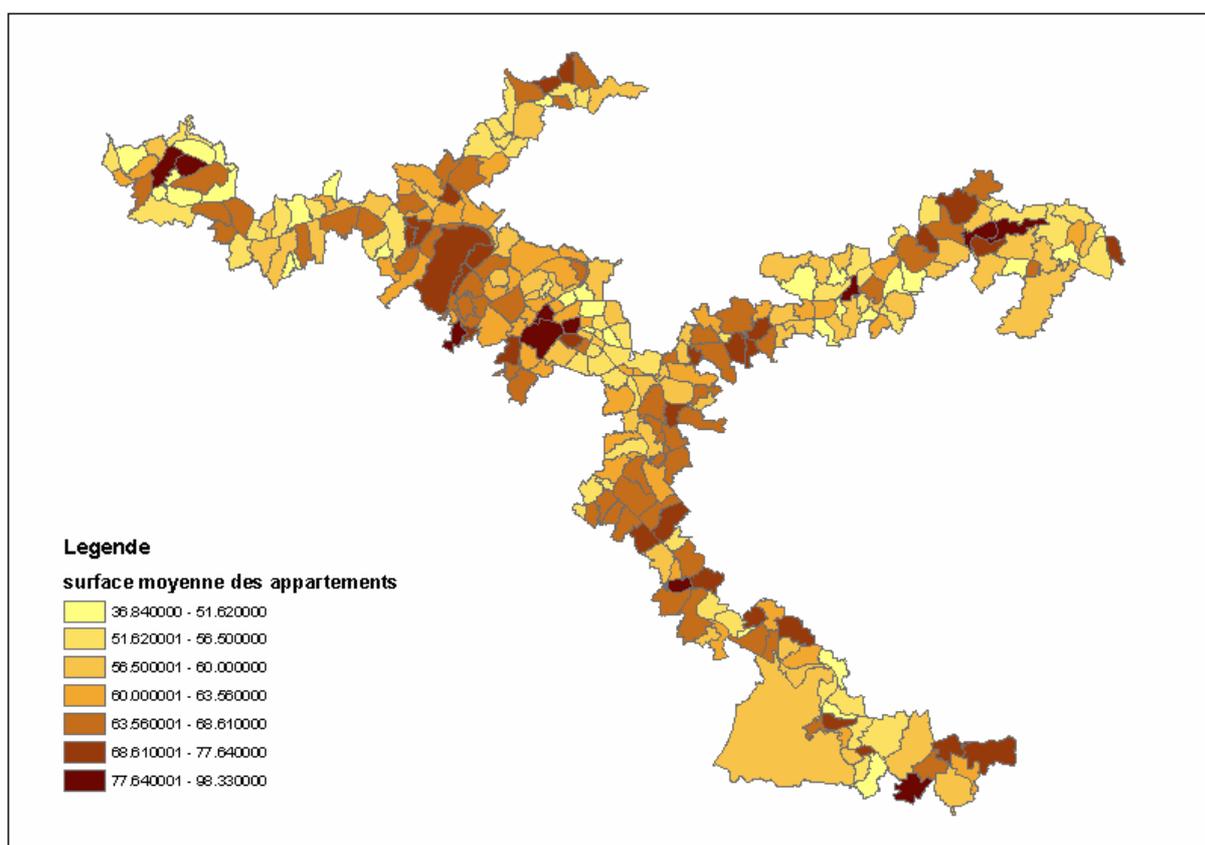
Surface moyenne des logements en Ile de France en m²

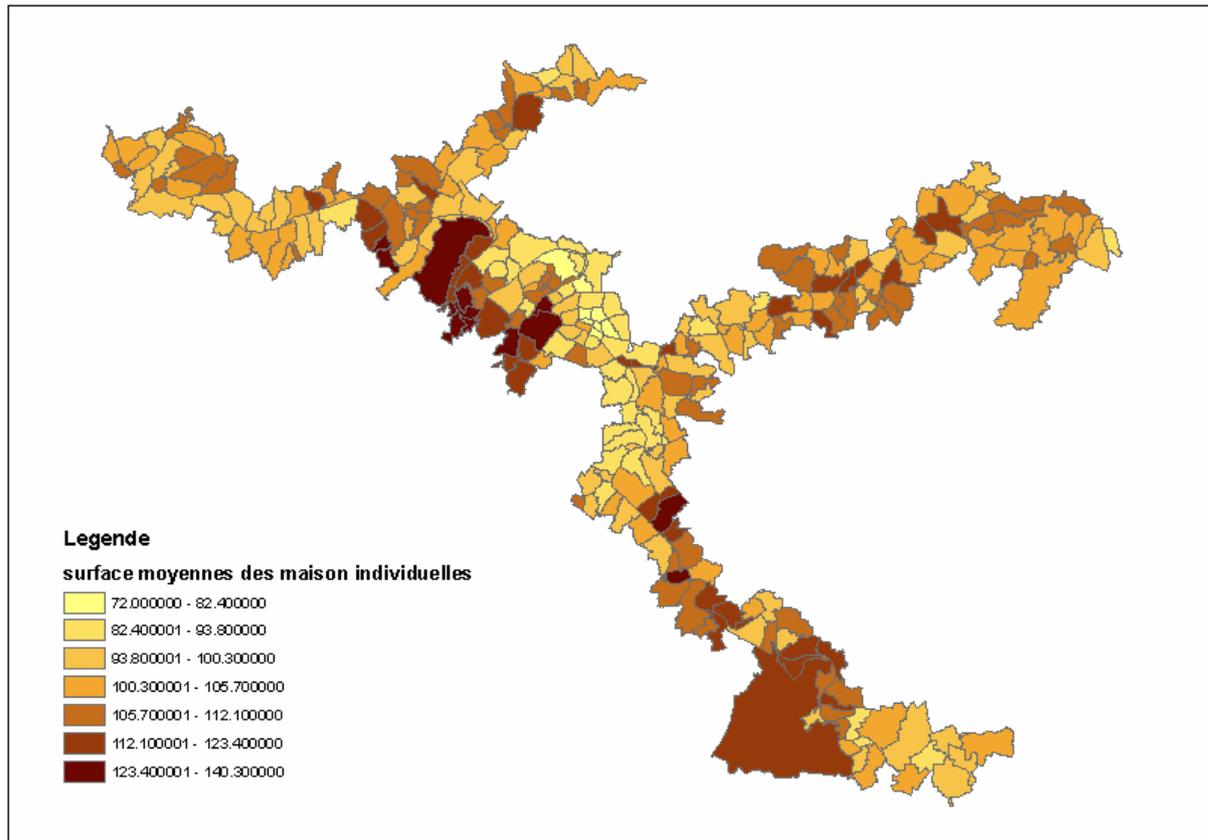
L'exploitation du tableau détaillé des **Résidences principales par type de logement, nombre de pièces et superficie** permet d'estimer par commune (ou arrondissement pour Paris) les surfaces moyennes par type de logement.

En effet, pour chaque commune, ce tableau détaille le nombre de maison individuelle ou de logement collectif par tranche de surface :

- moins de 25 m²
- de 25 à 40 m²
- de 40 à 70 m²
- de 70 à 100 m²
- de 100 à 150 m²
- plus de 150 m²

En associant à chacune de ces classes la valeur moyenne de surface, on peut déterminer par commune la surface moyenne des logements individuels et collectifs.





Le tableau complet des surfaces moyennes par commune est fourni en annexe 4

2.1.7. Proposition pour les actualisations

Nous proposons de faire évoluer l'approche initialement mise en œuvre dans ALPHEE en nous appuyant sur les données tangibles suivantes :

- la valeur surfacique de construction des biens immobiliers
- les surfaces moyennes des biens bâtis par commune

La valeur de base pour le calcul des dommages s'appuiera donc sur le produit de ces deux paramètres.

Aussi nous proposons d'intégrer dans cette base de référence : les coûts de construction surfaciques spécifiques à chaque type de bâtiments et les surfaces des logements (INSEE) en lieu et place des valeurs vénales des biens et d'un coefficient de qualité.

Cette méthode est tout à fait en adéquation avec les fonctions d'endommagement exploitées. De plus les « coefficients de qualité » intégrées initialement à ALPHEE visent à corriger deux paramètres :

- L'évolution géographique des surfaces des biens immobiliers est ajustée, avec cette nouvelle méthode, commune par commune sur des données statistiques communales.
- La qualité des bâtis. Il ressort de l'exploitation des documents disponibles que, selon les critères INSEE et loi SRU, la grande majorité des bâtis est de bonne ou moyenne qualité. De plus en cas de sinistre important, le bâti touché est remis en état « à neuf », les coûts de remise en état dépendent peu de l'état d'entretien du bien touché.

Nos proposons au vu des données recueillies d'appliquer les valeurs suivantes :

Code mos 110	Nom	surface	Cout surfacique (actualisé 2010)
33	HABITAT INDIVIDUEL	Habitat individuel moyen communal (ou arrondissement)	1 187 euros/m ²
34	ENSEMBLES D'HABITAT INDIVIDUEL IDENTIQUE	Habitat individuel moyen communal (ou arrondissement)	1 044 euros/m ²
35	HABITAT RURAL	Habitat individuel moyen communal (ou arrondissement)	1 044 euros/m ²
36	HABITAT CONTINU BAS	Habitat individuel moyen communal (ou arrondissement)	1 340 euros/m ²
37	HABITAT COLLECTIF CONTINU HAUT	Habitat collectif moyen communal (ou arrondissement)	1 680 euros/m ²
38	HABITAT COLLECTIF DISCONTINU	Habitat collectif moyen communal (ou arrondissement)	1 680 euros/m ²

Les coûts surfaciques issues des études EPTB et AQC ont été actualisés sur la période 2007 – 2010 à l'aide l'indice ICC (1.12)

Les valeurs vénales fictives évoluent donc d'une commune à l'autre :

Code MOS 110	Nom	Min	Moy	max
33	HABITAT INDIVIDUEL	85 478 euros (96 811)	123 113 euros	166 564 euros (153 669)
34	ENSEMBLES D'HABITAT INDIVIDUEL IDENTIQUE	75 237 euros (96 811)	107 520 euros	146 608 euros (153 669)
35	HABITAT RURAL	75 237 euros (96 811)	107 520 euros	146 608 euros (153 669)
36	HABITAT CONTINU BAS	96 768 euros (111 226)	139 328 euros	188 563 euros (264 164)
37	HABITAT COLLECTIF CONTINU HAUT	61 891 euros (134 862)	102 671 euros	165 194 euros (139 034)
38	HABITAT COLLECTIF DISCONTINU	61 891 euros (87 811)	102 671 euros	165 194 euros (158 059)

Les valeurs entre parenthèses indiquent les valeurs obtenues par actualisation à l'aide l'indice ICC et application des coefficients de qualité initiaux.

2.2. Enjeux indirects :

2.2.1. Coût d'intervention

L'outil ALPHEE intègre un « coût des interventions de secours », calculé à partir d'informations fournies par la préfecture du Val d'Oise et relatives à une crue survenue fin mai – début juin 1992. Ce coût estimé était de 2,14 francs / personne / jour.

Afin de mettre à jour ce type de coût, des informations ont été recherchées auprès de la Direction de la Sécurité Civile (Sous direction Gestion des Risques, Bureau des Risques Majeurs puis Sous direction des Sapeurs Pompiers et des Acteurs du Secours). Cette dernière nous a fourni des informations intéressantes relatives aux dépenses engagées pour les opérations de secours lors de la tempête Klaus (janvier 2009). Ainsi, le coût global de 4,3 M€ est pour 56% imputable aux « heures supplémentaires effectuées par les personnels du SDIS » (2,45 M€).

Pour l'heure cependant, les informations fournies ne nous permettent pas de rapporter ce coût global par personne secourue ou par personne vivant en territoire sinistré. Dans l'hypothèse où les échanges en cours avec la DSC ne permettraient pas d'obtenir une information de type coût / personne / jour, il conviendra de procéder à l'actualisation du montant fourni par ALPHEE.

2.2.2. Évacuation/relogement

Ce poste correspond au loyer mensuel d'un appartement de 40 m² en Île de France. La valeur initiale ALPHEE est de 2800 francs/mois

L'actualisation à l'aide de l'indice référence des loyers (1998-2010) donne un loyer de 503 euros.

Les loyers moyens en Ile de France fin 2009 varient d'un département à l'autre.

Secteur	Loyer moyen en euros/m ²
Paris	21.7
93	13.8
94	15.8
92	18.4
95	14.7
78	15.3
91	13.7
77	12.6

Loyer moyen en Ile de France, source Clameur.fr 2010

La valeur à intégrer à ALPHEE doit correspondre à une moyenne en Ile de France. En estimant que les populations inondées étaient relogées dans leur département, une moyenne pondérée a été calculé en fonction du nombre de logements inondés calculé pour une crue type 1910 avec et sans barrage. Les valeurs moyennes sont alors de 15 et 15.5 euros/m².

Compte tenu de la faible variation la valeur de 15 euros/m² peut-être retenue.

Le prix de relogement est donc fixé à $15 \times 40 = 600$ euros/mois

2.2.3. Séchage

L'analyse des études précédentes indique que « Le coût unitaire de séchage s'élève à 1000 franc/logement (100 livres par logement, ces hypothèses étant issues des études empiriques menées par le FHRC à partir de crues observées en Grande Bretagne) »

1000 f /logement « est tiré des données anglaises. Il constitue une évaluation plancher car il ne prend pas en compte les frais éventuels occasionnés par une déshumidification par des moyens industriels »

Le coût du « domestic clean-up » des courbes d'endommagement FHRC (évolution de la source initialement exploitée) parues en 2005 correspond au coût de nettoyage et d'assèchement de l'habitation. Il s'agissait d'un coût fixe par logement touché de 7 900 euros (actualisés) jusqu'à 10 cm puis 14 000 euros au delà de 10 cm.

Ces coûts ne concordent pas avec les tarifs pratiqués en France. D'après l'expert d'assurance interrogé, dans la plupart des cas, le coût est très faible car les propriétaires se chargent du nettoyage et aucun système d'assèchement n'est mis en place. Dans ce cas, l'assurance peut prendre en charge le nombre d'heures estimé au tarif SMIC.

Il arrive cependant que des entreprises spécialisées interviennent pour effectuer le nettoyage, puis un assèchement de surface ou en profondeur. Les données suivantes présentent une estimation de ces coûts en fonction de la hauteur d'eau :

- $H < 20\text{cm}$: forfait nettoyage : 500 euros par logement
- $20\text{cm} < H < 60\text{cm}$: forfait assèchement de 400 à 1500 euros en fonction de la surface
- $H > 60\text{ cm}$: forfait assèchement de surface, cloisons/doublages par suppression : de 1000 à 2500 euros en fonction de la surface

En cas d'événement significatif, seul un faible pourcentage des logements inondés pourrait bénéficier des services de sociétés spécialisées en nettoyage assèchement. Aussi, à l'échelle de l'île de France, il paraît peu opportun d'appliquer les coûts présentés par l'expert d'assurance.

L'actualisation financière de ce paramètre qui aboutit à une valeur de **180 euros/logement** semble raisonnable.

3. Activités économiques

Du point de vue des dommages, les activités économiques représentent un poste particulièrement sensible. Pour une crue type 1910, « ALPHEE 1990 » détermine que les dommages aux activités représentent plus de 60% des dommages totaux (hors réseaux), 75% de ces dommages correspondant aux dommages directs.

Les enjeux directs et indirects exploitées pour le calcul des dommages aux activités économiques s'appuient pour chaque secteur d'activité, défini selon la nomenclature dite NAP19 mise au point pour ALPHEE, sur 3 paramètres exprimés par salarié :

- valeur des immobilisations
- valeurs du stock
- Chiffre d'affaire

Les valeurs d'immobilisation et de stock sont exploitées pour le calcul des dommages directs, le chiffre d'affaire pour les dommages indirects.

Le tableau suivant définit la classification dite NAP19 exploitée dans ALPHEE.

NAP19	Libellé
2	INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
4	INDUSTRIES DES BIENS INTERMÉDIAIRES
5	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENTS
6	INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION
71	INDUSTRIES DU BATIMENTS (EN BUREAUX)
72	INDUSTRIES DU BATIMENTS (EN USINE)
81	COMMERCES DE GROS ALIMENTAIRES
82	COMMERCES DE GROS NON ALIMENTAIRE
83	MAGASINS D'ALIMENTATION
84	COMMERCES DE DÉTAIL
91	TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS (BUREAUX)
92	TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS (EN ENTREPOTS)
101	SERVICES MARCHANDS - HOTELS, CAFES, RESTAURANTS
102	SERVICES MARCHANDS AUX PARTICULIERS
103	SERVICES MARCHANDS AUX ENTREPRISES
104	COMMERCES ET REPARATIONS AUTOMOBILE
11	LOCATION ET CREDIT BAIL IMMOBILIER
12	ASSURANCES
13	ORGANISMES FINANCIERS

L'INSEE publie de manière périodique des études concernant les principaux indicateurs économiques et comptables par secteur d'activité. Pour la plupart des codes NAF, les paramètres immobilisation, stocks, chiffres d'affaire et nombre de salarié sont synthétisés. La dernière actualisation date de 2006, sur la base de la nomenclature NAF2003 (existe depuis 2003).

Pour actualiser les valeurs dans ALPHEE plusieurs opérations successives sont nécessaires :

- Adaptation à la nomenclature NAF 2003,
- Synthèse par NAP 19
- Actualisation financière pour la période 2006 - 2010

3.1. Adaptation à la nomenclature NAF 2003

La nomenclature NAF 2003 comporte 712 postes définissant autant de type d'activité économique ; chaque poste est défini par un code (code APE ou NAF) et un libellé le décrivant.

Chacun des codes NAF 2003 a été associé à la nomenclature correspondante d'ALPHEE.

Le tableau de correspondance est présenté en annexe 5

3.2. Synthèse par NAP19

Pour chaque code NAP19 les paramètres IMMOBILISATION, STOCKS, et CHIFFRE D'AFFAIRE ont été recalculés et ramenés au salarié.

Cette première étape permet donc d'actualiser les montants de valorisation des entreprises par NAP19 de 1998 à 2006.

3.3. Activités en bureau

Les activités en bureau présentent des spécificités qui ne ressortent pas à partir de l'exploitation des données exploitées, aussi une approche différente est réalisée.

Cela concerne les postes NAP19 :

NAP19	libellé
71	INDUSTRIES DU BATIMENTS (EN BUREAUX)
91	TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS (BUREAUX)
11	LOCATION ET CREDIT BAIL IMMOBILIER
12	ASSURANCES
13	ORGANISMES FINANCIERS

3.3.1. Immobilisation et stock

Pour les activités en bureau, la valeur des biens matériels résulte de l'estimation de la valeur d'un poste de travail. En 1998, le montant a été fixé à partir d'enquêtes à 50 000 f/salarié.

Cette valeur est maintenue et actualisée, soit 9 000 euros/salarié.

La notion de stock n'étant pas adaptée à ce type d'activité, on maintiendra une valeur nulle.

3.3.2. Enjeux indirects des organismes financiers et assurance

Pour ces deux catégories d'activité (NAP19 12 et 13) le calcul des dommages indirects à partir du chiffre d'affaire n'est pas significatif. L'arrêt de l'activité d'une agence bancaire entraîne des reports d'opérations, ou des transferts vers d'autres agences, mais on ne peut pas calculer de dommages indirects à partir du chiffre d'affaire par salarié. Aussi pour ces deux activités, de manière fictive, nous fixons ce paramètre à 0 afin que ne soit pas calculé de dommages indirects.

3.3.3. Dommages aux biens immobiliers

Dans la mécanique des calculs d'ALPHEE, les dommages aux biens immobiliers des activités économiques sont proportionnels aux dommages directs.

Pour chaque NAP19, un coefficient est appliqué (de 0 à 20%). L'analyse approfondie des fonctions d'endommagement d'ALPHEE a mis en évidence que pour les activités en bureau ce coefficient était nul, alors que les études menées en 1998 le fixaient à 10%. Cette valeur a été réintroduite dans les fonctions d'endommagement des activités en bureau.

3.4. Actualisation financière

Elle s'appuie sur plusieurs indices en privilégiant systématiquement les indices spécialisés puis en appliquant l'inflation par défaut.

3.4.1. Les chiffres d'affaire

L'INSEE publie l'indice d'évolution des chiffres d'affaire par secteurs d'activité, les données publiées concernent la période 1995-2008 :

	2006	2008	Evolution 2006-2008
Industrie	115.6	125.7	8.7%
Construction	138.9	162.9	17,2%
Transports	127.7	140.7	10.2%
Commerce de gros	117.9	130.6	10.8%
Commerce de détail	124.8	134.0	7.4%
Services aux particuliers	120.3	127.6	6.1%
Services aux entreprises	137.5	152.4	10.8%

Evolution du chiffre d'affaire des entreprises (source INSEE)

Après une première actualisation couvrant la période 2006-2008 avec un indice spécialisé, l'actualisation pour la période 2008-2010 s'appuie sur l'inflation.

3.4.2. Immobilisations, stocks

Les montants des immobilisations et stock pour chaque NAP19 sont actualisés à partir de l'inflation 2006-2010.

3.5. Résultats

NAP19 libellé nap19	ENJEUX MATERIELS		ENJEUX STOCKS		ENJEUX CA	
2 Industries agricoles et alimentaires	0.095	(0.047)	0.032	(0.032)	0.275	(0.211)
4 Industries des biens intermédiaires	0.118	(0.081)	0.029	(0.027)	0.233	(0.132)
5 Industries des biens d'équipement	0.092	(0.037)	0.043	(0.023)	0.306	(0.138)
6 industries des biens de consommation	0.062	(0.023)	0.032	(0.019)	0.267	(0.086)
11 Location et crédit bail immobilier	0.009	(0.008)	-	-	0.377	(0.238)
12 Assurances	0.009	(0.008)	-	-	-	(0.383)
13 Organismes financiers	0.009	(0.008)	-	-	-	(0.383)
71 Industries du bâtiment (en bureaux) 75%	0.009	(0.008)	-	-	0.146	(0.100)
72 Industries du bâtiment (en usine) 25%	0.023	(0.012)	0.010	(0.020)	0.146	(0.109)
81 Commerces de gros alimentaires 14%	0.076	(0.018)	0.049	(0.037)	0.902	(0.609)
82 Commerces de gros non alimentaires 39%	0.040	(0.026)	0.049	(0.038)	0.595	(0.326)
83 Magasins d'alimentation 7%	0.051	(0.015)	0.014	(0.016)	0.290	(0.180)
84 Commerce de détail 40%	0.040	(0.015)	0.034	(0.028)	0.217	(0.158)
91 Transports et télécommunications (en bureau) 62%	0.009	(0.008)	-	-	0.222	(0.100)
92 Transports et télécommunications (en entrepôts) 38%	0.284	(0.056)	0.001	(0.002)	0.222	(0.100)
101 Service marchands - Hôtels, cafés, restaurants 17%	0.055	(0.022)	0.002	(0.002)	0.086	(0.063)
102 Services marchands aux particuliers 9%	0.054	(0.018)	0.003	(0.002)	0.136	(0.080)
103 Services marchands aux entreprises 62%	0.045	(0.008)	0.003	-	0.133	(0.090)
104 Commerce et réparation automobile 12%	0.033	(0.013)	0.053	(0.037)	0.414	(0.229)

La valeur des enjeux est exprimée en millions d'euros par salarié; entre parenthèse, pour mémoire, les valeurs 1998 converties en M€ (ces chiffres mettent en évidence la pertinence d'exploiter des données récentes plutôt que de procéder à une simple actualisation des données d'origine).

4. Equipements/agriculture

Si les surfaces agricoles/milieu naturel représentent une surface non négligeable sur le territoire concerné par les crues en Ile de France (25%), les dommages liés à ces espaces représentent une très faible part des dommages, environ 1% pour une crue type 1910 calculé avec « ALPHEE 1990 ». Les dommages indirects sont quant à eux négligeables.

Les dommages aux équipements publics (hors réseau) représentent environ 15% des dommages totaux pour une crue type 1910 (ALPHEE 1990).

4.1. Dommages directes

4.1.1. Espaces ruraux à faible niveau d'enjeu

Ces postes d'occupation du sol couvent 10,2 % du territoire d'ALPHEE, les enjeux économiques de ces postes sont peu importants.

il s'agit des postes MOS83 1,2,3,5,12

- BOIS OU FORETS (5.69%)
- COUPES OU CLAIRIÈRES EN FORETS (0.43%)
- PEUPLERAIES (0.82%)
- SURFACES EN HERBES A CARACTÈRE AGRICOLE (1.67%)
- CARRIÈRES, SABLIERES (1,68%)

La source de la valeur d'ALPHEE (0.018 F/m²) n'a pas été retrouvée. L'actualisation financière de ce poste aboutirait à une valeur de **0.003 €/m²**.

4.1.2. Les terres labourées

Ce poste d'occupation du sol (MOS83 = 4) présente la plus grande superficie du territoire pris en compte dans ALPHEE (15%). Il correspond à « Toutes formes de cultures annuelles, à l'exclusion des maraîchages et cultures florales. » et regroupe donc plusieurs types de cultures aux rendements différents.

Pour mettre à jour ce poste, nous nous sommes appuyés sur le dernier recensement agricole 2000, qui permet de définir les répartitions entre les différents types de cultures. Le prochain recensement est prévu fin 2010-début 2010. Une méthodologie identique a été mise en œuvre en 1998 sur la base des résultats d'une photointerprétation de Geosys datant de 1993.

Les rendements sont extraits de la base Agreste (2006) pour l'île de France. Les valeurs financières sont extraites des cours actuels.

Pour l'île de France les terres labourées se composent comme suit :

	%	Rendement 2006 T/ha	Valeur	Rendement €/ha
Blé tendre	55	7.6	135 euros/T	1026
Orge	13	6.6	120 euros/T	792
Maïs grain	9	9.4		1269
Colza	11	2.9	330 €/T	957
Tournesol	1	2.3	305 €/t	702
Betterave industrielle	10	71	33 €/t	2343
Pomme de terre	1	43 T/ha	130 €/T	5590

Le rendement global pondéré par les surfaces cultivées en Ile de France est donc de **0.12 €/m²**, valeur qui constituera la nouvelle valeur de référence pour ce poste.

4.1.3. Autres postes de l'agriculture

Ces postes d'occupation du sol couvrent environ 0,5 % du territoire d'ALPHEE. Globalement, les enjeux économiques de ces postes sont peu importants à l'échelle de la zone inondable en Ile de France.

il s'agit des postes MOS83 6,7,8 :

- VERGERS, PÉPINIÈRES (0.12%)
- MARAÎCHAGE, HORTICULTURE (0.34%)
- CULTURES INTENSIVES SOUS SERRES (0,06%)

Ces postes couvrent une faible surface, et rassemblent des éléments qui du point de vue des enjeux présentent des disparités importantes.

L'étude des enjeux agricoles de la vallée du Rhône (et de la Loire) réalisées et exploitée dans le cadre de la mise au point d'un outil standard d'analyse économique des dommages liés aux inondations a été exploitée pour affiner et actualiser les valeurs d'ALPHEE (247€/m²)

La saisonnalité de la crue intervient fortement dans les dommages causés pour ces postes. Aussi l'hypothèse que la crue intervient en automne ou en hiver a-t-elle été retenue.

4.1.3.1. VERGERS, PÉPINIÈRES

Il s'agit de « Toutes pépinières et cultures fruitières de plus de 1000 m² homogènes et de production commerciale. Éventuellement la vigne sera classée dans ce thème »

Les dommages dépendent fortement de l'état végétatif des cultures, mais également des vitesses d'écoulement et des hauteurs d'eau. Aussi nous retiendrons comme valeur de référence pour ces postes, la valeur moyenne de Septembre à Mi-mars correspondant à la perte totale de la culture, soit 0.9 €/m².

4.1.3.2. MARAÎCHAGE, HORTICULTURE

Il s'agit de « Cultures intensives annuelles de plein air, cultures légumières de plein champ, les maraîchages sans serres, ni châssis, les cultures florales, etc. »

Pour les cultures de plein champs en situation automne-hiver les pertes en cas de submersion s'élèvent à 1 €/m².

4.1.3.3. CULTURES INTENSIVES

Il s'agit de « Toutes cultures sous serres, châssis, arceaux »

Les dommages varient en fonction de la nature des serres, puisque la crue entraîne une perte directe de production mais également une destruction des biens de production, serres en verres, ou abris (plastique).

Pour les serres tunnel, la valeur serait de 5 €/m² alors que pour les serres en verre, la valeur monte à près de 30€/m².

Aussi nous retiendrons une valeur moyenne : **18€/m²**

4.1.4. Camping

Ce poste correspond à 0.39% de la surface totale.

Sur la bases d'enquêtes type retour d'expérience, le CEMAGREF a mis au point sur la vallée de l'Orb une méthode d'estimation des dommages aux campings s'appuyant notamment sur la description des enjeux qui les composent, à savoir la proportion des espaces exploités avec des chalets ou mobil home, les terrains nus et la densité des équipements. Sur cette base on peut calculer les dommages surfaciques maximum (hypothèse d'une répartition équilibrée entre les mobil home et les places nues). On obtient alors des dommages directs maximum de **65 euros/m²**.

Cette valeur est assez proche de la valeurs d'ALPHEE initiale financièrement actualisée ($280 * 1.21 / 6.55 = 50 \text{ €/m}^2$),.

4.1.5. Terrains de loisirs engazonnées

Ces postes couvrent 2.3% de la surface totale d'ALPHEE

Ils correspondent aux postes MOS (22, 27, 28, 26) :

- GOLF
- HIPPODROMES
- PARCS D'EVOLUTION SPORTIF
- TERRAINS DE SPORT EN PLEIN AIR

Des contacts ont été pris avec des entreprises spécialisées dans la fourniture et la pose de gazon pour les terrains de sport, stades, golfs.

Pour une remise en état du gazon comprenant la préparation du sol, la fourniture et pose de plaques de gazon adapté, le coût s'élève à environ 80 000 euros pour un stade (un peu moins d'un ha) (soit 10 euros/m²).

Pour des surfaces très dégradées, la remise en état nécessite des travaux beaucoup plus lourds, en profondeur, tel le drainage du terrain. Les coûts peuvent alors atteindre 200 000 à 250 000 euros pour 1 stade, **soit 33 euros /m²** environ.

Cette valeur est inférieur à la valeur d'ALPHEE actualisées ($247 * 1.21 / 6.55 = 45 \text{ euros/m}^2$), mais elle est confortée par des réfections récentes de stade de foot professionnel tel Sochaux en 2009 et Rennes en 2008, pour lesquels le coût préparation/plaquage s'est élevé à 150 000 euros.

4.1.6. Equipements

Sont regroupées sous le terme « Equipements » un ensemble de biens bâtis (partiellement) présentant un niveau d'enjeu important. Ces équipement sont constitués de :

- Installations sportives couvertes
- Centres équestres
- Piscine couverte
- Piscine en plein air
- Enseignement
 - Premier degré
 - Secondaire
 - Supérieur
 - Autres
- Hôpitaux, cliniques
- Autres équipement de santé
- Grands équipements culturels
- Bâtiments administratifs
 - Mairies

- Equipements de proximité
- Sièges d'administrations
- autres
- équipement de mission sécurité civile
- prisons
- autres habitat

Les dommages cumulées de ces postes représentent environ 15% des dommages totaux (crue 1910 « ALPHEE 1990 »)

Pour tous ces postes, « seuls les dommages au bâtiments sont estimés ».

Les valeurs d'enjeux surfaciques pour ces postes génèrent la plupart des dommages aux équipements. Elles proviennent d'enquêtes réalisées au début des années 1990, et on été recalées sur la surface bâtie moyenne des postes MOS pour ne prendre en compte que les parties bâties.

Les valeurs correspondent à la valeur des biens construits, mais à la différence de l'habitat, les biens mobiliers sont pris en compte (la fonction d'endommagement aux équipements est différente de celle utilisée pour les habitations), les biens immobiliers représentant une part prédominante.

Le CETE Nord Picardie mène actuellement une vaste enquête pour élaborer un référentiel sur la valeur de construction d'un grand nombre d'équipements publics. La notion d'équipements publics de cette étude recouvre pour une grande part la typologie ALPHEE. La personne en charge de cette enquête (M. Yann MARLIER, chargé d'études en économie de la construction) s'est engagée à nous fournir les premiers résultats au début du mois de juillet 2010. Il est donc prévu d'actualiser certaines valeurs à partir de cette source.

Dans un premier temps, nous avons réalisé une actualisation financière, sur la base de l'Indice du Coût à la Constructions (ICC 1990-2010 : 1.6)

4.2. Dommages indirectes

4.2.1. Enjeux nettoyage

Ce prix rapporté au m² prend en compte le nettoyage. Il varie en fonction de la nature de l'enjeu et de l'urgence à le remettre en état.

4.2.1.1. Espaces ruraux

La valeur d'ALPHEE est issue des « données du FHRC et d'une étude BCEOM sur la Moselle (juillet 1990). La valeur est fixée à 0.01 franc/m². Cette valeur correspond au coût de nettoyage ».

Cette valeur est actualisée financièrement à partir de l'inflation.

0.01 francs 1998 = **0.002 euros/m²**

4.2.1.2. Urbain non construit/aires de loisirs

Ce prix s'applique aux secteurs non construits et aires de loisirs qui doivent être rapidement nettoyés afin de permettre une remise en exploitation :

- Parcs liés aux activités de loisirs
- Parcs ou jardins ouverts au public
- Parcs ou jardins non ouverts au public
- Jardins familiaux
- Jardins de l'habitat individuel
- Jardins de l'habitat rural
- Jardins de l'habitat continu bas
- Terrain de sport en plein air
- Tennis découverts
- Campings, caravaning
- Parcs d'évolution d'équipements sportifs
- Golfs
- Hippodromes
- Terrain vacants en milieu urbain
- Installations sportives couvertes
- Centres équestres
- Tir
- Piscines couvertes
- Piscines en plein air
- Autodromes
- Cimetières
- Marchés permanents
- Lieux de culte

L'étude 1994 estime « le coût de nettoyage à 2 hommes/jours par hectares » (0.1 francs/m²). Sur la base du smic horaire actuel, on obtient une valeur de 225 euros ttc/ha soit **0.023 euros/m²**.

4.2.1.3. Urbain bâti (équipements)

S'agissant des biens bâtis, le coût de nettoyage s'apparente aux coûts de nettoyage par logement pris en compte pour les bâtis d'habitation.

Ramené à une surface, ce montant s'élève à environ **2 euros/m²**.

4.2.2. Enjeux retard (perte de valeur d'usage)

4.2.2.1. CAMPING

Ce coût correspond aux pertes de la valeur de location des terrains nus et des bungalows. Il correspond donc à une perte d'exploitation. Les hypothèses de bases sont identiques à celles retenues initialement : crue hivernale, taux de remplissage de 40%.

A partir des études récentes sur les campings de la basse plaine de l'Orb, il ressort alors un ratio entre les dommages directs et indirects de 5%, les dommages indirects s'élèvent à **3,25 euros/m²**

Ce coût représentait 6,72 f/m² dans la base initiale.

4.2.2.2. Équipements sportifs

Ce coût correspond au « prix d'utilisation des équipements (locations ou formules assimilables) non perçu par les établissements ». Compte tenu de la difficulté à approcher cette valeur, l'étude initiale a finalement abouti à intégrer dans ALPHEE une valeur d'amortissement des équipements sportifs considérés (45f/m²/mois).

Compte tenu de la difficulté à rattacher cette valeur à une donnée tangible, et du fait du caractère généralement non commercial de ces équipements nous proposons de supprimer ce dommage indirect des calculs.

4.2.3. Enjeux remplacement

Ce coût indirect s'applique aux postes :

- « Enseignement » où il représente le « coût de la location d'un local de remplacement pendant la durée de la crue ». Fixé à 55f/m²/mois dans ALPHEE, ce coût est actualisé en prenant la même évolution que celle prise en compte pour le relogement des sinistrés, soit **12 euros/m²/mois**.
- « Etablissements de santé », où il correspond au « coût du service perdu par jour » « évalué par le prix moyen de journée de sécurité sociale ». Le calcul initial s'appuie sur les « prix de journées Sécurité Sociale des hôpitaux ». Cependant sans le détail des calculs il n'est pas possible d'actualiser ce chiffre à partir de nouvelles sources. Cependant une évolution moyenne des prix à partir des prix de journées de sécurité sociale est possible.

Prix de journée sécurité sociale	Valeur initiale	Valeur actuelle
Médecine	2482 Francs (379 euros)	827 euros
Chirurgie	4031 Francs (615 euros)	1154 euros
Spécialité coûteuse	7991 Francs (1220 euros)	2033 euros

Soit une évolution moyenne de 92%, que l'on applique à la valeur initiale d'ALPHEE pour les centres hospitaliers : le résultat est alors de **624 euros**.

5. MOS/ILOT MOS

Utilisées dans ALPHEE, la base MOS, décrivant le Mode d'Occupation des sols et la base ILOTMOS, associant aux ILOTS INSEE bâtis les informations des recensements, ont été maintenues par l'IAURIF. Ces deux bases de données constituent le socle décrivant la répartition des enjeux exploités par ALPHEE.

La version disponible à ce jour de ces deux bases s'appuie sur les données INSEE 1999 et MOS 2003.

La documentation technique accompagnant le Dossier de Consultation des Entreprises permet d'avoir une vision globale du mode de fonctionnement d'ALPHEE. Cependant, une analyse fine des tables et données contenues dans la base de données d'ALPHEE a été nécessaire afin de déterminer précisément les données réellement exploitées devant être mises à jour.

En effet, certaines tables décrites dans les documentations techniques se sont révélées non conformes à leur descriptif.

Ce travail a nécessité de nombreux tests, préalables à la mise à jour des tables de données. Il a permis de mettre en évidence que certains champs contenus dans les tables de données ne sont pas exploités mais recalculés en « direct » lors du lancement des calculs socio-économiques par ALPHEE.

Il a également mis en évidence que certaines informations ou modes de calculs spécifiques à certaines classes sont inscrits en « dur » dans le code ALPHEE, et ne sont donc pas modifiables par le biais des tables de données.

Ce constat a des répercussions sur la méthode d'intégration du MOS actualisé, notamment du fait de l'évolution des nomenclatures entre la version initiale du MOS d'ALPHEE (1990) et la version 2003 à intégrer.

Le mode de fonctionnement détaillé, ainsi qu'une description complète des tables et données d'ALPHEE feront l'objet d'un document technique spécifique, accompagnant la cession de formation prévue dans la cadre de notre prestation.

5.1. Adaptation à l'évolution de la nomenclature MOS

Jusqu'en 1994 la nomenclature MOS comportait 110 postes. Le MOS version 1990 intégré à ALPHEE repose donc sur cette nomenclature.

Avec la mise à jour 2003, le niveau le plus fin de la nomenclature du MOS est passé à 83 postes d'occupation du sol.

Certaines informations pouvant être « codées en dur » dans ALPHEE, et donc non gérées par le biais de tables de données modifiables le MOS 2003 (ou MOS83) doit être converti en

MOS110 pour que les calculs restent valides. De plus cela reste cohérent avec les noms des champs exploités qui eux aussi sont figés.

L'adaptation d'ALPHEE à la nomenclature MOS83 demanderait des modifications du code source.

A partir de la documentation de l'IAURIF, nous avons déterminé que sur les 83 postes d'occupation de la nouvelle nomenclature, 61 postes trouvent une correspondance directe entre les deux nomenclatures, 22 postes font l'objet d'un regroupement total ou partiel. Il s'agit dans ce second cas de simplifications de la nomenclature qui visent à ne plus distinguer les équipements ou espaces naturels publics et privés, ou qui agrègent des surfaces de niveau d'enjeux équivalent.

Le tableau de correspondance est présenté en annexe 6

5.2. Méthodologie

Les paramètres occupation des sols, population et nombre de logement, constituent la base sur laquelle s'appuient les calculs des dommages.

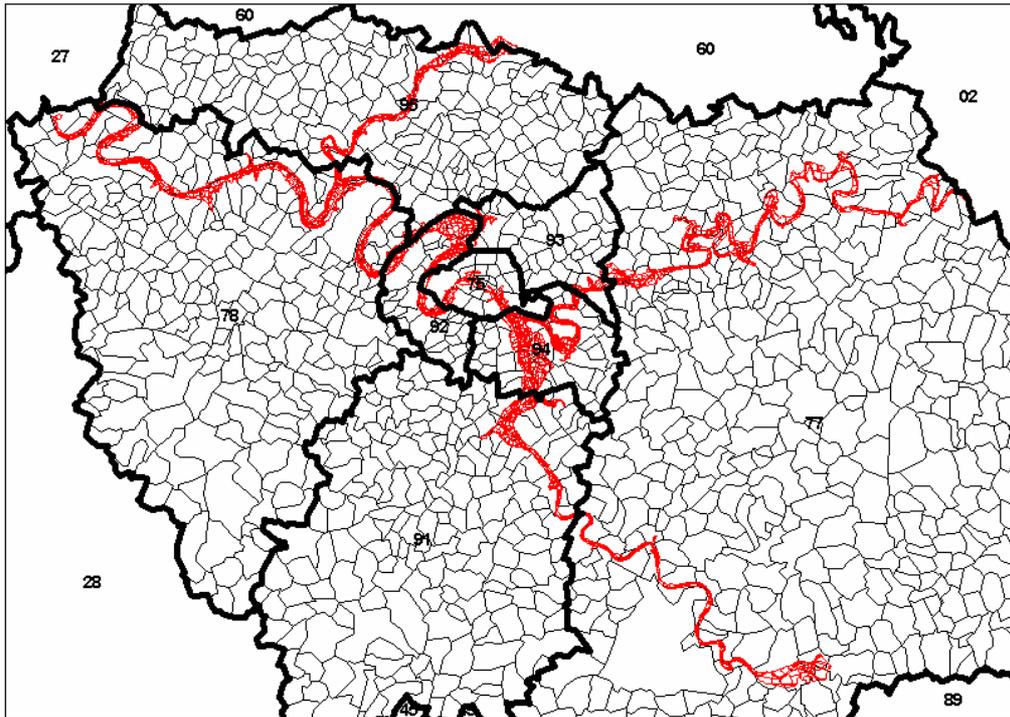
Ces données sont stockées dans une table de données, VENTIL_MOS110, qui se situe au cœur du processus de calcul d'ALPHEE. Cette table par casier et par type d'occupation des sols (MOS110), la population et les logements.

5.2.1. Les données

Trois sources d'informations géographiques sont nécessaires pour actualiser cette base : les couches « Casiers », « MOS2003 » et « llotmos1999 ».

Couche Casiers

Elle regroupe l'ensemble des casiers hydrauliques du modèle MRIF. Elle contient 2178 casiers, plus un casier fictif pour prendre en compte la Bassée.

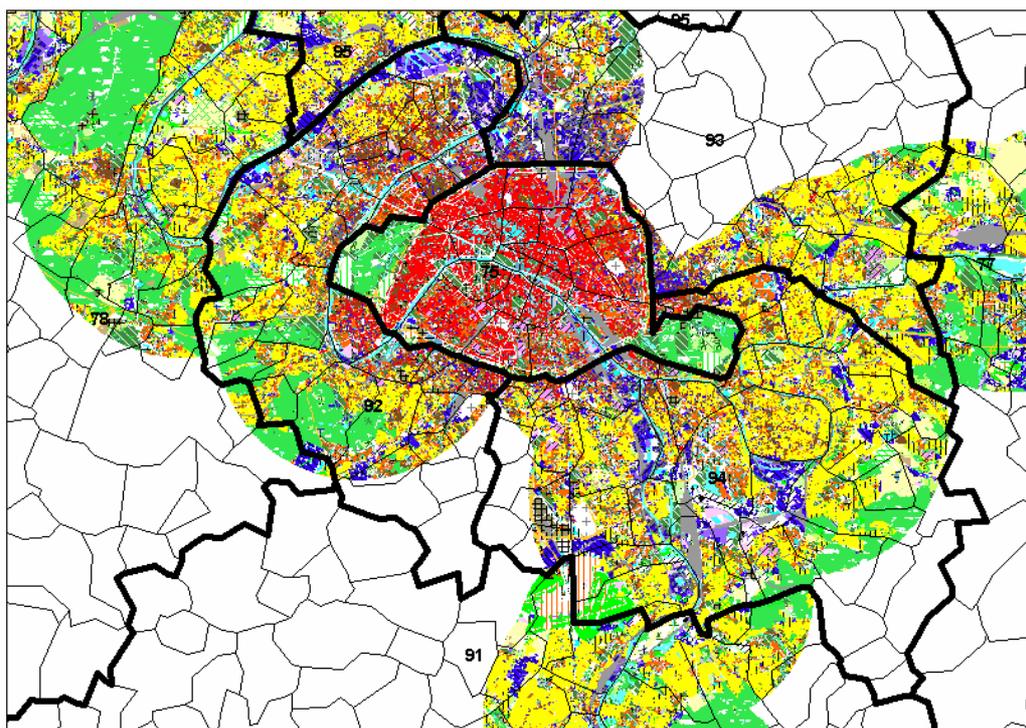


Représentation des casiers hydrauliques

Couche MOS2003

Par cette couche, le territoire est décrit finement en fonction de son mode d'occupation des sols. Chaque polygone élémentaire contient un code correspondant à la nature de l'occupation des sols. La version de 2003 que nous avons exploitée présente une nomenclature en 83 postes.

La version qui a été mise à disposition correspond à une extraction de la base MOS à partir d'une « zone tampon » ou buffer de 5km autour des cours d'eau, elle est composée de près de 154 000 polygones.



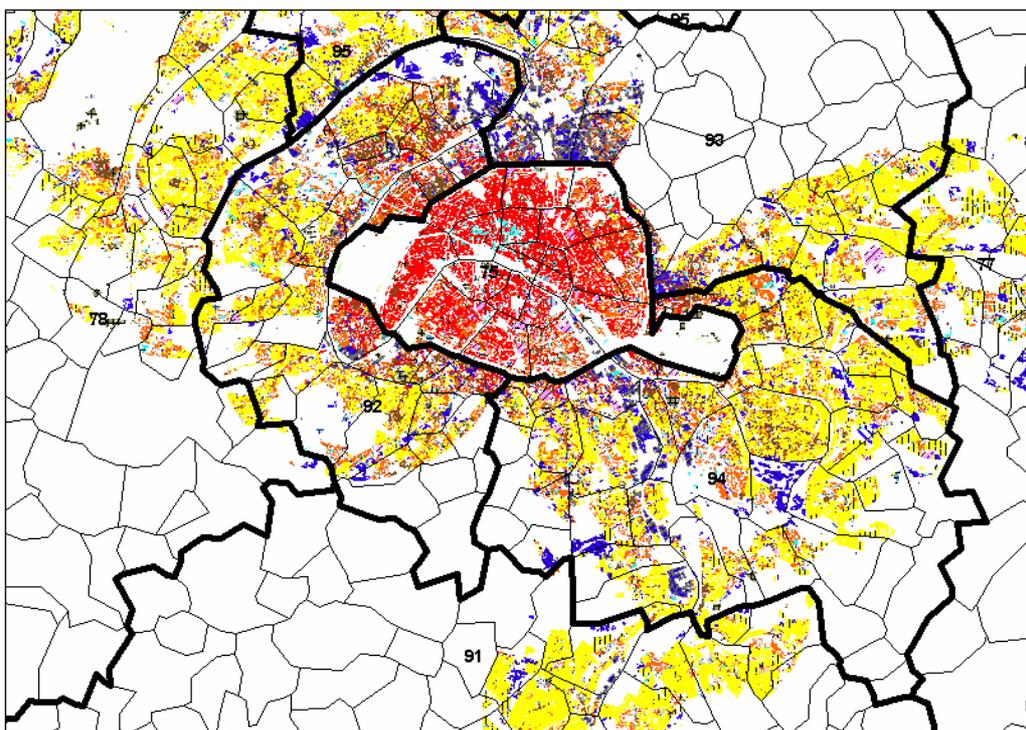
Zoom sur la couche MOS 2003

Couche ilotmos1999

Cette couche issue d'un croisement entre le MOS1999 et les îlots INSEE permet d'associer à chaque polygone :

- la population résidente (et la densité de population)
- le nombre de logement

Cette couche ne contient que les îlots habités.



Zoom sur la couche ILOTMOS 1999

5.2.2. Modification de la nomenclature

Comme nous l'avons vu précédemment, la nomenclature du MOS a évolué. Aussi, compte tenu des contraintes techniques, le choix a été fait de réaliser une retro-conversion du MOS83 en MOS110.

Cette opération est réalisée à partir d'une table de correspondance issue du tableau présenté en annexe 6

5.2.3. Intégration des données INSEE1999

Cette opération (géotraitement) vise à rapatrier les informations population et nombre de logement dans la couche MOS. L'objectif est d'obtenir une couche conforme à ILOTMOS, mais comprenant également les secteurs non habités.

Avant de réaliser cette « UNION », un champ est ajouté à la base ILOTMOS afin de stocker la surface initiale des ILOTS, information nécessaire aux traitements par la suite.

Suite à cette opération, un test de cohérence est effectué entre l'occupation du sol issue de MOS2003 et d'ilotmos1999. Il s'avère que quelques polygones ont évolué dans leur occupation du sol entre ces deux versions. Nous avons privilégié le MOS2003 plus récent.

Cette nouvelle couche est appelée ensuite ilotmos2003.

5.2.4. Intégration des casiers hydrauliques

Cette opération vise à découper la couche précédemment créée avec les casiers hydrauliques. Ainsi est-il possible, pour chaque polygone élémentaire, de connaître :

- Le casier hydraulique,
- La surface,
- Le mode d'occupation des sols,
- La population *
- Le nombre de logement*

C'est à partir de ces éléments que les calculs socio-économiques d'ALPHEE sont réalisés.

* La population ainsi que le nombre de logement doivent être recalculés pour les polygones élémentaires découpés lors de cette opération. La répartition du nombre de logement d'un îlot découpé par les casiers hydrauliques se fait au prorata de la surface de l'élément par rapport à la surface totale de l'îlot.

A ce stade on peut déjà vérifier une cohérence entre les résultats des traitements réalisés et le recensement de l'INSEE à l'échelle de l'Île de France.

Le tableau suivant présente l'évolution de la population dans ALPHEE et celle issue directement des données INSEE.

	1990	1999	évolution
logements alphée	476 182	517 692	8%
logement IDF	4 745 865	5 083 838	7%
population alphée	1 036 788	1 068 422	3%
population IDF	10 644 665	10 952 011	3%

Sources INSEE/IAURIF + traitement pour intégration dans ALPHEE

On observe que, tant pour le nombre de logement que pour la population, les évolutions à l'échelle de l'Île de France ou dans le territoire couvert par ALPHEE sont similaires.

5.2.5. VENTIL_MOS110 actualisée 2003

La table de donnée associée à la couche d'information géographie créée précédemment correspond pour l'essentiel à la table de données nécessaire à ALPHEE. Cependant, suite aux divers géotraitements réalisés, certains casiers peuvent contenir plusieurs polygones élémentaires ayant un même type d'occupation des sols. Ceux-ci doivent être agrégés dans la table de données finale.

6. ANNEXES

6.1. ANNEXE 1 : INSEE Indice des prix à la consommation (IPC)

Le pouvoir d'achat de l'euro et du franc mesure l'érosion monétaire due à l'inflation.

L'intérêt d'un tableau tel que celui présenté ici est de fournir des séries longues (sur 100 ans) permettant de convertir aux prix d'une année donnée (par exemple 2009) une valeur exprimée en francs ou en euros d'une époque passée.

Chaque année, le déflateur retenu est la moyenne annuelle publiée de l'indice général des prix qui s'appuie sur la population la plus large. On a repris l'indice d'ensemble des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé jusqu'en 1992 et celui de l'ensemble des ménages - France métropolitaine à partir de 1993, début de sa publication.

A partir de janvier 1999, c'est l'indice d'ensemble des ménages de la France (métropole et DOM) qui est utilisé.

L'Insee tient à préciser aux utilisateurs de ces données qu'elles sont d'autant plus fragiles que les périodes utilisées sont éloignées et qu'elles ne peuvent être l'objet d'une référence juridique.

L'indicateur du pouvoir d'achat de l'euro et du franc garde sa pertinence lorsqu'il s'agit de tenir compte de l'érosion monétaire liée à la consommation des ménages mais il n'est pas adéquat pour mesurer l'érosion monétaire des patrimoines constitués de biens immobiliers et d'actifs financiers n'entrant pas dans la composition de l'indice général des prix.

GUIDE DE LECTURE

Le tableau permet de traduire en euros actuels des valeurs exprimées en francs ou en euros du passé. Il permet aussi de traduire en francs ou en euros du passé des valeurs exprimées en euros de 2009.

Quatre exemples éclairent l'usage qui peut être fait de ces coefficients.

1. On souhaite savoir combien une somme fixée à 1 000 francs en 1956 vaut en francs de 2001, pour conserver le même pouvoir d'achat.

On se réfère à la ligne de l'année 1956.

Dans la colonne relative à 2001, on lit 0,110.

En multipliant par 0,110 la somme de départ, 1 000 F, on obtient 110 F.

En plus de l'inflation, le coefficient a tenu compte du passage des « anciens » francs, qui avaient cours en 1956 aux « nouveaux » francs qui avaient cours à partir de 1960.

Le pouvoir d'achat de 1 000 F en 1956 est donc le même que celui de 110 F en 2001.

2. On souhaite connaître le pouvoir d'achat d'une somme de 1 000 francs reçue en 1999, exprimé en euros de 2009.

On recherche la ligne relative à l'année 1999.

On se place dans la colonne de 2009, où on trouve 0,18098.

En multipliant par 0,18098 la somme de départ, 1 000 F, on obtient 180,98 €.

En plus de l'inflation, le coefficient a tenu compte du passage du franc à l'euro (1 € = 6,55957 F).

Le pouvoir d'achat de 1 000 F en 1999 est donc le même que celui de 180,98 € en 2009.

3. On cherche à déterminer le pouvoir d'achat de 1 000 euros de 2009, exprimé en francs de 1999.

On recherche la ligne portant sur 2009.

On se place dans la colonne de l'année 1999, et on relève le coefficient 5,525.

En multipliant par 5,525 la somme de départ, 1 000 €, on obtient 5 525 F.

En plus de l'inflation, le coefficient a tenu compte du passage de l'euro au franc (1 € = 6,55957 F).

Le pouvoir d'achat de 1 000 € en 2009 est donc le même que celui de 5 525 F en 1999.

4. On cherche à déterminer le pouvoir d'achat de 1 000 euros de 2009, exprimé en euros de 2008.

On recherche la ligne portant sur 2009.

On se place dans la colonne de l'année 2008, et on relève le coefficient 0,999.

En multipliant par 0,999 la somme de départ, 1 000 €, on obtient 999 €.

Le pouvoir d'achat de 1 000 € en 2009 est donc le même que celui de 999 € en 2008.

COEFFICIENT DE TRANSFORMATION DU FRANC D'UNE ANNEE, EN FRANC OU EN EURO D'UNE AUTRE ANNEE																							
Déflation par l'indice général des prix à la consommation																							
(série parisienne jusqu'en 1962, ménages "urbains" jusqu'en 1992 et série ensemble des ménages depuis 1993)																							
1 FF de l'année	vaut en franc											vaut en euro											1 FF de l'année
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009			
1909	17,113	17,662	18,080	18,456	18,764	19,088	19,465	19,704	19,841	19,940	20,277	20,614	3,20315	3,26969	3,33926	3,39975	3,45541	3,50683	3,60543	3,60876	1909		
1910	17,113	17,662	18,080	18,456	18,764	19,088	19,465	19,704	19,841	19,940	20,277	20,614	3,20315	3,26969	3,33926	3,39975	3,45541	3,50683	3,60543	3,60876	1910		
1911	14,831	15,307	15,669	15,995	16,262	16,543	16,869	17,077	17,195	17,281	17,574	17,866	2,77606	2,83373	2,89403	2,94645	2,99469	3,03925	3,12471	3,12759	1911		
1912	14,831	15,307	15,669	15,995	16,262	16,543	16,869	17,077	17,195	17,281	17,574	17,866	2,77606	2,83373	2,89403	2,94645	2,99469	3,03925	3,12471	3,12759	1912		
1913	14,831	15,307	15,669	15,995	16,262	16,543	16,869	17,077	17,195	17,281	17,574	17,866	2,77606	2,83373	2,89403	2,94645	2,99469	3,03925	3,12471	3,12759	1913		
1914	14,831	15,307	15,669	15,995	16,262	16,543	16,869	17,077	17,195	17,281	17,574	17,866	2,77606	2,83373	2,89403	2,94645	2,99469	3,03925	3,12471	3,12759	1914		
1915	12,359	12,756	13,058	13,329	13,552	13,786	14,058	14,231	14,329	14,401	14,645	14,888	2,31339	2,36144	2,41169	2,45538	2,49557	2,53271	2,60392	2,60633	1915		
1916	11,124	11,480	11,752	11,997	12,197	12,408	12,652	12,808	12,896	12,961	13,180	13,399	2,08205	2,12530	2,17052	2,20984	2,24602	2,27944	2,34353	2,34569	1916		
1917	9,270	9,567	9,793	9,997	10,164	10,340	10,543	10,673	10,747	10,801	10,983	11,166	1,73504	1,77108	1,80877	1,84153	1,87168	1,89953	1,95294	1,95474	1917		
1918	7,176	7,406	7,582	7,740	7,869	8,005	8,163	8,263	8,320	8,362	8,503	8,645	1,34326	1,37116	1,40033	1,42570	1,44904	1,47061	1,51196	1,51335	1918		
1919	5,854	6,042	6,185	6,314	6,419	6,530	6,659	6,741	6,788	6,822	6,937	7,052	1,09581	1,11858	1,14238	1,16307	1,18211	1,19970	1,23344	1,23458	1919		
1920	4,198	4,332	4,435	4,527	4,602	4,682	4,774	4,833	4,867	4,891	4,974	5,056	0,78568	0,80200	0,81906	0,83390	0,84755	0,86017	0,88435	0,88517	1920		
1921	4,836	4,991	5,110	5,216	5,303	5,395	5,501	5,568	5,607	5,635	5,731	5,826	0,90524	0,92404	0,94370	0,96080	0,97653	0,99106	1,01893	1,01987	1921		
1922	4,944	5,102	5,223	5,332	5,421	5,514	5,623	5,692	5,732	5,760	5,858	5,955	0,92535	0,94458	0,96468	0,98215	0,99823	1,01308	1,04157	1,04253	1922		
1923	4,540	4,686	4,797	4,897	4,978	5,064	5,164	5,228	5,264	5,290	5,380	5,469	0,84981	0,86747	0,88593	0,90198	0,91674	0,93038	0,95654	0,95743	1923		
1924	3,973	4,100	4,197	4,284	4,356	4,431	4,519	4,574	4,606	4,629	4,707	4,786	0,74359	0,75904	0,77519	0,78923	0,80215	0,81409	0,83698	0,83775	1924		
1925	3,708	3,827	3,917	3,999	4,066	4,136	4,217	4,269	4,299	4,320	4,393	4,466	0,69402	0,70843	0,72351	0,73661	0,74867	0,75981	0,78118	0,78190	1925		
1926	2,816	2,906	2,975	3,037	3,088	3,141	3,203	3,242	3,265	3,281	3,337	3,392	0,52710	0,53805	0,54950	0,55945	0,56861	0,57707	0,59330	0,59385	1926		
1927	2,713	2,800	2,866	2,926	2,975	3,026	3,086	3,124	3,145	3,161	3,215	3,268	0,50782	0,51837	0,52939	0,53899	0,54781	0,55596	0,57159	0,57212	1927		
1928	2,713	2,800	2,866	2,926	2,975	3,026	3,086	3,124	3,145	3,161	3,215	3,268	0,50782	0,51837	0,52939	0,53899	0,54781	0,55596	0,57159	0,57212	1928		
1929	2,557	2,639	2,702	2,758	2,804	2,852	2,909	2,944	2,965	2,980	3,030	3,080	0,47863	0,48857	0,49897	0,50801	0,51633	0,52401	0,53874	0,53924	1929		
1930	2,528	2,609	2,671	2,726	2,772	2,820	2,875	2,911	2,931	2,946	2,995	3,045	0,47319	0,48302	0,49330	0,50224	0,51046	0,51805	0,53262	0,53311	1930		
1931	2,648	2,733	2,798	2,856	2,904	2,954	3,012	3,049	3,071	3,086	3,138	3,190	0,49573	0,50602	0,51679	0,52615	0,53477	0,54272	0,55798	0,55850	1931		
1932	2,889	2,982	3,052	3,116	3,168	3,223	3,286	3,327	3,350	3,366	3,423	3,480	0,54079	0,55203	0,56377	0,57398	0,58338	0,59206	0,60871	0,60927	1932		
1933	3,006	3,103	3,176	3,242	3,296	3,353	3,419	3,461	3,486	3,503	3,562	3,621	0,56272	0,57441	0,58663	0,59725	0,60703	0,61606	0,63339	0,63397	1933		
1934	3,133	3,234	3,310	3,379	3,436	3,495	3,564	3,608	3,633	3,651	3,713	3,774	0,58649	0,59868	0,61141	0,62249	0,63268	0,64210	0,66015	0,66076	1934		
1935	3,423	3,532	3,616	3,691	3,753	3,818	3,893	3,941	3,968	3,988	4,055	4,123	0,64063	0,65394	0,66785	0,67995	0,69108	0,70137	0,72109	0,72175	1935		
1936	3,178	3,280	3,358	3,428	3,485	3,545	3,615	3,659	3,685	3,703	3,766	3,828	0,59487	0,60723	0,62015	0,63138	0,64172	0,65127	0,66958	0,67020	1936		
1937	2,528	2,609	2,671	2,726	2,772	2,820	2,875	2,911	2,931	2,946	2,995	3,045	0,47319	0,48302	0,49330	0,50224	0,51046	0,51805	0,53262	0,53311	1937		
1938	2,225	2,296	2,350	2,399	2,439	2,482	2,530	2,562	2,579	2,592	2,636	2,680	0,41641	0,42506	0,43410	0,44197	0,44920	0,45589	0,46871	0,46914	1938		
1939	2,079	2,146	2,197	2,242	2,280	2,319	2,365	2,394	2,411	2,423	2,464	2,505	0,38917	0,39725	0,40570	0,41305	0,41982	0,42606	0,43804	0,43845	1939		
1940	1,766	1,822	1,865	1,904	1,936	1,969	2,008	2,033	2,047	2,057	2,092	2,127	0,33048	0,33735	0,34453	0,35077	0,35651	0,36182	0,37199	0,37233	1940		
1941	1,503	1,551	1,588	1,621	1,648	1,677	1,710	1,731	1,743	1,751	1,781	1,811	0,28136	0,28720	0,29331	0,29863	0,30352	0,30803	0,31669	0,31699	1941		
1942	1,250	1,290	1,320	1,348	1,370	1,394	1,422	1,439	1,449	1,456	1,481	1,506	0,23394	0,23880	0,24388	0,24830	0,25236	0,25612	0,26332	0,26356	1942		
1943	1,007	1,039	1,064	1,086	1,104	1,123	1,145	1,159	1,167	1,173	1,193	1,213	0,18842	0,19233	0,19643	0,19999	0,20326	0,20628	0,21208	0,21228	1943		
1944	0,824	0,850	0,871	0,889	0,903	0,919	0,937	0,949	0,955	0,960	0,976	0,993	0,15423	0,15743	0,16078	0,16369	0,16637	0,16885	0,17359	0,17376	1944		
1945	0,555	0,573	0,586	0,598	0,608	0,619	0,631	0,639	0,643	0,646	0,657	0,668	0,10384	0,10600	0,10826	0,11022	0,11202	0,11369	0,11688	0,11699	1945		
1946	0,364	0,375	0,384	0,392	0,399	0,405	0,413	0,419	0,421	0,424	0,431	0,438	0,06804	0,06945	0,07093	0,07222	0,07340	0,07449	0,07659	0,07666	1946		
1947	0,244	0,251	0,257	0,263	0,267	0,272	0,277	0,281	0,283	0,284	0,289	0,294	0,04561	0,04656	0,04755	0,04841	0,04920	0,04993	0,05134	0,05138	1947		
1948	0,154	0,158	0,162	0,166	0,168	0,171	0,175	0,177	0,178	0,179	0,182	0,185	0,02874	0,02933	0,02996	0,03050	0,03100	0,03146	0,03235	0,03238	1948		
1949	0,136	0,140	0,143	0,146	0,149	0,151	0,154	0,156	0,157	0,158	0,161	0,163	0,02539	0,02592	0,02647	0,02695	0,02739	0,02780	0,02858	0,02861	1949		
1950	0,123	0,127	0,130	0,133	0,135	0,138	0,140	0,142	0,143	0,144	0,146	0,149	0,02308	0,02356	0,02406	0,02450	0,02490	0,02527	0,02598	0,02601	1950		
1951	0,106	0,109	0,112	0,114	0,116	0,118	0,121	0,122	0,123	0,124	0,126	0,128	0,01986	0,02027	0,02070	0,02108	0,02142	0,02174	0,02235	0,02237	1951		
1952	0,095	0,098	0,100	0,102	0,104	0,106	0,108	0,109	0,110	0,110	0,112	0,114	0,01774	0,01811	0,01850	0,01883	0,01914	0,01942	0,01997	0,01999	1952		
1953	0,096	0,100	0,102	0,104	0,106	0,108	0,110	0,111	0,112	0,112	0,114	0,116	0,01805	0,01842	0,01882	0,01916	0,01947	0,01976	0,02032	0,02034	1953		
1954	0,096	0,099	0,101	0,104	0,105	0,107	0,109	0,111	0,111	0,112	0,114	0,116	0,01797	0,01835	0,01874	0,01908	0,01939	0,01968	0,02023	0,02025	1954		
1955	0,095	0,098	0,100	0,103	0,104	0,106	0,108	0,110	0,110	0,111	0,113	0,115	0,01780	0,01817	0,01856	0,01890	0,01920	0,01949	0,02004	0,02006	1955		
1956	0,091	0,094	0,096	0,098	0,100	0,102	0,104	0,105	0,106	0,106	0,108	0,110	0,01709	0,01744	0,01781	0,01814	0,01843	0,01871	0,01923	0,01925	1956		
1957	0,089	0,091	0,094	0,096	0,097	0,099	0,101	0,102	0,103	0,103	0,105	0,107	0,01658	0,01693	0,01729	0,01760	0,01789	0,01816	0,01867	0,01868	1957		
1958	0,077	0,079	0,081	0,083	0,084	0,086	0,088	0,089	0,089														

COEFFICIENT DE TRANSFORMATION DU FRANC D'UNE ANNEE, EN FRANC OU EN EURO D'UNE AUTRE ANNEE																					
Déflation par l'indice général des prix à la consommation																					
(série parisienne jusqu'en 1962, ménages "urbains" jusqu'en 1992 et série ensemble des ménages depuis 1993)																					
1 FF de l'année	vaut en franc										vaut en euro									1 FF de l'année	
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008		2009
1960*	7,000	7,225	7,396	7,550	7,676	7,808	7,962	8,060	8,116	8,157	8,295	8,433	1,31029	1,33751	1,36597	1,39071	1,41348	1,43451	1,47485	1,47621	1960*
1961	6,776	6,994	7,159	7,308	7,430	7,559	7,708	7,802	7,856	7,896	8,029	8,163	1,26838	1,29473	1,32228	1,34623	1,36827	1,38863	1,42768	1,42899	1961
1962	6,465	6,672	6,831	6,973	7,089	7,212	7,354	7,444	7,496	7,533	7,661	7,788	1,21014	1,23528	1,26156	1,28442	1,30544	1,32487	1,36212	1,36338	1962
1963	6,169	6,367	6,518	6,654	6,765	6,882	7,017	7,103	7,153	7,189	7,310	7,432	1,15477	1,17876	1,20384	1,22565	1,24571	1,26425	1,29980	1,30099	1963
1964	5,964	6,155	6,301	6,432	6,540	6,653	6,784	6,867	6,915	6,950	7,067	7,185	1,11638	1,13957	1,16382	1,18490	1,20430	1,22222	1,25659	1,25774	1964
1965	5,819	6,006	6,148	6,276	6,381	6,491	6,619	6,700	6,747	6,780	6,895	7,010	1,08922	1,11185	1,13551	1,15608	1,17500	1,19249	1,22602	1,22715	1965
1966	5,667	5,848	5,987	6,111	6,213	6,321	6,445	6,524	6,570	6,603	6,714	6,826	1,06065	1,08268	1,10572	1,12575	1,14417	1,16120	1,19385	1,19495	1966
1967	5,516	5,693	5,828	5,949	6,048	6,153	6,274	6,351	6,395	6,427	6,536	6,645	1,03251	1,05395	1,07638	1,09588	1,11382	1,13039	1,16218	1,16325	1967
1968	5,278	5,447	5,576	5,692	5,787	5,887	6,003	6,077	6,119	6,150	6,254	6,358	0,98792	1,00845	1,02990	1,04856	1,06572	1,08158	1,11200	1,11302	1968
1969	4,958	5,117	5,238	5,347	5,436	5,530	5,639	5,709	5,748	5,777	5,875	5,973	0,92804	0,94731	0,96747	0,98500	1,00112	1,01602	1,04459	1,04555	1969
1970	4,712	4,863	4,979	5,082	5,167	5,256	5,360	5,426	5,463	5,491	5,584	5,677	0,88204	0,90036	0,91952	0,93617	0,95150	0,96566	0,99281	0,99373	1970
1971	4,459	4,602	4,711	4,809	4,889	4,974	5,072	5,134	5,170	5,196	5,284	5,372	0,83465	0,85199	0,87012	0,88588	0,90039	0,91379	0,93948	0,94035	1971
1972	4,201	4,335	4,438	4,530	4,606	4,686	4,778	4,837	4,870	4,895	4,977	5,060	0,78627	0,80261	0,81968	0,83453	0,84819	0,86081	0,88502	0,88584	1972
1973	3,846	3,970	4,064	4,148	4,217	4,290	4,375	4,429	4,459	4,482	4,557	4,633	0,71993	0,73489	0,75053	0,76412	0,77663	0,78819	0,81035	0,81110	1973
1974	3,382	3,490	3,573	3,647	3,708	3,772	3,847	3,894	3,921	3,941	4,007	4,074	0,63303	0,64618	0,65993	0,67189	0,68289	0,69305	0,71254	0,71319	1974
1975	3,026	3,123	3,197	3,263	3,318	3,375	3,442	3,484	3,508	3,526	3,585	3,645	0,56639	0,57816	0,59046	0,60115	0,61099	0,62009	0,63752	0,63811	1975
1976	2,761	2,849	2,916	2,977	3,027	3,079	3,140	3,178	3,201	3,217	3,271	3,325	0,51670	0,52744	0,53866	0,54842	0,55739	0,56569	0,58159	0,58213	1976
1977	2,524	2,605	2,667	2,722	2,768	2,815	2,871	2,906	2,926	2,941	2,991	3,040	0,47244	0,48226	0,49252	0,50144	0,50965	0,51723	0,53177	0,53227	1977
1978	2,314	2,388	2,445	2,496	2,538	2,581	2,632	2,665	2,683	2,697	2,742	2,788	0,43317	0,44217	0,45158	0,45976	0,46729	0,47424	0,48758	0,48803	1978
1979	2,090	2,156	2,208	2,253	2,291	2,331	2,377	2,406	2,423	2,435	2,476	2,517	0,39110	0,39923	0,40772	0,41511	0,42191	0,42818	0,44022	0,44063	1979
1980	1,840	1,899	1,944	1,985	2,018	2,053	2,093	2,119	2,133	2,144	2,180	2,217	0,34442	0,35158	0,35906	0,36556	0,37155	0,37708	0,38768	0,38804	1980
1981	1,623	1,675	1,714	1,750	1,779	1,810	1,846	1,868	1,881	1,891	1,923	1,955	0,30370	0,31001	0,31661	0,32235	0,32762	0,33250	0,34185	0,34216	1981
1982	1,451	1,498	1,533	1,565	1,591	1,619	1,651	1,671	1,682	1,691	1,719	1,748	0,27161	0,27726	0,28315	0,28828	0,29300	0,29736	0,30572	0,30601	1982
1983	1,324	1,366	1,399	1,428	1,451	1,477	1,506	1,524	1,535	1,542	1,569	1,595	0,24777	0,25292	0,25830	0,26298	0,26729	0,27126	0,27889	0,27915	1983
1984	1,232	1,272	1,302	1,329	1,351	1,375	1,402	1,419	1,429	1,436	1,460	1,485	0,23068	0,23548	0,24049	0,24484	0,24885	0,25256	0,25966	0,25990	1984
1985	1,165	1,202	1,230	1,256	1,277	1,299	1,325	1,341	1,350	1,357	1,380	1,403	0,21798	0,22251	0,22724	0,23136	0,23515	0,23865	0,24536	0,24558	1985
1986	1,134	1,171	1,199	1,223	1,244	1,265	1,290	1,306	1,315	1,322	1,344	1,367	0,21233	0,21675	0,22136	0,22537	0,22906	0,23247	0,23900	0,23922	1986
1987	1,100	1,135	1,162	1,186	1,206	1,227	1,251	1,266	1,275	1,281	1,303	1,325	0,20586	0,21013	0,21461	0,21849	0,22207	0,22537	0,23171	0,23193	1987
1988	1,071	1,105	1,132	1,155	1,174	1,195	1,218	1,233	1,242	1,248	1,269	1,290	0,20047	0,20463	0,20899	0,21277	0,21625	0,21947	0,22564	0,22585	1988
1989	1,034	1,067	1,092	1,115	1,133	1,153	1,176	1,190	1,198	1,204	1,225	1,245	0,19348	0,19750	0,20170	0,20536	0,20872	0,21182	0,21778	0,21798	1989
1990	1,000	1,032	1,057	1,078	1,096	1,115	1,137	1,151	1,159	1,165	1,185	1,205	0,18718	0,19106	0,19513	0,19866	0,20192	0,20492	0,21068	0,21088	1990
1991	0,969	1,000	1,024	1,045	1,062	1,081	1,102	1,116	1,123	1,129	1,148	1,167	0,18136	0,18513	0,18907	0,19249	0,19565	0,19856	0,20414	0,20433	1991
1992	0,947	0,977	1,000	1,021	1,038	1,056	1,077	1,090	1,097	1,103	1,122	1,140	0,17717	0,18085	0,18469	0,18804	0,19112	0,19396	0,19942	0,19960	1992
1993	0,927	0,957	0,980	1,000	1,017	1,034	1,055	1,068	1,075	1,080	1,099	1,117	0,17355	0,17716	0,18093	0,18421	0,18722	0,19001	0,19535	0,19553	1993
1994	0,912	0,941	0,964	0,984	1,000	1,017	1,037	1,050	1,057	1,063	1,081	1,099	0,17071	0,17425	0,17796	0,18119	0,18415	0,18689	0,19215	0,19233	1994
1995	0,897	0,925	0,947	0,967	0,983	1,000	1,020	1,032	1,039	1,045	1,062	1,080	0,16781	0,17129	0,17494	0,17811	0,18102	0,18371	0,18888	0,18905	1995
1996	0,879	0,907	0,929	0,948	0,964	0,981	1,000	1,012	1,019	1,024	1,042	1,059	0,16456	0,16798	0,17156	0,17466	0,17752	0,18016	0,18523	0,18540	1996
1997	0,869	0,896	0,918	0,937	0,952	0,969	0,988	1,000	1,007	1,012	1,029	1,046	0,16256	0,16594	0,16947	0,17254	0,17537	0,17798	0,18298	0,18315	1997
1998	0,863	0,890	0,911	0,930	0,946	0,962	0,981	0,993	1,000	1,005	1,022	1,039	0,16144	0,16480	0,16830	0,17135	0,17416	0,17675	0,18172	0,18189	1998
1999	0,858	0,886	0,907	0,926	0,941	0,957	0,976	0,988	0,995	1,000	1,017	1,034	0,16064	0,16398	0,16747	0,17050	0,17329	0,17587	0,18082	0,18098	1999
2000	0,844	0,871	0,892	0,910	0,925	0,941	0,960	0,972	0,978	0,983	1,000	1,017	0,15797	0,16125	0,16468	0,16766	0,17041	0,17294	0,17781	0,17797	2000
2001	0,830	0,857	0,877	0,895	0,910	0,926	0,944	0,956	0,962	0,967	0,984	1,000	0,15538	0,15861	0,16199	0,16492	0,16762	0,17011	0,17490	0,17506	2001

* : passage des anciens francs aux nouveaux francs

Lecture : 1 000 francs de 1999 équivalent en pouvoir d'achat à 1034 francs de 2001.
1 000 francs de 1999 équivalent en pouvoir d'achat à 180,98 euros de 2009.

Source : Insee

COEFFICIENT DE TRANSFORMATION DU FRANC D'UNE ANNEE, EN FRANC OU EN EURO D'UNE AUTRE ANNEE																					
Déflation par l'indice général des prix à la consommation (série parisienne jusqu'en 1962, ménages "urbains" jusqu'en 1992 et série ensemble des ménages depuis 1993)																					
1 euro de l'année	vaut en franc											vaut en euro								1 euro de l'année	
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008		2009
2002	5,343	5,514	5,644	5,762	5,858	5,959	6,077	6,151	6,194	6,225	6,330	6,436	1,000	1,021	1,042	1,061	1,079	1,095	1,126	1,127	2002
2003	5,234	5,402	5,530	5,645	5,739	5,838	5,953	6,026	6,068	6,098	6,202	6,305	0,980	1,000	1,021	1,040	1,057	1,073	1,103	1,104	2003
2004	5,125	5,289	5,414	5,527	5,619	5,716	5,829	5,901	5,942	5,971	6,072	6,173	0,959	0,979	1,000	1,018	1,035	1,050	1,080	1,081	2004
2005	5,034	5,195	5,318	5,429	5,519	5,615	5,725	5,796	5,836	5,865	5,964	6,064	0,942	0,962	0,982	1,000	1,016	1,031	1,060	1,061	2005
2006	4,953	5,111	5,232	5,341	5,430	5,524	5,633	5,702	5,742	5,771	5,868	5,966	0,927	0,946	0,966	0,984	1,000	1,015	1,043	1,044	2006
2007	4,880	5,036	5,156	5,263	5,351	5,443	5,550	5,619	5,658	5,686	5,782	5,878	0,913	0,932	0,952	0,969	0,985	1,000	1,028	1,029	2007
2008	4,746	4,899	5,015	5,119	5,204	5,294	5,399	5,465	5,503	5,531	5,624	5,718	0,888	0,907	0,926	0,943	0,958	0,973	1,000	1,001	2008
2009	4,742	4,894	5,010	5,114	5,200	5,289	5,394	5,460	5,498	5,525	5,619	5,712	0,888	0,906	0,925	0,942	0,958	0,972	0,999	1,000	2009

Lecture : 1 000 euros de 2009 équivalent en pouvoir d'achat à 5 498 francs de 1998.
1 000 euros de 2009 équivalent en pouvoir d'achat à 999 euros de 2008.

Source : Insee

6.2. ANNEXE 2 : INSEE Indice des prix à la construction (ICC)

INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION des immeubles à usage d'habitation Base 100 au 4^e trimestre 1953

Année	PREMIER TRIMESTRE			DEUXIÈME TRIMESTRE			TROISIÈME TRIMESTRE			QUATRIÈME TRIMESTRE		
	Indice	Moyenne des quatre derniers trimestres	Date de parution au Journal Officiel	Indice	Moyenne des quatre derniers trimestres	Date de parution au Journal Officiel	Indice	Moyenne des quatre derniers trimestres	Date de parution au Journal Officiel	Indice	Moyenne des quatre derniers trimestres	Date de parution au Journal Officiel
1953												
1954	99		15/04/1954	100		04/07/1954	98		30/09/1954	98		15/04/1954
1955	101		02/04/1955	102		02/07/1955	104		30/09/1955	106		02/01/1955
1956	111		31/03/1956	115		28/07/1956	119		05/12/1956	120		03/01/1956
1957	122		24/04/1957	125		17/08/1957	128		26/11/1957	132		15/01/1957
1958	137		10/04/1958	138		03/07/1958	139		10/10/1958	140		09/02/1958
1959	142		07/04/1959	142		30/07/1959	142		15/10/1959	142		13/01/1959
1960	144		04/05/1960	141		22/07/1960	142		11/12/1960	142		23/01/1960
1961	143		26/04/1961	144		30/07/1961	145		11/11/1961	147		11/02/1961
1962	149		13/05/1962	151		04/08/1962	153		15/11/1962	156		06/02/1962
1963	159		06/06/1963	168		03/10/1963	170		06/12/1963	171		22/02/1963
1964	173		20/05/1964	176		04/02/1965	180		11/02/1965	184		12/03/1964
1965	186		09/06/1965	188		09/09/1965	189		24/12/1965	190		23/04/1965
1966	191		17/05/1966	193		14/09/1966	194		05/01/1967	194		01/04/1966
1967	195		07/06/1967	196		06/09/1967	197		01/12/1967	197		28/04/1967
1968	198		27/07/1968	201		17/09/1968	209		18/12/1968	213		16/03/1968
1969	216		01/06/1969	216		28/10/1969	217		28/02/1970	219		04/05/1969
1970	220		15/05/1970	222		21/08/1970	224		02/12/1970	226		24/03/1970
1971	231		25/05/1971	235		13/08/1971	238		27/11/1971	241		26/02/1971
1972	244		02/06/1972	248		05/08/1972	252		24/11/1972	257		29/02/1972
1973	262		17/06/1973	268		24/08/1973	274		09/12/1973	280		13/03/1973
1974	291		21/07/1974	302		30/08/1974	322		19/12/1974	339		09/04/1974
1975	345		29/06/1975	353		28/08/1975	357		05/12/1975	364		29/03/1975
1976	375		30/06/1976	391		23/09/1976	403		10/01/1976	415		07/03/1976
1977	416		28/06/1977	430		18/10/1977	438		30/09/1976	449		27/03/1977
1978	452		08/07/1978	461		01/11/1978	472		10/01/1978	449		30/03/1978
1979	502		07/07/1979	510		30/10/1979	525		14/01/1979	499		14/04/1979
1980	569		26/06/1980	587		16/10/1980	604		22/01/1980	548		27/03/1980
1981	630		05/07/1981	636		30/10/1981	652		04/01/1981	610		07/04/1981
1982	697		01/07/1982	717		13/10/1982	732		24/12/1981	673		02/04/1982
1983	746		03/07/1983	760		06/10/1983	776		26/12/1982	727		12/04/1983
1984	794		04/07/1984	810		10/10/1984	820		04/01/1984	782		05/04/1984
1985	826	819,25	04/07/1985	834	825,25	11/10/1985	841	830,50	04/01/1985	821		05/04/1985
1986	855	844,25	04/07/1986	859	850,50	10/10/1986	861	855,50	04/01/1986	847	837,00	10/04/1986
1987	884	871,25	23/07/1987	889	878,75	27/10/1987	895	887,25	08/01/1987	881	864,00	22/04/1987
1988	908	895,50	29/07/1988	912	901,25	18/10/1988	919	907,25	08/01/1988	890	889,50	28/04/1988
1989	929	919,75	20/07/1989	924	922,75	15/10/1989	929	925,25	06/01/1989	919	914,50	14/04/1989
1990	939	929,75	18/07/1990	951	936,50	24/10/1990	956	943,25	09/01/1990	927	927,25	12/04/1990
1991	972	957,75	18/07/1991	992	968,00	19/10/1991	996	978,00	09/01/1991	952	949,50	14/04/1991
1992	1 006	999,00	17/07/1992	1 002	1 001,50	16/10/1992	1 008	1 004,50	09/01/1992	1 002	990,50	16/04/1992
1993	1 022	1 009,25	13/07/1993	1 012	1 011,75	15/10/1993	1 017	1 014,00	09/01/1993	1 005	1 005,25	10/04/1993
1994	1 016	1 015,25	13/07/1994	1 018	1 016,75	15/10/1994	1 020	1 017,50	11/01/1994	1 016	1 016,75	13/04/1994
1995	1 011	1 017,00	18/07/1995	1 023	1 018,25	17/10/1995	1 024	1 019,25	13/01/1995	1 019	1 018,25	13/04/1995
1996	1 038	1 024,50	12/07/1996	1 029	1 026,00	15/10/1996	1 030	1 027,50	10/01/1996	1 013	1 017,75	17/04/1996
1997	1 047	1 038,00	16/07/1997	1 060	1 045,75	22/10/1997	1 067	1 055,00	11/01/1997	1 046	1 035,75	18/04/1997
1998	1 058	1 038,00	11/07/1998	1 058	1 062,75	15/10/1998	1 057	1 060,25	13/01/1998	1 068	1 060,50	11/04/1998
1999	1 071	1 063,25	11/07/1998	1 058	1 062,75	15/10/1998	1 057	1 060,25	14/01/1999	1 074	1 061,75	18/04/1999
1999	1 071	1 065,00	14/07/1999	1 074	1 069,00	16/10/1999	1 080	1 074,75	16/01/2000	1 074	1 061,75	18/04/1999
2000	1 083	1 075,50	18/07/2000	1 089	1 079,25	19/10/2000	1 093	1 082,50	18/01/2000	1 065	1 072,50	20/04/2000
2001	1 125	1 108,50	17/07/2001	1 139	1 121,00	17/10/2001	1 145	1 134,00	18/01/2001	1 127	1 098,00	15/04/2001
2002	1 159	1 145,75	18/07/2002	1 163	1 151,75	18/10/2002	1 170	1 158,00	18/01/2001	1 140	1 137,25	18/04/2002
2003	1 183	1 172,00	27/07/2003	1 202	1 181,75	17/10/2003	1 203	1 190,00	14/01/2003	1 172	1 166,00	16/04/2003
2004	1 225	1 211,00	13/07/2004	1 267	1 227,25	21/10/2004	1 272	1 244,50	05/02/2004	1 214	1 200,50	16/04/2004
2005	1 270	1 269,50	13/07/2005	1 276	1 271,75	19/10/2005	1 278	1 273,25	20/01/2005	1 269	1 258,25	13/04/2005
2006	1 362	1 312,00	20/07/2006	1 366	1 334,50	17/10/2006	1 381	1 360,25	26/01/2006	1 332	1 289,00	13/04/2006
2007	1 385	1 384,50	11/07/2007	1 435	1 401,75	17/10/2007	1 443	1 417,25	18/01/2007	1 406	1 378,75	27/04/2007
2008	1 497	1 462,25	11/07/2008	1 562	1 494,00	12/10/2008	1 594	1 531,75	12/01/2008	1 474	1 434,25	12/06/2008
2009	1 503	1 545,50	25/07/2009	1 498	1 529,50	14/10/2009	1 502	1 506,50	15/01/2009	1 523	1 544,00	25/04/2009
2010									13/01/2010	1 507	1 502,50	

Rappel :
 L'indice du coût de la construction n'est plus utilisé dans l'indexation des loyers à usage d'habitation qui fait intervenir l'indice de référence des loyers.
 L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

6.3. ANNEXE 3 : INSEE- Notaires d'Ile de France
Indice des prix de vente

Indices Notaires - INSEE des appartements anciens par département

Appartements anciens vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T4 2009	209,8	197,3	237,9	208,8	211,5	182,0	198,1	220,9	206,6	196,1	206,1
T3 2009	207,6	193,9	231,1	208,5	209,8	180,5	199,8	219,2	203,6	195,2	203,9
T2 2009	204,2	193,8	228,0	205,2	209,1	178,1	198,5	215,7	202,1	193,1	201,4
T1 2009	212,6	200,8	236,0	208,4	212,7	185,6	200,9	225,3	208,2	199,4	208,6
T4 2008	218,4	208,8	243,8	219,1	223,2	193,5	210,4	234,5	216,9	208,2	215,9
T3 2008	223,1	211,8	245,6	221,8	227,2	198,3	218,0	240,1	219,7	213,7	220,2
T2 2008	220,9	210,3	246,6	219,2	225,9	197,8	217,2	237,3	218,2	212,6	218,4
T1 2008	215,9	207,8	242,8	221,5	225,8	199,1	217,6	238,4	216,9	213,5	215,7
T4 2007	213,6	209,0	243,9	220,6	225,5	196,5	217,9	241,1	217,5	212,8	214,7
T3 2007	208,2	205,1	241,3	217,9	224,8	196,4	216,5	236,4	214,1	211,4	210,7
T2 2007	200,9	199,9	235,0	213,9	221,8	192,7	215,3	230,8	209,1	208,0	204,9
T1 2007	197,3	198,1	232,4	208,7	218,4	190,9	211,4	230,7	206,2	205,9	201,8
T4 2006	193,5	194,1	227,3	209,3	216,6	188,6	210,9	225,6	203,4	203,5	198,6
T3 2006	191,0	192,0	225,2	207,3	212,5	187,9	208,4	223,4	201,4	201,7	196,4
T2 2006	185,2	186,6	215,8	201,1	207,7	182,2	203,0	216,4	195,1	196,0	190,5

Indices Notaires - INSEE des appartements anciens par département

Appartements anciens vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T1 2006	181,3	183,1	212,7	196,1	203,5	175,6	199,8	212,4	191,3	190,9	186,4
T4 2005	176,4	177,6	199,2	188,3	189,7	173,6	186,1	201,2	183,9	183,3	180,1
T3 2005	173,4	175,6	194,6	184,7	183,9	170,6	180,5	192,0	181,0	178,3	176,8
T2 2005	164,6	166,3	180,7	175,4	174,4	162,6	171,0	181,9	171,0	169,4	167,6
T1 2005	159,5	160,9	172,5	166,9	163,1	156,8	161,7	172,6	164,4	161,5	161,5
T4 2004	154,8	155,6	163,4	160,3	159,4	151,6	156,2	166,2	158,1	156,2	156,1
T3 2004	150,4	152,5	157,2	158,0	153,5	148,0	150,7	159,7	154,8	151,4	152,0
T2 2004	145,4	145,7	147,7	148,0	144,6	138,8	140,3	150,8	146,6	142,1	145,1
T1 2004	139,2	140,8	143,1	142,0	138,1	137,6	133,1	142,2	141,5	137,6	139,6
T4 2003	134,9	135,7	136,8	136,9	133,1	132,2	129,4	135,8	136,2	132,4	134,8
T3 2003	132,7	132,4	132,4	132,2	131,4	128,4	125,5	135,5	132,4	129,5	132,0
T2 2003	128,2	127,6	125,3	127,3	126,3	123,4	119,7	127,2	127,2	123,7	127,0
T1 2003	123,8	123,3	122,0	121,9	122,1	119,8	116,2	122,0	122,7	119,7	122,6
T4 2002	120,7	118,3	118,8	119,6	119,9	115,9	113,7	119,4	118,8	116,6	119,3
T3 2002	118,3	117,7	116,5	117,5	119,5	115,4	111,1	118,3	117,5	115,5	117,5
T2 2002	112,7	113,5	112,2	112,7	113,8	111,0	108,6	113,9	113,1	111,4	112,6

Indices Notaires - INSEE des appartements anciens par département

Appartements anciens vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T1 2002	109,7	109,0	109,7	109,5	109,7	107,6	104,9	111,8	109,2	108,0	109,2
T4 2001	108,8	107,1	107,1	107,3	109,6	108,6	104,5	110,0	107,1	108,1	108,1
T3 2001	108,5	108,1	106,2	106,1	109,0	106,7	104,6	109,1	107,2	107,0	107,8
T2 2001	104,1	103,5	103,1	102,7	105,0	104,3	102,4	107,1	103,2	104,5	103,9
T1 2001	102,9	101,9	100,4	100,6	103,8	100,6	100,2	103,2	101,3	101,4	102,1
T4 2000	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
T3 2000	99,1	100,9	99,6	99,4	101,1	100,3	99,8	101,8	100,3	100,6	99,8
T2 2000	96,1	95,9	96,5	95,8	100,2	95,7	97,0	99,1	95,9	97,1	96,3
T1 2000	92,6	93,3	94,0	93,8	98,0	93,7	95,4	99,3	93,5	95,6	93,5
T4 1999	89,1	91,0	94,2	93,2	96,7	90,9	94,9	95,3	92,1	93,2	90,9
T3 1999	87,3	90,6	93,3	92,1	97,6	91,5	96,1	96,1	91,4	94,0	89,9
T2 1999	83,3	86,0	91,8	88,3	92,5	86,9	93,2	93,0	87,5	90,0	85,9
T1 1999	81,6	84,9	91,8	88,2	90,8	84,6	92,9	92,5	86,9	88,6	84,6
T4 1998	79,3	83,8	90,8	87,5	93,4	85,4	91,6	92,5	85,9	89,0	83,3
T3 1998	78,4	84,4	91,2	87,8	92,7	85,8	93,2	92,8	86,4	89,5	83,1
T2 1998	77,1	82,6	91,1	86,3	91,3	83,4	91,9	93,3	84,9	88,0	81,7

Indices Notaires - INSEE des appartements anciens par département

Appartements anciens vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T1 1998	75,9	82,4	92,0	86,5	92,5	81,8	92,0	92,0	85,0	87,1	81,0
T4 1997	76,4	83,1	93,4	88,1	92,4	82,4	93,4	94,0	86,1	88,1	81,8
T3 1997	76,8	84,7	92,9	88,7	93,8	83,2	93,2	93,5	87,1	88,5	82,4
T2 1997	77,8	83,3	96,3	89,6	91,8	82,8	93,8	93,0	87,0	88,1	82,8
T1 1997	77,0	84,3	96,5	90,0	91,9	81,7	93,7	92,2	87,8	87,4	82,5
T4 1996	80,7	87,4	100,5	93,9	96,6	85,8	99,2	96,6	91,2	91,9	86,3
T3 1996	81,7	88,4	103,4	94,5	96,8	86,8	100,2	97,4	92,4	92,8	87,3
T2 1996	81,9	89,4	103,0	93,6	96,5	87,9	101,0	98,7	92,6	93,7	87,6
T1 1996	82,3	90,0	107,1	94,7	98,6	90,6	96,8	100,8	93,9	94,7	88,5
T4 1995	86,1	92,6	108,1	96,5	-	-	-	-	96,0	-	-
T3 1995	88,9	95,5	108,8	99,1	-	-	-	-	98,5	-	-
T2 1995	89,6	96,1	112,2	100,5	-	-	-	-	99,8	-	-
T1 1995	91,4	97,3	112,5	101,9	-	-	-	-	100,9	-	-
T4 1994	93,6	99,8	113,9	103,0	-	-	-	-	102,8	-	-
T3 1994	96,2	103,0	119,1	107,8	-	-	-	-	106,7	-	-
T2 1994	96,0	102,2	117,4	106,3	-	-	-	-	105,6	-	-

Indices Notaires - INSEE des appartements anciens par département

Appartements anciens vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T1 1994	95,1	100,3	117,8	105,8	-	-	-	-	104,5	-	-
T4 1993	96,2	102,0	116,5	105,7	-	-	-	-	105,2	-	-
T3 1993	96,8	103,9	118,2	107,6	-	-	-	-	107,1	-	-
T2 1993	96,4	101,2	119,2	106,1	-	-	-	-	105,3	-	-
T1 1993	96,6	104,2	122,6	107,5	-	-	-	-	107,9	-	-
T4 1992	102,5	104,9	125,1	107,8	-	-	-	-	108,7	-	-
T3 1992	103,6	110,1	125,6	111,8	-	-	-	-	112,9	-	-
T2 1992	103,9	115,3	122,5	112,6	-	-	-	-	115,6	-	-
T1 1992	106,8	114,1	121,4	111,3	-	-	-	-	114,4	-	-
T4 1991	114,6	114,9	123,9	114,2	-	-	-	-	116,1	-	-
T3 1991	118,1	120,5	130,1	114,6	-	-	-	-	120,3	-	-
T2 1991	116,4	124,3	132,5	116,7	-	-	-	-	123,4	-	-
T1 1991	119,5	95,3	114,7	101,7	-	-	-	-	100,1	-	-
T4 1990	115,0	-	-	-	-	-	-	-	114,7	-	-
T3 1990	113,0	-	-	-	-	-	-	-	111,8	-	-
T2 1990	107,2	-	-	-	-	-	-	-	106,3	-	-

Indices Notaires - INSEE des maisons anciennes par département

Maisons anciennes vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T4 2009	-	168,9	188,1	172,6	176,1	158,7	166,8	178,4	176,5	169,0	171,1
T3 2009	-	178,9	186,9	174,9	176,6	161,0	169,4	174,9	180,2	169,7	172,9
T2 2009	-	166,3	182,2	172,2	175,1	155,8	165,8	176,7	173,5	167,3	168,9
T1 2009	-	178,0	185,2	174,1	178,3	163,8	173,3	177,8	179,0	172,5	174,3
T4 2008	-	197,2	198,9	185,0	187,8	172,1	181,2	187,9	193,6	181,4	184,9
T3 2008	-	199,7	208,1	195,9	195,1	179,0	191,2	196,3	201,1	189,4	192,8
T2 2008	-	198,1	206,6	196,0	195,0	180,2	188,2	195,3	200,2	188,9	192,1
T1 2008	-	195,7	203,4	191,9	194,3	179,9	189,6	197,0	196,9	189,3	191,6
T4 2007	-	193,2	204,1	193,9	195,1	179,6	190,8	198,5	197,0	190,0	191,8
T3 2007	-	195,5	203,7	200,5	196,9	180,1	189,5	201,1	199,9	190,9	193,6
T2 2007	-	183,4	202,0	193,8	194,0	176,4	188,0	197,0	193,1	187,8	189,3
T1 2007	-	184,6	195,7	190,4	190,3	175,5	183,8	192,1	190,2	184,6	186,2
T4 2006	-	178,3	193,4	185,0	188,6	169,0	181,2	188,5	185,5	180,8	182,0
T3 2006	-	184,4	193,5	187,0	186,7	172,3	182,3	189,1	188,2	181,7	183,5
T2 2006	-	176,6	190,2	178,8	183,3	161,1	177,7	186,0	181,8	175,7	177,2

Indices Notaires - INSEE des maisons anciennes par département

Maisons anciennes vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T1 2006	-	169,0	182,5	177,1	175,4	157,0	170,8	177,8	176,2	169,1	171,0
T4 2005	-	164,3	176,0	171,0	171,0	152,9	166,5	173,7	170,4	164,9	166,3
T3 2005	-	164,3	170,3	165,3	165,9	155,2	162,7	167,5	166,6	162,2	163,6
T2 2005	-	159,6	160,9	156,7	158,4	147,0	153,9	159,2	159,0	154,0	155,5
T1 2005	-	150,7	155,4	146,5	150,5	140,8	145,6	151,5	150,8	146,6	147,9
T4 2004	-	146,5	150,0	148,0	145,2	137,7	140,7	144,8	148,1	141,8	143,6
T3 2004	-	144,5	148,3	143,9	145,4	137,9	140,2	145,4	145,6	141,9	142,9
T2 2004	-	135,4	140,3	136,7	136,5	128,7	134,2	138,4	137,4	133,9	135,0
T1 2004	-	131,2	131,0	126,7	131,6	125,5	128,2	131,5	129,6	128,9	129,1
T4 2003	-	126,7	127,2	130,9	128,4	122,3	123,0	127,5	128,3	125,1	126,1
T3 2003	-	127,6	127,2	126,1	127,8	120,6	122,9	126,3	126,9	124,1	124,8
T2 2003	-	118,5	124,5	120,5	121,2	115,3	119,7	121,2	121,1	119,0	119,9
T1 2003	-	113,4	117,9	115,7	117,5	114,8	115,4	115,7	115,7	115,8	115,6
T4 2002	-	117,0	117,7	115,1	115,9	111,9	112,6	113,9	116,6	113,5	114,3
T3 2002	-	116,4	119,3	116,9	116,9	114,4	113,0	116,0	117,5	115,0	115,7
T2 2002	-	110,8	111,7	109,2	112,4	111,2	109,5	110,8	110,5	111,1	111,1

Indices Notaires - INSEE des maisons anciennes par département

Maisons anciennes vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T1 2002	-	103,8	110,2	107,4	109,7	104,2	106,6	107,9	107,2	106,9	106,9
T4 2001	-	104,2	108,0	107,7	106,5	105,6	106,1	106,6	106,7	106,1	106,3
T3 2001	-	109,6	108,6	111,1	109,5	110,1	106,7	107,8	109,8	108,7	109,0
T2 2001	-	106,1	105,3	106,4	105,7	108,2	103,4	104,9	105,9	105,8	105,8
T1 2001	-	99,5	102,4	99,1	102,5	101,0	99,8	101,5	100,3	101,2	101,1
T4 2000	-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
T3 2000	-	106,8	100,5	101,1	102,8	101,8	99,4	102,6	102,8	101,7	102,0
T2 2000	-	99,5	95,6	95,4	98,2	97,6	99,4	96,9	96,9	98,0	97,6
T1 2000	-	96,1	95,1	93,2	96,1	92,3	95,4	95,3	94,8	94,6	94,6
T4 1999	-	91,9	95,0	91,7	93,8	90,3	92,6	92,5	92,9	92,2	92,4
T3 1999	-	94,1	93,8	92,6	95,3	92,1	94,1	94,3	93,5	93,8	93,6
T2 1999	-	83,5	91,6	85,8	90,9	88,5	91,0	91,2	86,9	90,2	89,2
T1 1999	-	83,6	89,2	84,3	89,8	84,3	89,0	88,9	85,7	87,7	87,0
T4 1998	-	81,0	86,3	83,4	87,9	83,4	87,5	86,8	83,5	86,1	85,4
T3 1998	-	82,1	88,9	85,7	89,3	85,6	88,2	89,3	85,6	87,9	87,2
T2 1998	-	78,2	86,8	84,0	86,0	82,4	85,8	86,4	83,0	84,9	84,3

Indices Notaires - INSEE des maisons anciennes par département

Maisons anciennes vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T1 1998	-	74,4	86,6	80,5	85,5	80,0	85,1	83,7	80,5	83,3	82,4
T4 1997	-	77,8	85,6	81,6	85,7	79,9	84,3	84,5	81,7	83,3	82,7
T3 1997	-	79,0	86,3	83,7	86,0	81,7	86,8	86,2	83,0	84,9	84,3
T2 1997	-	78,2	86,0	80,7	85,3	80,8	85,7	85,6	81,6	84,0	83,2
T1 1997	-	74,9	84,6	80,0	83,2	78,1	83,0	84,1	79,8	81,7	81,1
T4 1996	-	78,5	88,1	80,6	85,3	81,9	86,8	85,3	82,4	84,6	83,9
T3 1996	-	82,3	88,2	83,4	85,9	83,1	87,9	85,8	84,6	85,5	85,2
T2 1996	-	79,2	88,3	81,7	84,6	77,4	83,0	85,4	83,0	82,2	82,4
T1 1996	-	81,5	85,8	80,9	83,0	76,9	84,8	86,9	82,7	82,3	82,4
T4 1995	-	77,4	88,3	81,8	-	-	-	-	82,5	-	-
T3 1995	-	86,7	88,6	84,8	-	-	-	-	86,7	-	-
T2 1995	-	80,5	87,4	78,5	-	-	-	-	82,1	-	-
T1 1995	-	82,4	88,1	85,5	-	-	-	-	85,3	-	-
T4 1994	-	86,8	90,7	87,4	-	-	-	-	88,3	-	-
T3 1994	-	85,6	94,1	89,0	-	-	-	-	89,5	-	-
T2 1994	-	86,9	91,6	88,2	-	-	-	-	88,9	-	-

Indices Notaires - INSEE des maisons anciennes par département

Maisons anciennes vendus libre de gré à gré en pleine propriété
Indices Notaires - INSEE à base trimestrielle

Trimestre	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Petite Couronne	Grande Couronne	Ile-de-France
T1 1994	-	83,6	91,6	85,0	-	-	-	-	86,7	-	-
T4 1993	-	85,1	91,8	86,6	-	-	-	-	87,8	-	-
T3 1993	-	85,0	94,5	86,5	-	-	-	-	88,7	-	-
T2 1993	-	79,2	95,3	84,0	-	-	-	-	86,1	-	-
T1 1993	-	82,0	92,0	85,6	-	-	-	-	86,5	-	-
T4 1992	-	84,1	95,8	85,4	-	-	-	-	88,4	-	-
T3 1992	-	92,7	96,3	90,9	-	-	-	-	93,3	-	-
T2 1992	-	83,3	94,5	87,6	-	-	-	-	88,5	-	-
T1 1992	-	91,1	95,7	86,2	-	-	-	-	90,9	-	-
T4 1991	-	92,5	103,7	92,1	-	-	-	-	96,0	-	-
T3 1991	-	98,2	97,3	93,6	-	-	-	-	96,3	-	-
T2 1991	-	106,8	93,2	95,6	-	-	-	-	98,5	-	-
T1 1991	-	117,4	95,8	91,0	-	-	-	-	101,2	-	-

6.4. ANNEXE 4 : Spécificités communales, surfaces des logements

Surface moyenne des logements par commune en m²

CODE	NOM	surfmoymaison	surfmoyappart
92051	Neuilly-sur-Seine	140	82
78190	Croissy-sur-Seine	135	65
78672	Villennes-sur-Seine	134	63
78350	Louveciennes	134	91
91435	Morsang-sur-Seine	133	98
78650	Vesinet	133	65
91225	Etiolles	131	77
92064	Saint-Cloud	130	75
75116	Paris 16eme	129	81
78502	Port-Marly	127	63
78384	Medan	126	49
78092	Bougival	126	70
78551	Saint-Germain-en-Laye	124	70
91600	Soisy-sur-Seine	123	65
77039	Boissise-la-Bertrand	123	56
77038	Boissettes	123	37
77447	Seine-Port	122	55
78396	Mesnil-le-Roi	121	72
78358	Maisons-Laffitte	120	71
78643	Vernouillet	120	55
77040	Boissise-le-Roi	119	63
77186	Fontainebleau	119	58
77203	Germigny-l'Eveque	119	64
91553	Saint-Germain-les-Corbeil	118	56
77372	Pomponne	118	58
78481	Pecq	118	66
94018	Charenton-le-Pont	118	63
77234	Jablins	117	55
77307	Montevrain	116	50
92072	SPvres	116	68
95450	Neuville-sur-Oise	116	58
77248	Lesches	116	85
78642	Verneuil-sur-Seine	116	65
77498	Vignely	116	55
77188	Fontaine-le-Port	116	46
92012	Boulogne-Billancourt	115	61
78403	Mezy-sur-Seine	114	54
77369	Poincy	114	70
92063	Rueil-Malmaison	114	62
95313	Isle-Adam	114	60
77096	Chartrettes	114	60
92048	Meudon	113	66
77037	Bois-le-Roi	113	58
78418	Montesson	113	64
94052	Nogent-sur-Marne	113	65
94069	Saint-Maurice	113	63
77533	Vulaines-sur-Seine	113	52
77276	Mareuil-les-Meaux	113	48
77389	Rochette	112	67
92026	Courbevoie	112	63
77111	Chessy	112	59
77438	Saint-Thibault-des-Vignes	112	58
94015	Bry-sur-Marne	112	69
77441	Samois-sur-Seine	112	55
78146	Chatou	112	68

Surface moyenne des logements par commune en m²

CODE	NOM	surfmoymaison	surfmoyappart
77448	Sept-Sorts	112	64
77132	Coupvray	112	59
78638	Vaux-sur-Seine	112	57
77128	Couilly-Pont-aux-Dames	111	53
78567	Saint-Martin-la-Garenne	111	67
78528	Rolleboise	111	50
77407	Saint-Fargeau-Ponthierry	110	64
94019	Chennevieres-sur-Marne	110	65
92004	Asnières-sur-Seine	110	59
77005	Annet-sur-Marne	110	50
77125	Conde-Sainte-Libiaire	110	58
77094	Charmentray	110	57
78624	Triel-sur-Seine	110	56
95628	Valmondois	110	56
91577	Saintry-sur-Seine	110	63
92073	Suresnes	110	62
77460	Tancrou	109	55
91179	Coudray-Montceaux	109	66
77075	Chalifert	109	40
77008	Armentieres-en-Brie	109	91
78320	Jeufosse	109	61
95480	Parmain	109	54
77382	Quincy-Voisins	109	57
94071	Sucy-en-Brie	108	64
77378	Pringy	108	57
77487	Vaux-le-Penil	108	74
77463	Thomery	108	63
77118	Claye-Souilly	108	59
78015	Andresy	108	70
95452	Nointel	108	64
77388	Reuil-en-Brie	108	52
78437	Mousseaux-sur-Seine	108	85
95120	Butry-sur-Oise	108	55
78261	Gaillon-sur-Montcient	108	48
77235	Jaignes	107	91
95523	Roche-Guyon	107	56
91573	Saint-Pierre-du-Perray	107	64
95127	Cergy	107	64
77413	Saint-Germain-sur-Morin	107	62
75114	Paris 14eme	107	56
78451	Nezel	107	51
92009	Bois-Colombes	107	56
78239	Follainville-Dennemont	107	48
78382	Maurecourt	107	62
77442	Samoreau	107	76
91667	Villemoisson-sur-Orge	107	53
95637	Vaureal	107	63
94068	Saint-Maur-des-Fosses	107	58
95456	Noisy-sur-Oise	107	54
78124	Carrieres-sur-Seine	106	61
77226	Hericy	106	52
77401	Sainte-Aulde	106	57
77126	Congis-sur-Therouanne	106	76
95134	Champagne-sur-Oise	106	68
95026	Asnieres-sur-Oise	106	59

Surface moyenne des logements par commune en m²

CODE	NOM	surfmoymaison	surfmoyappart
77516	Ville-Saint-Jacques	106	85
93033	Gournay-sur-Marne	106	56
95394	Mery-sur-Oise	105	63
78410	Moisson	105	48
78217	Epone	105	59
77078	Chamigny	105	55
92035	La Garenne-Colombes	105	59
78299	Hardricourt	105	61
77464	Thorigny-sur-Marne	105	61
78402	Mezieres-sur-Seine	105	60
77494	Vernou-la-Celle-sur-Seine	105	56
78503	Port-Villez	105	55
77478	Ussy-sur-Marne	104	57
77243	Lagny-sur-Marne	104	59
95651	Vetheuil	104	51
75101	Paris 1er	104	60
77285	Mee-sur-Seine	104	69
77290	Mery-sur-Marne	104	59
78230	Falaise	104	51
78138	Chanteloup-les-Vignes	104	73
77084	Changis-sur-Marne	104	72
77238	Jouarre	104	57
77326	Nandy	104	71
91228	Evry	104	70
94058	Perreux-sur-Marne	104	58
77330	Nanteuil-les-Meaux	104	51
78327	Juziers	104	49
95500	Pontoise	104	64
77440	Sammeron	104	47
95436	Mours	104	46
77196	Fresnes-sur-Marne	103	58
77331	Nanteuil-sur-Marne	103	50
77468	Torcy	103	68
78498	Poissy	103	63
77483	Varredes	103	56
77155	Dampmart	103	60
77199	Fublaines	103	57
94044	Limeil-Brevannes	103	64
78337	Limetz-Villez	103	50
92040	Issy-les-Moulineaux	103	60
77280	Mary-sur-Marne	103	56
77232	Isles-les-Villenoy	102	68
95176	Cormeilles-en-Parisis	102	59
77284	Meaux	102	65
77265	Luzancy	102	62
78290	Guernes	102	50
77376	Precy-sur-Marne	102	48
95218	Eragny	102	73
95257	Frette-sur-Seine	102	58
77083	Champs-sur-Marne	102	69
78401	Meulan	102	59
77415	Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux	102	60
94042	Joinville-le-Pont	102	58
91286	Grigny	102	68

Surface moyenne des logements par commune en m²

CODE	NOM	surfmoymaison	surfmoypart
78291	Guerville	102	53
91691	Yerres	101	65
95039	Auvers-sur-Oise	101	55
91201	Draveil	101	65
77183	Ferte-sous-Jouarre	101	58
77479	Vaires-sur-Marne	101	71
77166	Ecuelles	101	50
77279	Marolles-sur-Seine	101	78
95301	Haute-Isle	101	53
94028	Creteil	101	65
78057	Bennecourt	101	61
77143	Cregy-les-Meaux	101	55
77491	Veneux-les-Sablons	101	58
95323	Jouy-le-Moutier	100	64
77513	Villenoy	100	60
78276	Gommecourt	100	57
94001	Ablon-sur-Seine	100	61
94055	Ormesson-sur-Marne	100	59
78391	Mericourt	100	49
91191	Crosne	100	67
95306	Herblay	100	62
77474	Trilbardou	100	55
77305	Montereau-faut-Yonne	100	70
77152	Dammarie-les-Lys	100	67
77255	Livry-sur-Seine	99	59
78238	Flins-sur-Seine	99	58
78314	Issou	99	58
77397	Saacy-sur-Marne	99	54
77288	Melun	99	61
78123	Carrieres-sous-Poissy	99	65
78029	Aubergenville	99	66
75113	Paris 13eme	99	55
91326	Juvisy-sur-Orge	99	55
78531	Rosny-sur-Seine	99	54
95392	Meriel	99	55
77210	Grande-Paroisse	99	58
77316	Moret-sur-Loing	99	56
77231	Isles-les-Meldeuses	98	57
91421	Montgeron	98	62
91521	Ris-Orangis	98	65
78005	Acheres	98	64
75117	Paris 17eme	98	61
93051	Noisy-le-Grand	98	64
92050	Nanterre	98	64
77475	Trilport	98	58
78267	Gargenville	98	53
77315	Montry	98	45
77257	Lizy-sur-Ourcq	98	64
77108	Chelles	98	64
94011	Bonneuil-sur-Marne	97	71
78362	Mantes-la-Ville	97	67
91434	Morsang-sur-Orge	97	65
92044	Levallois-Perret	97	61
93049	Neuilly-Plaisance	97	58
78501	Porcheville	97	53

Surface moyenne des logements par commune en m²

CODE	NOM	surfmoymaison	surfmoyappart
78335	Limay	97	65
77171	Esbly	97	52
75108	Paris 8eme	97	80
77014	Avon	97	64
78361	Mantes-la-Jolie	97	65
77172	Esmans	97	59
95058	Bernes-sur-Oise	97	70
77061	Cannes-Ecluse	97	61
91589	Savigny-sur-Orge	97	56
78255	Freneuse	96	80
75107	Paris 7eme	96	74
95116	Bruyeres-sur-Oise	96	66
77337	Noisiel	96	74
95572	Saint-Ouen-l'Aumone	96	66
78172	Conflans-Sainte-Honorine	96	62
94046	Maisons-Alfort	95	59
95052	Beaumont-sur-Oise	95	55
75106	Paris 6eme	95	68
78089	Bonnières-sur-Seine	95	65
92025	Colombes	95	58
93032	Gagny	95	61
94017	Champigny-sur-Marne	94	63
91174	Corbeil-Essonnes	94	58
77117	Citry	94	74
91687	Viry-Chatillon	94	64
78586	Sartrouville	94	64
77055	Brou-sur-Chantereine	94	63
92062	Puteaux	93	61
92078	Villeneuve-la-Garenne	93	64
93039	Ile-Saint-Denis	92	65
93050	Neuilly-sur-Marne	92	66
78311	Houilles	92	59
95487	Persan	92	69
75105	Paris 5eme	92	56
75120	Paris 20eme	92	53
94022	Choisy-le-Roi	92	58
91027	Athis-Mons	92	62
78440	Mureaux	92	65
94054	Orly	92	63
94074	Valenton	91	68
75115	Paris 15eme	91	57
75119	Paris 19eme	91	57
75112	Paris 12eme	91	56
77079	Champagne-sur-Seine	91	56
94041	Ivry-sur-Seine	90	55
77419	Saint-Mammès	90	69
91657	Vigneux-sur-Seine	89	64
77482	Varenes-sur-Seine	89	69
94081	Vitry-sur-Seine	88	62
75118	Paris 18eme	88	48
95018	Argenteuil	88	61
94077	Villeneuve-le-Roi	88	55
94078	Villeneuve-Saint-Georges	87	59
94002	Alfortville	87	56
95063	Bezons	86	63

Surface moyenne des logements par commune en m²

CODE	NOM	surfmoymaison	surfmoyappart
93031	Epinay-sur-Seine	86	62
92024	Clichy	85	52
93066	Saint-Denis	85	58
92036	Gennevilliers	82	60
75104	Paris 4eme	82	59
93070	Saint-Ouen	81	51
75111	Paris 11eme	79	50
75109	Paris 9eme	76	62
75103	Paris 3eme	74	56
75102	Paris 2eme	73	51
75110	Paris 10eme	72	54

**6.5. ANNEXE
NAP19/naf2003**

5 :

Correspondance

correspondance NAF
2003 (INSEE)/NAP19 (ALPHEE)

naf2003	Libellénap2003	nap19	nap19
011A	Culture de céréales ; cultures industrielles	agriculture, pêche, sylviculture	1
011C	Culture de légumes ; maraîchage	agriculture, pêche, sylviculture	1
011D	Horticulture ; pépinières	agriculture, pêche, sylviculture	1
011F	Culture fruitière	agriculture, pêche, sylviculture	1
011G	Viticulture	agriculture, pêche, sylviculture	1
012A	Elevage de bovins	agriculture, pêche, sylviculture	1
012C	Elevage d'ovins, caprins et équidés	agriculture, pêche, sylviculture	1
012E	Elevage de porcs	agriculture, pêche, sylviculture	1
012G	Elevage de volailles	agriculture, pêche, sylviculture	1
012J	Elevage d'autres animaux	agriculture, pêche, sylviculture	1
013Z	Culture et élevage associés	agriculture, pêche, sylviculture	1
014A	Services aux cultures productives	agriculture, pêche, sylviculture	1
014B	Réalisation et entretien de plantations ornementales	agriculture, pêche, sylviculture	1
014D	Services annexes à l'élevage	agriculture, pêche, sylviculture	1
015Z	Chasse	agriculture, pêche, sylviculture	1
020A	Sylviculture	agriculture, pêche, sylviculture	1
020B	Exploitation forestière	agriculture, pêche, sylviculture	1
020D	Services forestiers	agriculture, pêche, sylviculture	1
050A	Pêche	agriculture, pêche, sylviculture	1
050C	Pisciculture, aquaculture	agriculture, pêche, sylviculture	1
151A	Production de viandes de boucherie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
151C	Production de viandes de volailles	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
151E	Préparation industrielle de produits à base de viandes	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
151F	Charcuterie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
152Z	Industrie du poisson	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
153A	Transformation et conservation de pommes de terre	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
153C	Préparation de jus de fruits et légumes	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
153E	Transformation et conservation de légumes	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
153F	Transformation et conservation de fruits	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
154A	Fabrication d'huiles et graisses brutes	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
154C	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
154E	Fabrication de margarine	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
155A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
155B	Fabrication de beurre	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
155C	Fabrication de fromages	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
155D	Fabrication d'autres produits laitiers	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
155F	Fabrication de glaces et sorbets	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
156A	Meunerie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
156B	Autres activités de travail des grains	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
156D	Fabrication de produits amylacés	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
157A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
157C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158B	Cuisson de produits de boulangerie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158D	Pâtisserie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158F	Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158H	Fabrication de sucre	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158K	Chocolaterie, confiserie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158M	Fabrication de pâtes alimentaires	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158P	Transformation du thé et du café	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158R	Fabrication de condiments et assaisonnements	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158T	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
158V	Industries alimentaires n.c.a.	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159A	Production d'eaux de vie naturelles	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159B	Fabrication de spiritueux	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159D	Production d'alcool éthylique de fermentation	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159F	Champagnisation	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159G	Vinification	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159J	Cidre	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159L	Production d'autres boissons fermentées	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159N	Brasserie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159Q	Malterie	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159S	Industrie des eaux de table	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
159T	Production de boissons rafraîchissantes	INDUSTRIE AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	2
131Z	Extraction de minerais de fer	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
132Z	Extraction de minerais de métaux non ferreux	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
141A	Extraction de pierres ornementales et de construction	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
141C	Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
141E	Extraction d'ardoise	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
142A	Production de sables et de granulats	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
142C	Extraction d'argiles et de kaolin	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
143Z	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
144Z	Production de sel	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
145Z	Activités extractives n.c.a.	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
160Z	Industrie du tabac	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
171A	Filature de l'industrie cotonnière	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
171C	Filature de l'industrie lainière - cycle cardé	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
171E	Préparation de la laine	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
171F	Filature de l'industrie lainière - cycle peigné	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4

correspondance NAF
2003 (INSEE)/NAP19 (ALPHEE)

naf2003	Libellénap2003	nap19	nap19
171H	Préparation et filature du lin	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
171K	Moulinage et texturation de la soie et des textiles artificiels	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
171M	Fabrication de fils à coudre	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
171P	Préparation et filature d'autres fibres	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
172A	Tissage de l'industrie cotonnière	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
172C	Tissage de l'industrie lainière - cycle cardé	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
172E	Tissage de l'industrie lainière - cycle peigné	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
172G	Tissage de soieries	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
172J	Tissage d'autres textiles	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
173Z	Ennoblement textile	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
174A	Fabrication de linge de maison et d'articles d'ameublement	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
174B	Fabrication de petits articles textiles de literie	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
174C	Fabrication d'autres articles confectionnés en textile	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
175A	Fabrication de tapis et moquettes	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
175C	Ficellerie, corderie, fabrication de filets	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
175E	Fabrication de non-tissés	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
175G	Industries textiles n.c.a.	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
176Z	Fabrication d'étoffes à maille	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
177A	Fabrication de bas et chaussettes	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
177C	Fabrication de pull-overs et articles similaires	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
201A	Sciage et rabotage du bois	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
201B	Imprégnation du bois	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
202Z	Fabrication de panneaux de bois	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
203Z	Fabrication de charpentes et de menuiseries	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
204Z	Fabrication d'emballages en bois	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
205A	Fabrication d'objets divers en bois	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
205C	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
211A	Fabrication de pâte à papier	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
211C	Fabrication de papier et de carton	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
212A	Industrie du carton ondulé	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
212B	Fabrication de cartonnages	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
212C	Fabrication d'emballages en papier	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
212E	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
212G	Fabrication d'articles de papeterie	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
212J	Fabrication de papiers peints	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
212L	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
241A	Fabrication de gaz industriels	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
241C	Fabrication de colorants et de pigments	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
241E	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
241G	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
241J	Fabrication de produits azotés et d'engrais	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
241L	Fabrication de matières plastiques de base	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
241N	Fabrication de caoutchouc synthétique	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
242Z	Fabrication de produits agrochimiques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
243Z	Fabrication de peintures et vernis	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
246A	Fabrication de produits explosifs	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
246C	Fabrication de colles et gélatines	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
246E	Fabrication d'huiles essentielles	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
246G	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
246J	Fabrication de supports de données	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
246L	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
247Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
251A	Fabrication de pneumatiques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
251C	Rechapage de pneumatiques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
251E	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
252A	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
252C	Fabrication d'emballages en matières plastiques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
252E	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
252G	Fabrication d'articles divers en matières plastiques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
252H	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
261A	Fabrication de verre plat	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
261C	Façonnage et transformation du verre plat	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
261E	Fabrication de verre creux	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
261G	Fabrication de fibres de verre	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
261J	Fabrication et façonnage d'articles techniques en verre	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
261K	Fabrication d'isolateurs en verre	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
262A	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou de consommation courante	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
262C	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
262E	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
262G	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
262J	Fabrication d'autres produits céramiques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
262L	Fabrication de produits céramiques réfractaires	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
263Z	Fabrication de carreaux en céramique	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
264A	Fabrication de briques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
264B	Fabrication de tuiles	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
264C	Fabrication de produits divers en terre cuite	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
265A	Fabrication de ciment	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
265C	Fabrication de chaux	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
265E	Fabrication de plâtre	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
266A	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4

correspondance NAF
2003 (INSEE)/NAP19 (ALPHEE)

naf2003	Libellénaf2003	nap19	nap19
266C	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
266E	Fabrication de béton prêt à l'emploi	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
266G	Fabrication de mortiers et bétons secs	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
266J	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
266L	Fabrication d'autres ouvrages en béton ou en plâtre	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
267Z	Taille, façonnage et finissage de pierres ornementales et d	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
268A	Fabrication de produits abrasifs	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
268C	Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
272A	Fabrication de tubes en fonte	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
272C	Fabrication de tubes en acier	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
273A	Etirage à froid	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
273C	Laminage à froid de feuillards	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
273E	Profilage à froid par formage ou pliage	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
273G	Tréfilage à froid	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
274A	Production de métaux précieux	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
274C	Production d'aluminium	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
274D	Première transformation de l'aluminium	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
274F	Production de plomb, de zinc ou d'étain	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
274G	Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
274J	Production de cuivre	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
274K	Première transformation du cuivre	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
274M	Métallurgie des autres métaux non ferreux	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
275A	Fonderie de fonte	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
275C	Fonderie d'acier	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
275E	Fonderie de métaux légers	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
275G	Fonderie d'autres métaux non ferreux	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
284A	Forge, estampage, matriçage	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
284B	Découpage, emboutissage	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
284C	Métallurgie des poudres	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
285A	Traitement et revêtement des métaux	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
285C	Décolletage	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
285D	Mécanique générale	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
286A	Fabrication de coutellerie	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
286C	Fabrication d'outillage à main	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
286D	Fabrication d'outillage mécanique	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
286F	Fabrication de serrures et de ferrures	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
287A	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
287C	Fabrication d'emballages métalliques légers	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
287E	Fabrication d'articles en fils métalliques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
287G	Visserie et boulonnerie	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
287H	Fabrication de ressorts	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
287J	Fabrication de chaînes	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
287L	Fabrication d'articles métalliques ménagers	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
287N	Fabrication de petits articles métalliques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
312A	Fabrication de matériel de distribution et de commande élec	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
312B	Fabrication de matériel de distribution et de commande élec	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
313Z	Fabrication de fils et câbles isolés	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
314Z	Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
315A	Fabrication de lampes	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
315B	Fabrication d'appareils électriques autonomes de sécurité	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
315C	Fabrication d'appareils d'éclairage	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
316A	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhico	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
316C	Fabrication de matériel électromagnétique industriel	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
316D	Fabrication de matériels électriques n.c.a.	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
321A	Fabrication de composants passifs et de condensateurs	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
321C	Fabrication de composants électroniques actifs	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
321D	Assemblage de cartes électroniques pour compte de tiers	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
371Z	Récupération de matières métalliques recyclables	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
372Z	Récupération de matières non métalliques recyclables	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
271Y	Sidérurgie	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
281A	Fabrication de constructions métalliques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
281C	Fabrication de menuiseries et fermetures métalliques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
282D	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffag	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
283A	Fabrication de générateurs de vapeur	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
283B	Chaudronnerie nucléaire	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
283C	Chaudronnerie-tuyauterie	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
287Q	Fabrication d'articles métalliques divers	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	4
291A	Fabrication de moteurs et turbines	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
291B	Fabrication de pompes	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
291D	Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
291E	Fabrication de compresseurs	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
291F	Fabrication d'articles de robinetterie	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
291H	Fabrication de roulements	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
291J	Fabrication d'organes mécaniques de transmission	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
292A	Fabrication de fours et brûleurs	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
292C	Fabrication d'ascenseurs, monte-charges et escaliers méca	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
292D	Fabrication d'équipements de levage et de manutention	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
292F	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques indu	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
292H	Fabrication d'équipements d'emballage et de conditionnem	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
292J	Fabrication d'appareils de pesage	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5

correspondance NAF
2003 (INSEE)/NAP19 (ALPHEE)

naf2003	Libellénap2003	nap19	nap19
292L	Fabrication de matériel pour les industries chimiques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
292M	Fabrication d'autres machines d'usage général	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
293A	Fabrication de tracteurs agricoles	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
293C	Réparation de matériel agricole	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
293D	Fabrication de matériel agricole	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
294A	Fabrication de machines-outils à métaux	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
294B	Fabrication de machines-outils à bois	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
294C	Fabrication de machines-outils portatives à moteur incorporé	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
294D	Fabrication de matériel de soudage	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
294E	Fabrication d'autres machines-outils	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295A	Fabrication de machines pour la métallurgie	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295B	Fabrication de matériels de mines pour l'extraction	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295D	Fabrication de matériels de travaux publics	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295E	Fabrication de machines pour l'industrie agroalimentaire	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295G	Fabrication de machines pour les industries textiles	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295J	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295L	Fabrication de machines d'imprimerie	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295M	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou du cuir	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295N	Fabrication de moules et modèles	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295Q	Fabrication de machines d'assemblage automatique	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
295R	Fabrication machines spécialisées diverses	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
296A	Fabrication d'armement	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
296B	Fabrication d'armes de chasse, de tir et de défense	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
297A	Fabrication d'appareils électroménagers	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
297C	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
300A	Fabrication de machines de bureau	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
300C	Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
311A	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
311B	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
311C	Réparation de matériels électriques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
322A	Fabrication d'équipements d'émission et de transmission haute fréquence	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
322B	Fabrication d'appareils de téléphonie	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
331A	Fabrication de matériel d'imagerie médicale et de radiologie	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
331B	Fabrication d'appareils médicochirurgicaux	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
332A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
332B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
333Z	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
341Z	Construction de véhicules automobiles	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
342A	Fabrication de carrosseries automobiles	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
342B	Fabrications de caravanes et véhicules de loisirs	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
343Z	Fabrication d'équipements automobiles	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
351A	Construction de bâtiments de guerre	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
351B	Construction de navires civils	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
351C	Réparation navale	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
351E	Construction de bateaux de plaisance	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
352Z	Construction de matériel ferroviaire roulant	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
353A	Construction de moteurs pour aéronefs	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
353B	Construction de cellules d'aéronefs	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
353C	Construction de lanceurs et engins spatiaux	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
354A	Fabrication de motocycles	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
354C	Fabrication de bicyclettes	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
354E	Fabrication de véhicules pour invalides	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
355Z	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
181Z	Fabrication de vêtements en cuir	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
182A	Fabrication de vêtements de travail	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
182C	Fabrication de vêtements sur mesure	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
182D	Fabrication de vêtements de dessus pour hommes et garçons	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
182E	Fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
182G	Fabrication de vêtements de dessous	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
182J	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
183Z	Industrie des fourrures	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
191Z	Apprêt et tannage des cuirs	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
192Z	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
193Z	Fabrication de chaussures	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
221A	Edition de livres	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
221C	Edition de journaux	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
221E	Edition de revues et périodiques	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
221G	Edition d'enregistrements sonores	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
221J	Autres activités d'édition	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
222A	Imprimerie de journaux	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
222C	Autre imprimerie (labeur)	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
222E	Reliure	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
222G	Activités de pré-presses	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
222J	Activités graphiques auxiliaires	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
223A	Reproduction d'enregistrements sonores	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
223C	Reproduction d'enregistrements vidéo	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
223E	Reproduction d'enregistrements informatiques	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
244A	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
244C	Fabrication de médicaments	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
244D	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6

correspondance NAF
2003 (INSEE)/NAP19 (ALPHEE)

naf2003	Libellé naf2003	nap19	nap19
245A	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
245C	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
282C	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	5
323Z	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
334A	Fabrication de Lunettes	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
334B	Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
335Z	Horlogerie	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
361A	Fabrication de sièges	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
361C	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
361E	Fabrication de meubles de cuisine	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
361G	Fabrication de meubles meublants	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
361H	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
361J	Fabrication de meubles n.c.a.	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
361K	Industries connexes de l'ameublement	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
361M	Fabrication de matelas	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
362A	Fabrication de monnaies	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
362C	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
363Z	Fabrication d'instruments de musique	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
364Z	Fabrication d'articles de sport	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
365Z	Fabrication de jeux et jouets	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
366A	Bijouterie fantaisie	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
366C	Industrie de la broserie	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
366E	Autres activités manufacturières n.c.a.	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	6
701A	Promotion immobilière de logements	location et credit bail	11
701B	Promotion immobilière de bureaux	location et credit bail	11
701C	Promotion immobilière d'infrastructures	location et credit bail	11
701D	Supports juridiques de programme	location et credit bail	11
701F	Marchands de biens immobiliers	location et credit bail	11
702A	Location de logements	location et credit bail	11
702B	Location de terrains	location et credit bail	11
702C	Location d'autres biens immobiliers	location et credit bail	11
703A	Agences immobilières	location et credit bail	11
703C	Administration d'immeubles résidentiels	location et credit bail	11
703D	Administration d'autres biens immobiliers	location et credit bail	11
703E	Supports juridiques de gestion de patrimoine	location et credit bail	11
660A	Assurance-vie et capitalisation	assurance	12
660E	Assurance dommages	assurance	12
660F	Réassurance	assurance	12
660G	Assurance relevant du code de la mutualité	assurance	12
672Z	Auxiliaires d'assurance	assurance	12
651A	Banque centrale	organismes financiers	13
651C	Banques	organismes financiers	13
651D	Banques mutualistes	organismes financiers	13
651E	Caisses d'épargne	organismes financiers	13
651F	Intermédiations monétaires n.c.a.	organismes financiers	13
652A	Crédit-bail	organismes financiers	13
652C	Distribution de crédit	organismes financiers	13
652E	Organismes de placement en valeurs mobilières	organismes financiers	13
652F	Intermédiations financières diverses	organismes financiers	13
660C	Caisses de retraite	organismes financiers	13
671A	Administration de marchés financiers	organismes financiers	13
671C	Gestion de portefeuilles	organismes financiers	13
671E	Autres auxiliaires financiers	organismes financiers	13
751A	Administration publique générale	service non marchand	14
751C	Tutelle des activités sociales	service non marchand	14
751E	Tutelle des activités économiques	service non marchand	14
751G	Activités de soutien aux administrations	service non marchand	14
752A	Affaires étrangères	service non marchand	14
752C	Défense	service non marchand	14
752E	Justice	service non marchand	14
752G	Police	service non marchand	14
752J	Protection civile	service non marchand	14
753A	Activités générales de sécurité sociale	service non marchand	14
753B	Gestion des retraites complémentaires	service non marchand	14
753C	Distribution sociale de revenus	service non marchand	14
801Z	Enseignement primaire	service non marchand	14
802A	Enseignement secondaire général	service non marchand	14
802C	Enseignement secondaire technique ou professionnel	service non marchand	14
803Z	Enseignement supérieur	service non marchand	14
804C	Formation des adultes et formation continue	service non marchand	14
804D	Autres enseignements	service non marchand	14
851A	Activités hospitalières	service non marchand	14
851C	Pratique médicale	service non marchand	14
851E	Pratique dentaire	service non marchand	14
851G	Activités des auxiliaires médicaux	service non marchand	14
851H	Soins hors d'un cadre réglementé	service non marchand	14
851J	Ambulances	service non marchand	14
851K	Laboratoires d'analyses médicales	service non marchand	14
851L	Centres de collecte et banques d'organes	service non marchand	14
852Z	Activités vétérinaires	service non marchand	14

correspondance NAF
2003 (INSEE)/NAP19 (ALPHEE)

naf2003	Libellé naf2003	nap19	nap19
853A	Accueil des enfants handicapés	service non marchand	14
853B	Accueil des enfants en difficulté	service non marchand	14
853C	Accueil des adultes handicapés	service non marchand	14
853D	Accueil des personnes âgées	service non marchand	14
853E	Autres hébergements sociaux	service non marchand	14
853G	Crèches et garderies d'enfants	service non marchand	14
853H	Aide par le travail, ateliers protégés	service non marchand	14
853J	Aide à domicile	service non marchand	14
853K	Autres formes d'action sociale	service non marchand	14
900E	Traitements des autres déchets solides	service non marchand	14
900G	Autres travaux d'assainissement et de voirie	service non marchand	14
911A	Organisations patronales et consulaires	service non marchand	14
911C	Organisations professionnelles	service non marchand	14
912Z	Syndicats de salariés	service non marchand	14
913A	Organisations religieuses	service non marchand	14
913C	Organisations politiques	service non marchand	14
913E	Organisations associatives n.c.a.	service non marchand	14
922D	Edition de chaînes généralistes	service non marchand	14
922E	Edition de chaînes thématiques	service non marchand	14
922F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télé	service non marchand	14
950Z	Activités des ménages en tant qu'employeur de personnel	service non marchand	14
960Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producte	service non marchand	14
970Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producte	service non marchand	14
990Z	Activités extra-territoriales	service non marchand	14
101Z	Extraction et agglomération de la houille	non renseigné	15
102Z	Extraction et agglomération du lignite	non renseigné	15
103Z	Extraction et agglomération de la tourbe	non renseigné	15
111Z	Extraction d'hydrocarbures	non renseigné	15
112Z	Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures	non renseigné	15
120Z	Extraction de minerais d'uranium	non renseigné	15
231Z	Cokéfaction	non renseigné	15
232Z	Raffinage de pétrole	non renseigné	15
233Z	Elaboration et transformation de matières nucléaires	non renseigné	15
401A	Production d'électricité	non renseigné	15
401C	Transport d'électricité	non renseigné	15
401E	Distribution et commerce d'électricité	non renseigné	15
402A	Production de combustible gazeux	non renseigné	15
402C	Distribution de combustibles gazeux	non renseigné	15
403Z	Production et distribution de chaleur	non renseigné	15
410Z	Captage, traitement et distribution d'eau	non renseigné	15
511N	Intermédiaires du commerce en produits alimentaires	Commerce de gros alimentaire	81
511P	Centrales d'achats alimentaires	Commerce de gros alimentaire	81
512A	Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail	Commerce de gros alimentaire	81
513A	Commerce de gros de fruits et légumes	Commerce de gros alimentaire	81
513C	Commerce de gros de viandes de boucherie	Commerce de gros alimentaire	81
513D	Commerce de gros de produits à base de viande	Commerce de gros alimentaire	81
513E	Commerce de gros de volailles et gibiers	Commerce de gros alimentaire	81
513G	Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles	Commerce de gros alimentaire	81
513J	Commerce de gros de boissons	Commerce de gros alimentaire	81
513L	Commerce de gros de tabac	Commerce de gros alimentaire	81
513N	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	Commerce de gros alimentaire	81
513Q	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices	Commerce de gros alimentaire	81
513S	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	Commerce de gros alimentaire	81
513T	Commerces de gros alimentaires spécialisés divers	Commerce de gros alimentaire	81
513V	Commerce de gros de produits surgelés	Commerce de gros alimentaire	81
513W	Commerce de gros alimentaire non spécialisé	Commerce de gros alimentaire	81
511A	Intermédiaires du commerce en matières premières agrico	Commerce de gros non alimentaire	82
511C	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, mi	Commerce de gros non alimentaire	82
511E	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de const	Commerce de gros non alimentaire	82
511G	Intermédiaires du commerce en machines, équipements in	Commerce de gros non alimentaire	82
511J	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ména	Commerce de gros non alimentaire	82
511L	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chau	Commerce de gros non alimentaire	82
511R	Autres intermédiaires spécialisés du commerce	Commerce de gros non alimentaire	82
511T	Intermédiaires non spécialisés du commerce	Commerce de gros non alimentaire	82
511U	Centrales d'achats non alimentaires	Commerce de gros non alimentaire	82
512C	Commerce de gros de fleurs et plantes	Commerce de gros non alimentaire	82
512E	Commerce de gros d'animaux vivants	Commerce de gros non alimentaire	82
512G	Commerce de gros de cuirs et peaux	Commerce de gros non alimentaire	82
512J	Commerce de gros de tabac non manufacturé	Commerce de gros non alimentaire	82
514A	Commerce de gros de textiles	Commerce de gros non alimentaire	82
514C	Commerce de gros d'habillement	Commerce de gros non alimentaire	82
514D	Commerce de gros de la chaussure	Commerce de gros non alimentaire	82
514F	Commerce de gros d'appareils électroménagers et de radi	Commerce de gros non alimentaire	82
514H	Commerce de gros de vaisselle et verrerie de ménage	Commerce de gros non alimentaire	82
514J	Commerce de gros de produits pour l'entretien et l'aménag	Commerce de gros non alimentaire	82
514L	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	Commerce de gros non alimentaire	82
514N	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	Commerce de gros non alimentaire	82
514Q	Commerce de gros de papeterie	Commerce de gros non alimentaire	82
514R	Commerce de gros de jouets	Commerce de gros non alimentaire	82
514S	Autres commerces de gros de biens de consommation	Commerce de gros non alimentaire	82

correspondance NAF
2003 (INSEE)/NAP19 (ALPHEE)

naf2003	Libellénaf2003	nap19	nap19
515A	Commerce de gros de combustibles	Commerce de gros non alimentaire	82
515C	Commerce de gros de minerais et métaux	Commerce de gros non alimentaire	82
515E	Commerce de gros de bois et de produits dérivés	Commerce de gros non alimentaire	82
515F	Commerce de gros de matériaux de construction et d'appa	Commerce de gros non alimentaire	82
515H	Commerce de gros de quincaillerie	Commerce de gros non alimentaire	82
515J	Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauff	Commerce de gros non alimentaire	82
515L	Commerce de gros de produits chimiques	Commerce de gros non alimentaire	82
515N	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	Commerce de gros non alimentaire	82
515Q	Commerce de gros de déchets et débris	Commerce de gros non alimentaire	82
518A	Commerce de gros de machines-outils	Commerce de gros non alimentaire	82
518C	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la const	Commerce de gros non alimentaire	82
518E	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'	Commerce de gros non alimentaire	82
518G	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informati	Commerce de gros non alimentaire	82
518H	Commerce de gros d'autres machines et équipements de t	Commerce de gros non alimentaire	82
518J	Commerce de gros de composants et d'autres équipement	Commerce de gros non alimentaire	82
518L	Commerce de gros de matériel électrique	Commerce de gros non alimentaire	82
518M	Commerce de gros de fournitures et équipements industrie	Commerce de gros non alimentaire	82
518N	Commerce de gros de fournitures et équipements divers p	Commerce de gros non alimentaire	82
518P	Commerce de gros de matériel agricole	Commerce de gros non alimentaire	82
519A	Autres commerces de gros spécialisés	Commerce de gros non alimentaire	82
519B	Commerce de gros non spécialisé	Commerce de gros non alimentaire	82
521A	Commerce de détail de produits surgelés	Magasins d'alimentation	83
521B	Commerce d'alimentation générale	Magasins d'alimentation	83
521C	Supérettes	Magasins d'alimentation	83
521D	Supermarchés	Magasins d'alimentation	83
521E	Magasins populaires	Magasins d'alimentation	83
521F	Hypermarchés	Magasins d'alimentation	83
522A	Commerce de détail de fruits et légumes	Magasins d'alimentation	83
522C	Commerce de détail de viandes et produits à base de vian	Magasins d'alimentation	83
522E	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques	Magasins d'alimentation	83
522G	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	Magasins d'alimentation	83
522J	Commerce de détail de boissons	Magasins d'alimentation	83
522L	Commerce de détail de tabac	Magasins d'alimentation	83
522N	Commerce de détail de produits laitiers	Magasins d'alimentation	83
522P	Commerces de détail alimentaires spécialisés divers	Magasins d'alimentation	83
522E	Autre hébergement touristique	Magasins d'alimentation	83
521H	Grands magasins	Commerces de détail	84
521J	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	Commerces de détail	84
523A	Commerce de détail de produits pharmaceutiques	Commerces de détail	84
523C	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques	Commerces de détail	84
523E	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beaut	Commerces de détail	84
524A	Commerce de détail de textiles	Commerces de détail	84
524C	Commerce de détail d'habillement	Commerces de détail	84
524E	Commerce de détail de la chaussure	Commerces de détail	84
524F	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyag	Commerces de détail	84
524H	Commerce de détail de meubles	Commerces de détail	84
524J	Commerce de détail d'équipement du foyer	Commerces de détail	84
524L	Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio	Commerces de détail	84
524N	Commerce de détail de quincaillerie	Commerces de détail	84
524P	Commerce de détail de bricolage	Commerces de détail	84
524R	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	Commerces de détail	84
524T	Commerce de détail d'optique et de photographie	Commerces de détail	84
524U	Commerce de détail de revêtements de sols et de murs	Commerces de détail	84
524V	Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie	Commerces de détail	84
524W	Commerce de détail d'articles de sport et de loisir	Commerces de détail	84
524X	Commerce de détail de fleurs	Commerces de détail	84
524Y	Commerce de détail de charbons et combustibles	Commerces de détail	84
524Z	Commerces de détail divers en magasin spécialisé	Commerces de détail	84
525Z	Commerce de détail de biens d'occasion	Commerces de détail	84
526A	Vente par correspondance sur catalogue général	Commerces de détail	84
526B	Vente par correspondance spécialisée	Commerces de détail	84
526D	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	Commerces de détail	84
526E	Commerce de détail non alimentaire sur éventaires et mar	Commerces de détail	84
526G	Vente à domicile	Commerces de détail	84
526H	Vente par automate	Commerces de détail	84
527A	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	Commerces de détail	84
527C	Réparation de matériel électronique grand public	Commerces de détail	84
527D	Réparation d'appareils électroménagers	Commerces de détail	84
527F	Réparation de montres, horloges et bijoux	Commerces de détail	84
527H	Réparation d'articles personnels et domestiques n.c.a.	Commerces de détail	84
602A	Transports urbains de voyageurs	transport et telecommunications (en bureau)	91
602B	Transports routiers réguliers de voyageurs	transport et telecommunications (en bureau)	91
602C	Téléphériques, remontées mécaniques	transport et telecommunications (en bureau)	91
602E	Transport de voyageurs par taxis	transport et telecommunications (en bureau)	91
602G	Autres transports routiers de voyageurs	transport et telecommunications (en bureau)	91
611A	Transports maritimes	transport et telecommunications (en bureau)	91
611B	Transports côtiers	transport et telecommunications (en bureau)	91
612Z	Transports fluviaux	transport et telecommunications (en bureau)	91
621Z	Transports aériens réguliers	transport et telecommunications (en bureau)	91
622Z	Transports aériens non réguliers	transport et telecommunications (en bureau)	91

correspondance NAF
2003 (INSEE)/NAP19 (ALPHEE)

naf2003	Libellé naf2003	nap19	nap19
633Z	Agences de voyage	transport et telecommunications (en bureau)	91
642D	Transmission d'émissions de radio et de télévision	transport et telecommunications (en bureau)	91
601Z	Transports ferroviaires	transport et telecommunications (en entrepots)	92
602L	Transports routiers de marchandises de proximité	transport et telecommunications (en entrepots)	92
602M	Transports routiers de marchandises interurbains	transport et telecommunications (en entrepots)	92
602N	Déménagement	transport et telecommunications (en entrepots)	92
602P	Location de camions avec conducteur	transport et telecommunications (en entrepots)	92
603Z	Transports par conduites	transport et telecommunications (en entrepots)	92
623Z	Transports spatiaux	transport et telecommunications (en entrepots)	92
631A	Manutention portuaire	transport et telecommunications (en entrepots)	92
631B	Manutention non portuaire	transport et telecommunications (en entrepots)	92
631D	Entreposage frigorifique	transport et telecommunications (en entrepots)	92
631E	Entreposage non frigorifique	transport et telecommunications (en entrepots)	92
632A	Gestion d'infrastructures de transports terrestres	transport et telecommunications (en entrepots)	92
632C	Services portuaires, maritimes et fluviaux	transport et telecommunications (en entrepots)	92
632E	Services aéroportuaires	transport et telecommunications (en entrepots)	92
634A	Messagerie, fret express	transport et telecommunications (en entrepots)	92
634B	Affrètement	transport et telecommunications (en entrepots)	92
634C	Organisation des transports internationaux	transport et telecommunications (en entrepots)	92
641A	Postes nationales	transport et telecommunications (en entrepots)	92
641C	Autres activités de courrier	transport et telecommunications (en entrepots)	92
642C	Télécommunications (hors transmissions audiovisuelles)	transport et telecommunications (en entrepots)	92
551A	Hôtels touristiques avec restaurant	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
551C	Hôtels touristiques sans restaurant	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
551E	Autres hôtels	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
552A	Auberges de jeunesse et refuges	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
552C	Exploitation de terrains de camping	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
552E	Autre hébergement touristique	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
552F	Hébergement collectif non touristique	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
553A	Restauration de type traditionnel	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
553B	Restauration de type rapide	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
554A	Cafés tabacs	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
554B	Débits de boissons	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
554C	Discothèques	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
555A	Cantines et restaurants d'entreprises	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
555C	Restauration collective sous contrat	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
555D	Traiteurs, organisation de réceptions	services marchands - hotel, cafes, restaurants	101
711A	Location de courte durée de véhicules automobiles	services marchands aux particuliers	102
804A	Ecoles de conduite	services marchands aux particuliers	102
921A	Production de films pour la télévision	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
921C	Production de films pour le cinéma	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
921F	Distribution de films cinématographiques	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
921G	Edition et distribution vidéo	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
921J	Projection de films cinématographiques	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
922A	Activités de radio	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
922B	Production de programmes de télévision	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
923A	Activités artistiques	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
923B	Services annexes aux spectacles	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
923D	Gestion de salles de spectacles	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
923F	Manèges forains et parcs d'attractions	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
923K	Activités diverses du spectacle	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
924Z	Agences de presse	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
925A	Gestion des bibliothèques	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
925C	Gestion du patrimoine culturel	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
925E	Gestion du patrimoine naturel	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
926A	Gestion d'installations sportives	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
926C	Autres activités sportives	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
927A	Jeux de hasard et d'argent	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
927C	Autres activités récréatives	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
930A	Blanchisserie - teinturerie de gros	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
930B	Blanchisserie - teinturerie de détail	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
930D	Coiffure	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
930E	Soins de beauté	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
930G	Soins aux défunts	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
930H	Pompes funèbres	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
930K	Activités thermales et de thalassothérapie	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
930L	Autres soins corporels	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
930N	Autres services personnels	SERVICES AUX PARTICULIERS	102
711B	Location de longue durée de véhicules automobiles	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
712A	Location d'autres matériels de transport terrestre	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
712C	Location de matériels de transport par eau	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
712E	Location d'appareils de transport aérien	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
713A	Location de matériel agricole	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
713C	Location de machines et équipements pour la construction	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
713E	Location de machines de bureau et de matériel informatique	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
713G	Location de machines et équipements divers	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
714A	Location de linge	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
714B	Location d'autres biens personnels et domestiques	SERVICES AUX ENTREPRISES	103

correspondance NAF
2003 (INSEE)/NAP19 (ALPHEE)

naf2003	Libellénap2003	nap19	nap19
721Z	Conseil en systèmes informatiques	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
722A	Edition de logiciels (non personnalisés)	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
722C	Autres activités de réalisation de logiciels	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
723Z	Traitement de données	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
724Z	Activités de banques de données	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
725Z	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
726Z	Autres activités rattachées à l'informatique	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
731Z	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
732Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
741A	Activités juridiques	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
741C	Activités comptables	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
741E	Etudes de marché et sondages	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
741G	Conseil pour les affaires et la gestion	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
741J	Administration d'entreprises	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
742A	Activités d'architecture	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
742B	Métreurs, géomètres	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
742C	Ingénierie, études techniques	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
743A	Contrôle technique automobile	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
743B	Analyses, essais et inspections techniques	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
744A	Gestion de supports de publicité	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
744B	Agences, conseil en publicité	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
745A	Sélection et mise à disposition de personnel	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
745B	Travail temporaire	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
746Z	Enquêtes et sécurité	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
747Z	Activités de nettoyage	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
748A	Studios et autres activités photographiques	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
748B	Laboratoires techniques de développement et de tirage	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
748D	Conditionnement à façon	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
748F	Secrétariat et traduction	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
748G	Routage	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
748H	Centres d'appel	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
748J	Organisation de foires et salons	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
748K	Services annexes à la production	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
900A	Collecte et traitement des eaux usées	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
900B	Enlèvement et traitement des ordures ménagères	SERVICES AUX ENTREPRISES	103
501Z	Commerce de véhicules automobiles	Commerce et réparation automobile	104
502Z	Entretien et réparation de véhicules automobiles	Commerce et réparation automobile	104
503A	Commerce de gros d'équipements automobiles	Commerce et réparation automobile	104
503B	Commerce de détail d'équipements automobiles	Commerce et réparation automobile	104
504Z	Commerce et réparation de motocycles	Commerce et réparation automobile	104
505Z	Commerce de détail de carburants	Commerce et réparation automobile	104
451A	Terrassements divers, démolition	industrie du bâtiment	7172
451B	Terrassements en grande masse	industrie du bâtiment	7172
451D	Forages et sondages	industrie du bâtiment	7172
452A	Construction de maisons individuelles	industrie du bâtiment	7172
452B	Construction de bâtiments divers	industrie du bâtiment	7172
452C	Construction d'ouvrages d'art	industrie du bâtiment	7172
452D	Travaux souterrains	industrie du bâtiment	7172
452E	Réalisation de réseaux	industrie du bâtiment	7172
452F	Construction de lignes électriques et de télécommunication	industrie du bâtiment	7172
452J	Réalisation de couvertures par éléments	industrie du bâtiment	7172
452K	Travaux d'étanchéification	industrie du bâtiment	7172
452L	Travaux de charpente	industrie du bâtiment	7172
452N	Construction de voies ferrées	industrie du bâtiment	7172
452P	Construction de chaussées routières et de sols sportifs	industrie du bâtiment	7172
452R	Travaux maritimes et fluviaux	industrie du bâtiment	7172
452T	Levage, montage	industrie du bâtiment	7172
452U	Autres travaux spécialisés de construction	industrie du bâtiment	7172
452V	Travaux de maçonnerie générale	industrie du bâtiment	7172
453A	Travaux d'installation électrique	industrie du bâtiment	7172
453C	Travaux d'isolation	industrie du bâtiment	7172
453E	Installation d'eau et de gaz	industrie du bâtiment	7172
453F	Installation d'équipements thermiques et de climatisation	industrie du bâtiment	7172
453H	Autres travaux d'installation	industrie du bâtiment	7172
454A	Plâtrerie	industrie du bâtiment	7172
454C	Menuiserie bois et matières plastiques	industrie du bâtiment	7172
454D	Menuiserie métallique ; serrurerie	industrie du bâtiment	7172
454F	Revêtement des sols et des murs	industrie du bâtiment	7172
454H	Miroiterie de bâtiment, vitrerie	industrie du bâtiment	7172
454J	Peinture	industrie du bâtiment	7172
454L	Agencement de lieux de vente	industrie du bâtiment	7172
454M	Travaux de finition n.c.a.	industrie du bâtiment	7172
455Z	Location avec opérateur de matériel de construction	industrie du bâtiment	7172

**6.6. ANNEXE 6 : Correspondance des
nomenclatures 83 et 110 postes**

CHOIX MOS110	MOS 110	MOS 83	Libellés des postes MOS83	Définition	type de correspondance
1, 2	1	1	BOIS OU FORETS	Toute surface d'au moins 10% d'arbres (sauf les vergers), y compris les landes arborées.	regroupement de classes
3, 4	3	2	COUPES OU CLAIRIÈRES EN FORETS	Clairières, coupes de régénération, coupes rases, semis.	regroupement de classes
5	5	3	PEUPLERAIES		directe
(6)	6	4	TERRES LABOURÉES	Toutes formes de cultures annuelles, à l'exclusion des maraîchages et cultures florales.	correspondance ou regroupement partiel
7	7	5	SURFACES EN HERBES A CARACTÈRE AGRICOLE	Il s'agit de toutes les surfaces en herbe sauf les gazons	directe
8	8	6	VERGERS, PÉPINIÈRES	Toutes pépinières et cultures fruitières de plus de 1000 m ² homogènes et de production commerciale. Éventuellement la vigne sera classée dans ce thème	directe
(6), (9)	9	7	MARAÎCHAGE, HORTICULTURE	Cultures intensives annuelles de plein air, cultures légumières de plein champ, les maraîchages sans serres, ni châssis, les cultures florales, etc...	correspondance ou regroupement partiel
(9)	9	8	CULTURES INTENSIVES SOUS SERRES	Toutes cultures sous serres, châssis, arceaux	correspondance ou regroupement partiel
10	10	9	EAU FERMÉE (ÉTANGS, LACS...)	Toute surface en eau d'au moins 500 m ² , y compris les étangs des parcs et les nappes des fonds de gravières	directe
11	11	10	COURS D'EAU	Tout cours d'eau permanent sans restriction de largeur maximum	directe
12	12	11	SURFACES EN HERBE NON AGRICOLES	Les surfaces en herbe non agricoles sont les espaces en herbe associés : - aux infrastructures (délaissés d'autoroute entretenus) - aux terrains de manœuvre militaires - aux abords des pistes d'aérodromes - aux couloirs de lignes à haute tension - aux châteaux ou similaires (grandes pelouses décoratives non arborées)	directe
13	13	12	CARRIÈRES, SABLIERES	Toute carrière ou sablière en activité	directe
15	15	13	DÉCHARGES	Toute décharge autorisée ou non (les casses de voitures sont classées en entreposage à l'air libre)	directe
16, 14	16	14	ESPACES RURAUX VACANTS (MARAIS,FRICHES...)	Zones humides, marais, landes non arborées, friches agricoles, carrières abandonnées, terrains de manœuvres, vergers abandonnés, emprise de déboisement des lignes électriques	regroupement de classes
17	17	15	BERGES	Berges de voies d'eau sans activités portuaires ou de stockage, non bâties et non aménagées en espace vert	directe
18	18	16	PARCS LIES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS	Il s'agit des parcs animaliers, zoos, parc d'attraction (réservé aux aires de loisirs non bâties), centres de loisirs sans hébergements. Les aires de loisirs proprement dites sont distinguées des parkings, équipements hôteliers, espaces boisés, ...	directe

CHOIX MOS110	MOS 110	MOS 83	Libellés des postes MOS83	Définition	type de correspondance
19,20	19	17	PARCS OU JARDINS	Concerne les parcs et jardins (publics ou privés) dont la superficie est supérieure à environ 5000 m ² . Dans le cas d'une très grande propriété dont une partie est boisée, les diverses composantes sont dissociées (en bois, parc, eau, ...)	regroupement de classes
21	21	18	JARDINS FAMILIAUX	Il s'agit de jardins, vergers, potagers sur des parcelles indépendantes de l'habitat d'usage familial et non de production agricole	directe
22	22	19	JARDINS DE L'HABITAT INDIVIDUEL	Jardins d'agrément, potagers ou vergers liés à l'habitat individuel et d'une superficie inférieure à 5000 m ² et supérieure à 1000 m ² environ par parcelles	directe
23	23	20	JARDINS DE L'HABITAT RURAL	Jardins d'agrément, potagers ou vergers liés à l'habitat rural et d'une superficie inférieure à 5000 m ² et supérieure à 1000 m ² par parcelle. Les jardins hors agglomération avec abris, cabane, etc. sont classés dans ce thème	directe
24	24	21	JARDINS DE L'HABITAT CONTINU BAS	Jardins d'agrément, potagers ou vergers liés à l'habitat et d'une superficie inférieure à 5000 m ² et supérieure à 1000 m ² par parcelle. Les jardins potagers des châteaux et ceux des écoles sont à ce poste	directe
25	25	22	TERRAINS DE SPORT EN PLEIN AIR	Terrain en plein air autres que tennis (terrains de football, athlétisme, rugby, etc.)	directe
26	26	23	TENNIS DÉCOUVERTS	Tous terrain de tennis identifié par photo-interprétation, qu'il soit public ou privé	directe
27	27	24	BAIGNADES		directe
28	28	25	CAMPING, CARAVANING	Terrain de camping et de caravaning, y compris les parcs résidentiels avec mobil-home. Les caravanes isolées implantées sur un lotissement individuel de manière permanente seront classées dans la rubrique "habitat autre"	directe
29,(57)	29	26	PARCS D'ÉVOLUTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	Il s'agit des pistes de rollers et des pistes de cross. Le circuit CAROL est référencé dans ce poste. Les stands de tir découverts.	correspondance ou regroupement partiel
30	30	27	GOLFS		directe
31	31	28	HIPPODROMES		directe
32	32	29	TERRAINS VACANTS EN MILIEU URBAIN	Terrains vagues en milieu urbain, terrains libres, non bâtis	directe
33	33	30	HABITAT INDIVIDUEL	Lotissements et constructions individuelles. Si la parcelle a plus de 1000 m ² ne prendre en compte que les bâtiments plus une bande de 10 m et rattacher si possible à la voirie	directe

CHOIX MOS110	MOS 110	MOS 83	Libellés des postes MOS83	Définition	type de correspondance
34	34	31	ENSEMBLES D'HABITAT INDIVIDUEL IDENTIQUE	Ensemble d'habitations réalisé par un même promoteur, maisons le plus souvent identiques et disposées régulièrement.	directe
35	35	32	HABITAT RURAL	Il s'agit de groupements de bâtiments espacés de moins de 100 m majoritairement de forme rurale de 1 à 2 niveaux, exceptionnellement 3, édifiés en continuité les uns des autres, formant un noyau bâti, comportant dans sa partie centrale un point de convergence ou un point particulier (monument, église, ...) incluant des bâtiments de ferme (...) comportant une structure de voirie dont la faible largeur et le tracé témoignent d'une voirie d'origine villageoise. Les châteaux seront classés en habitat continu bas pour le bâtiment lui-même et en village pour les dépendances.	directe
(36)	36	33	HABITAT CONTINU BAS	(R+1 à R+3) Les zones concernées sont surtout linéaires, en bordure de voirie dans les faubourgs et les centres anciens et dans les nouveaux quartiers "maisons de ville". Les châteaux (sauf ceux ouverts au public).	correspondance ou regroupement partiel
37	37	34	HABITAT COLLECTIF CONTINU HAUT	(R+4 à R+7) Il s'agit de centres urbains (immeubles haussmanniens ou ceux en brique de l'immédiat après-guerre), s'il y a des jardins dans ces zones, les traiter en espaces verts	directe
38	38	35	HABITAT COLLECTIF DISCONTINU	(R+4 à R+12 et plus) Ensembles relativement récents. La zone concernée par l'emprise de ce type d'habitat sera cerné. Seront indiqués à l'intérieur, les parkings, les espaces verts, commerces, aires de jeux faisant partie intégrante de l'ensemble et repérés en tant que tels.	directe
40	40	36	PRISONS		directe
39,41,42	42	37	HABITAT AUTRE	Il s'agit essentiellement des hôtels (hors zone d'activité), les auberges de jeunesse, centres d'accueil, centre de vacances et de loisirs, foyer de travailleurs et d'étudiants, couvents, séminaires, maisons de retraite, habitat précaire ou mobile (caravanes ou mobil-homes isolés)	regroupement de classes
43	43	38	ACTIVITÉS EN TISSU URBAIN MIXTE (industrie, entrepôts, atelier, laboratoire, ...)	Activités à caractère industriel (en locaux d'activités, laboratoires, entrepôts, ateliers...) dispersées dans des zones d'habitat, formant ainsi un tissu mixte, mais qui sont individualisées par rapport à l'habitat.	directe

CHOIX MOS110	MOS 110	MOS 83	Libellés des postes MOS83	Définition	type de correspondance
44	44	39	GRANDES EMPRISES D'ACTIVITÉ	Emprise affectée à l'activité d'une seule entreprise, de type industriel. L'emprise peut couvrir plusieurs îlots entiers. Les parkings et grands espaces vacants sont repérés comme tels.	directe
45	45	40	ZONE ET LOTISSEMENT AFFECTES AUX ACTIVITES	Activités regroupées sur un territoire propre issu d'un développement spontané (ex : Plaine Saint-Denis) ou programmé (dans le cadre d'un lotissement ou d'une ZAC), par exemple la zone d'activités de Paris Nord II ou la zone d'activités de Courtaboeuf.	directe
46	46	41	ENTREPOSAGE A L'AIR LIBRE	Zones de stockage de voitures neuves, de caravanes, de matériaux de construction, scieries, casses de voiture, y compris les zones portuaires.	directe
47	47	42	ACTIVITÉ DE PRODUCTION ANIMALE	Se trouvent classés dans ce poste : chenils, haras, installations avicoles, etc.	directe
48,49	48	43	CENTRES COMMERCIAUX	Établissements dont la surface commerciale est supérieure à 5000 m ² . Il peut s'agir de centre commercial régional ou local. La zone entière est cernée à l'exclusion des parkings, espaces verts repérés comme tels	regroupement de classes
50	50	44	HYPERMARCHÉS	Etablissement dont la surface de vente est supérieure à 2500 m ² . La zone entière est cernée à l'exclusion des parkings, espaces verts repérés comme tels	directe
51	51	45	GRANDS MAGASINS		directe
52	52	46	STATIONS-SERVICE		directe
53	53	47	AUTRES COMMERCES	Supermarchés, magasins populaires, commerce spécialisé. Les établissements concernés ont une surface de vente comprise entre 400 et 2500 m ² .	directe
54	54	48	BUREAUX	Les bureaux sont indiqués dans la limite du possible	directe
55,57?	55	49	INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES	Installations sportives couvertes y compris les tennis et les stands de tir couverts	correspondance ou regroupement partiel
56	56	50	CENTRES ÉQUESTRES		directe
58	58	51	PISCINES COUVERTES		directe
59	59	52	PISCINES EN PLEIN AIR		directe
60	60	53	AUTODROMES		directe
61	61	54	ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE	Écoles maternelles, primaires du secteur public ou privé	regroupement de classes
62,65,66	62	55	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Établissements du secteur public ou privé	regroupement de classes
63,67	63	56	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Établissements du secteur public ou privé	regroupement de classes
69	69	57	ENSEIGNEMENT AUTRE		directe
70,71	70	58	HÔPITAUX, CLINIQUES	Hôpitaux publics ou privés, cliniques	regroupement de classes
72,73,74, 75	74	59	AUTRES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ	Dispensaires, instituts médico-pédagogiques, centres de PMI et autres établissements de santé	regroupement de classes

CHOIX MOS110	MOS 110	MOS 83	Libellés des postes MOS83	Définition	type de correspondance
77	77	60	CIMETIERES		directe
78	78	61	MAIRIES		directe
80	80	62	MARCHES PERMANENTS		directe
81	81	63	LIEUX DE CULTE		directe
86,(36),(84)	86	64	GRANDS ÉQUIPEMENTS CULTURELS	Musées, certaines bibliothèques, les châteaux ouverts au public.	correspondance ou regroupement partiel
82, 83, (84), 85,87,88, 68,76,79, 94	83	65	ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ	Crèches, locaux municipaux annexes, centres d'action sociale, locaux d'activité socio-éducative, MJC, conservatoire, écoles d'art, les bibliothèques municipales, bâtiments d'activité de loisirs, bureaux de poste, centre de tri PTT, autres équipements locaux.	correspondance ou regroupement partiel
89,(90)	89	66	SIÈGE D'ADMINISTRATION TERRITORIALE	Préfectures, sous-préfectures, les conseils généraux, les sièges d'administrations départementales.	correspondance ou regroupement partiel
91,92,93	91	67	ÉQUIPEMENT DE MISSION SECURITE CIVILE	commissariats, gendarmeries, casernes de pompiers	regroupement de classes
95	95	68	INSTALLATIONS RADIO-ÉLECTRIQUES		directe
96,(90)	96	69	ADMINISTRATIONS AUTRES	Immeubles de bureaux ou d'activités de grandes administrations, DDE, DDA, DASS, cadastre, sécurité sociale, ministères, ambassades, grandes installations publiques y compris militaires, ainsi que les écluses	correspondance ou regroupement partiel
97	97	70	PRODUCTION D'EAU	Usines d'eau potable, châteaux d'eau, aqueduc	directe
98	98	71	ASSAINISSEMENT	Usines de traitement des eaux usées	directe
99	99	72	ÉLECTRICITÉ	Postes de transformation, usines de production	directe
100	100	73	GAZ	Installations de stockage	directe
101	101	74	PÉTROLE	Installations de production, raffinage et stockage	directe
102	102	75	INFRASTRUCTURES AUTRES	Usines de traitements de déchets, centrales thermiques, chaufferies urbaines...	directe
103	103	76	EMPRISES DE TRANSPORT FERRÉ	Faisceaux de triage, les gares, les installations d'entretien du matériel, voies ferrées y compris les remblais et déblais.	directe
104	104	77	AUTOROUTES	Autoroutes, y compris les bretelles d'accès, les talus de remblais et déblais, les échangeurs en entier.	directe
105	105	78	VOIES DE PLUS DE 25M D'EMPRISE	Voies à caractère non autoroutier, d'une largeur > 25 m d'immeuble à immeuble, réservé en principe à la ville.	directe
106	106	79	PARKINGS DE SURFACE	Tous les parkings de surface, avec une emprise propre, à l'exclusion des parcs souterrains. Ce poste comprend les parkings associés aux équipements et à l'habitat	directe

CHOIX MOS110	MOS 110	MOS 83	Libellés des postes MOS83	Définition	type de correspondance
107	107	80	PARKINGS EN ÉTAGES	Tous les parkings en étages, avec une emprise propre, à l'exclusion des parcs souterrains. Ce poste comprend les parkings associés aux équipements et à l'habitat	directe
108	108	81	GARES ROUTIÈRES, DÉPÔTS DE BUS	Gare routière, d'autobus, d'autocar pour voyageurs. Les installations de transport de marchandises sont repérés dans les activités de stockage. Ce poste inclut les dépôts d'autobus RATP	directe
109	109	82	INSTALLATIONS AÉROPORTUAIRES	Seules l'aérogare, les installations techniques (hangars,...) et les pistes sont dans ce thème. Les parkings, surfaces en herbe, installations industrielles, et entrepôts sont repérés comme tels.	directe
110	110	83	CHANTIERS	Il s'agit de tous les chantiers de construction et de démolition	directe